

University of South Bohemia in České Budějovice Faculty of Economics  
Department of Regional Management and Law

Université Bretagne Sud à Lorient

Westfälische Hochschule Zwickau

Mémoire de Master : Gestion de Projets Régionaux et européens

## **L’Eurodistrict Strasbourg - Ortenau: Mise en place, missions, fonctionnement, résultats**



© Jérôme Dorkel/Ville de Strasbourg<sup>1</sup>

Leon REIMANN

Sous la direction de: Prof. Jörg Ulbert

Semestre d’été 2023

---

<sup>1</sup> Frontières de l’UE : Strasbourg-Kehl a cessé d’être | Parlement européen. (2014, 2 octobre). <https://www.europarl.europa.eu/news/fr/headlines/eu-affaires/20140207STO35327/frontieres-de-l-ue-strasbourg-kehl-a-cesse-d-etre>. Consulté le 05/08/2023

# UNIVERSITY OF SOUTH BOHEMIA IN ČESKÉ BUDĚJOVICE

Faculty of Economics

Academic year: 2022/2023

## ASSIGNMENT OF DIPLOMA THESIS

(project, art work, art performance)

Name and surname: Leon Karl-Heinz REIMANN  
Personal number: E220071  
Study programme: N6237 Regional and European Project Management  
Branch:  
Work topic: L'Eurodistrict Strasbourg – Ortenau : Mise en place, missions, fonctionnement, résultats  
Assigning department: Department of Regional Management and Law

### Theses guidelines

#### Objective:

The objectives of the thesis are to determine how this border cooperation developed from the 1990's, and what were concrete realizations and then to assess the benefits for both cooperating regions.

#### Methodological approach:

1. Establish a bibliography;
2. Attempt to identify the archival funds related to the subject;
3. Attempt to find people formerly involved in the project to interview them;
4. Analysis of sources (oral or written);
5. Establish a timeline of the project; analyze the difficulties encountered and the results obtained.

#### Framework structure:

1. Introduction. Objectives.
  2. Review of literature.
  3. Methods.
  4. Results, potentially discussion.
  5. Conclusion.
- X. References  
X. List of Annexes (if any)  
X. Annexes

Extent of work report: 50 – 60 pages  
Extent of graphics content: As necessary  
Form processing of diploma thesis: printed  
Language of elaboration: French

#### Recommended resources:

Bellini, N., & Hilpert, U. (Eds.). (2016). *Europe's Changing Geography: The Impact of Inter-regional Networks*. Routledge.  
Gireaud F. (2014). *Die Eurodistrikte – Eine neue Form der grenzüberschreitenden Kooperation? Eine vergleichende Analyse des Eurodistrikts Straßburg-Ortenau und des Trinationalen Eurodistricts Basel* (= Europa 2025, Bd. 26). LIT-Verlag.

- Storbeck, D. (2006). *Grenzüberschreitende kommunale Zusammenarbeit* (= Gottinger Schriften zum Öffentlichen Recht 9). Universitätsverlag.
- Nikolaus Marsch N. & Vilain Y. & Wendel M. (Hg.) (2015). *Französisches und Deutsches Verfassungsrecht: Ein Rechtsvergleich*. Springer.
- Jurczek, P. (2002). Cross-border cooperation in the German-Czech-Polish border region at the turn of the century. *Journal of Borderlands Studies*, 17(2), 97-104.
- Klatt, M., & Herrmann, H. (2011). Half empty or Half full? Over 30 years of regional cross-border cooperation within the EU: experiences at the Dutch-German and Danish-German border. *Journal of Borderlands Studies*, 26(1), 65-87.
- Lepik, K. L. (2009). Euroregions as Mechanisms for Strengthening Cross-Border Cooperation in the Baltic Sea Region. *TRAMES: A Journal of the Humanities & Social Sciences*, 13(3).
- Schiff, M. W., & Winters, L. A. (2002). *Regional cooperation, and the role of international organizations and regional integration* (Vol. 2872). World Bank Publications.

Supervisors of diploma thesis: **Dr. Jörg Ulbert**

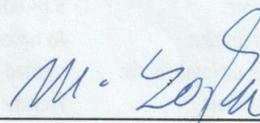
Date of assignment of diploma thesis: **December 19, 2022**

Submission deadline of diploma thesis: **August 15, 2023**



\_\_\_\_\_  
doc. Dr. Ing. Dagmar Škodová Parmová  
Dean

L.S.



\_\_\_\_\_  
doc. PhDr. Miloslav Lapka, CSc.  
Head of Department

In České Budějovice January 23, 2023

<b>1. Introduction</b>	<b>5</b>
1.1 Contexte et justification du mémoire	5
1.2 Choix de la bibliographie	8
1.3 Méthodologie	8
<b>2. Cadre théorique de la coopération transfrontalière</b>	<b>9</b>
2.1 L'origine des GECT	9
2.2 De la nécessité de créer des GECT	13
2.3 Les principes de fonctionnements des Eurodistricts selon les GECT	15
<b>3. Prédispositions de la coopération entre Strasbourg et l'Ortenaukreis</b>	<b>16</b>
3.1. Le territoire transfrontalier du Rhin Supérieur	16
3.2 La constellation des instances de coopération dans le Rhin-Supérieur	18
3.2.1. La coopération transfrontalière au niveau national	18
3.2.2. La coopération régionale dans l'espace du Rhin Supérieur	20
3.3 Les Eurorégions et la « gouvernance à niveaux multiples »	28
<b>4. Le passé historique et les coopérations existantes dans le secteur Strasbourg-Ortenau</b>	<b>31</b>
4.1. Les liens historiques entre la France et l'Allemagne le long de sa frontière alsacienne	31
4.2 Les premiers rapprochement entre Strasbourg et Kehl	33
4.3. Les premières tentatives de coopération avant l'Eurodistrict	36
<b>5. La création de l'Eurodistrict, ses missions et ses réalisations</b>	<b>39</b>
5.1. L'affirmation du terme « Eurodistrict » et l'accord de création politique de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau	39
5.2. La création de l'Eurodistrict et son fonctionnement	43
5.3. Les objectifs et projets transfrontaliers de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau	45
<b>6. Perspectives d'évolution de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau</b>	<b>51</b>
6.1. L'évolution territoriale et stratégique de l'Eurodistrict	51
6.2. Une meilleure coordination avec la RMT et les autres instances du Rhin Supérieur	52
6.3. La complémentarité hiérarchique scalaire et le traité d'Aix-la-Chapelle	53
<b>Conclusion</b>	<b>55</b>
<b>Bibliographie</b>	<b>59</b>
Monographie	59
Sitographie	61
<b>Annexes</b>	<b>64</b>
Annexe 1. Organigramme de la Conférence du Rhin Supérieur	64
Annexe 2. Déclaration de consentement pour l'utilisation des données de l'Interview anonymisé	65
Annexe 3. Transcription d'interview fait à Strasbourg le 08/08/2023	66
Liste des acronymes	77

# 1. Introduction

## 1.1 Contexte et justification du mémoire

Si aujourd'hui l'Union européenne est considérée comme l'un des espaces d'échanges transfrontaliers les plus développés et des plus démocratiques au monde il a fallu de nombreuses années avant d'arriver à un tel niveau d'échange.

Elle commence en 1951 par la communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) qui englobe 6 pays et acte la création d'un marché commun du charbon et de l'acier, deux éléments nécessaires pour la production d'armes. Quelques années après, en 1957, les mêmes pays signent le traité de Rome et créent la Communauté Economique Européenne qui deviendra par la suite l'Union européenne que nous connaissons aujourd'hui<sup>2</sup>. Ces différentes avancées réalisées au début de la construction européenne avaient avant tout pour but de garantir le plus longtemps possible la paix sur le « vieux continent ». Le développement de relations commerciales et la non-prolifération des armes sont à cet effet le meilleur moyen de la garantir. Mais pour arriver à la coopération transfrontalière que nous connaissons aujourd'hui le champ des compétences de ce qui était à l'époque la Communauté Economique Européenne a dû s'agrandir pour devenir un organisme au coeur de tout échange intra-européen.

L'Union européenne a, à cet effet, développé un certain nombre d'outils permettant la mise en commun et le développement conjoint d'espaces d'attractivité, la création de structures d'appui technique, la suppression des frontières douanières, un apport de soutiens financiers et la consolidation des instruments juridiques<sup>3</sup>.

Mais l'Union européenne a également créé des outils pour permettre de meilleures coopérations entre les Etats sans forcément avoir besoin de l'Union européenne même si leur aide peut être demandée.

---

<sup>2</sup> Toute l'Europe. (2023, 2 mai). Les premiers pas de la construction européenne, de la CECA de 1951 aux traités de Rome de 1957. *Touteleurope.eu*. <https://www.touteleurope.eu/histoire/les-premiers-pas-de-la-construction-europeenne-de-la-ceca-aux-traites-de-rome/> Consulté le 15/07/2023.

<sup>3</sup> Collin, Léontine. (2022). *La concrétisation des actions publiques transfrontalières sur les territoires de la Collectivité européenne d'Alsace* [Mémoire de master non publié]. Université Lumière Lyon 2, Uni Freiburg. Page 13.

Appelé Groupement européen de Coopération territoriale, son objectif se veut simple et pluridisciplinaire: « *instrument juridique de l'UE, ayant pour objet de faciliter et de promouvoir la coopération territoriale (transfrontalière, transnationale ou interrégionale), dans le but de renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale* »<sup>4</sup>.

Elle permet « *d'instaurer une gouvernance de la coopération entre les membres concernés et de mener, pour le compte de ceux ci, des projets entrant dans leur champ commun de compétences, avec ou sans participation financière de l'UE* »<sup>5</sup>.

La deuxième partie de cette définition est plus importante encore dans le cadre de l'objet d'étude de ce mémoire. D'une part cette définition sous-entend que l'union européenne n'est pas partie prenante de cette coopération, et d'autre part, que les membres signataires d'un GECT admettent qu'une partie de leurs compétences et de leur « souveraineté » soit soumise à la gestion commune.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, il aurait été difficile d'imaginer le niveau de coopération que nous connaissons aujourd'hui entre l'Allemagne et la France, deux anciens pays ennemis au coeur des tensions internationales depuis des siècles.

C'est aussi pour cette raison que l'emplacement de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau semble être lourd de sens pour ces quarante années du traité de l'Elysée. La ville de Strasbourg ainsi que le Ortenaukreis se trouvent dans un espace géographique commun appelé le Rhin Supérieur. Ce carrefour de trois pays au coeur de l'Europe est depuis longtemps un espace d'échange et de coopération. De nombreux organismes transfrontaliers structurent ce territoire depuis de nombreuses années. Mais la symbolique de Strasbourg, la capitale de l'Europe, est encore plus forte pour la création d'un Eurodistrict. De plus, le passé douloureux de l'Alsace-Moselle, élément de convoitise des deux nations jadis ennemies, justifie amplement la volonté de développer de nouvelles coopérations dans un espace intrinsèquement lié aux deux cultures.

Mais la coopération transfrontalière est-elle un but en soi ou n'est-ce pas le moyen de créer de nouvelles formes de développements régionaux?

---

<sup>4</sup> *La coopération territoriale en Europe : une perspective historique*. (2015). Commission Européenne. [https://www.europe-en-france.gouv.fr/sites/default/files/interreg\\_25years\\_fr.pdf](https://www.europe-en-france.gouv.fr/sites/default/files/interreg_25years_fr.pdf). P. 62.

<sup>5</sup> *Ibid.* P. 62.

Nitschke écrit ceci à propos des Eurorégions: « Partout où l'Europe reste une idée abstraite, la région représente un segment concret plus authentique que la plupart des Etats-nations, au sens d'une unité dans la diversité »<sup>6</sup>.

Ces différentes avancées sont-elles l'objectif final d'un souhait de coopération, ou ne sont-elles que les outils de création d'espaces économiques et culturels singuliers s'affranchissant des modèles de développement plus nationaux?

Dans ce contexte, la déclaration commune des quarante ans du traité de l'Élysée regorge d'informations quant à la création de l'Eurodistrict Strasbourg-Kehl, qui se transformera après trois années de discussions en Eurodistrict Strasbourg-Ortenau: « *l'acquis de quarante ans de coopération augure bien de notre capacité à assumer les tâches de la nouvelle Europe. Aussi sommes-nous déterminés à engager une nouvelle étape dans la coopération entre nos deux pays.* »<sup>7</sup>

Ce mémoire aura pour but d'analyser les dernières évolutions de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau dans le cadre des coopérations existantes dans le Rhin Supérieur et de comprendre en quoi l'Eurodistrict, à cette échelle, est choisi pour la mise en place de projets locaux de la coopération transfrontalière, mais aussi comment il garde sa singularité face au millefeuille administratif des instances transfrontalières. Il va essayer de mieux comprendre les défis qui sont à relever et de montrer comment s'articule sa gouvernance dans le cadre des autres coopérations dans le Rhin Supérieur. Cette analyse bénéficiera d'un apport extérieur de la part d'une collectivité locale française nouvellement créée en 2020, la Collectivité Européenne d'Alsace. Au-delà de la fusion entre le Bas-Rhin et Haut-Rhin, cette collectivité est née avec des ambitions nouvelles pour la coopération transfrontalière du côté français. Certaines compétences, qui avaient été auparavant partagées entre la Région et l'Etat, sont désormais rassemblées entre les mains d'un échelon de gouvernance plus local.

Finalement, il essayera de montrer comment l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau ambitionne de devenir une zone d'attractivité non plus seulement nationale, mais internationale, grâce au concours de la Région métropolitaine du Rhin Supérieur (RMT).

---

<sup>6</sup> Nitschke, Peter (2003). *L'identité subnationale dans le processus d'intégration européenne. Quelques observationsthéoriques sur la régionalisation dans l'UE*, in: Bitsch, Marie-Thérèse (Hsrg.): *Le fait régional et la construction européenne*, Organisation internationale et relations internationales 57, Bruxelles: Etablissement Emile Bruylant. P. 259.

<sup>7</sup> Chirac, J. Schröder, G. (22 janvier 2003). *Déclaration commune franco-allemande à l'occasion du 40ème anniversaire du Traité de l'Élysée*. Paris. *France-Allemagne.fr*. <https://www.france-allemande.fr/Declaration-commune-franco.1128.html#l-amitie-franco-allemande-au>

## **1.2 Choix de la bibliographie**

L'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau a déjà été l'objet d'un certain nombre d'études,. Son fonctionnement ainsi que son organisation on déjà été évalué par de nombreux ouvrages. Le mémoire ci-présent se concentrera donc plutôt sur l'évaluation externe de son fonctionnement et de sa singularité face aux autres formes de coopération dans le Rhin Supérieur. Pour cela, la bibliographie utilisée sera d'une part scientifique, reprenant les ouvrages précédemment écrits sur le fonctionnement de ce Groupement Européen de Coopération Territoriale. D'autres ouvrages, comme des articles scientifiques, s'ajouteront à la bibliographie. La suite des ouvrages scientifiques sera notamment utilise pour le cadre théorique de la recherche interculturelle et transfrontalière.

Des articles de journaux plus récents vont également se rajouter aux sources afin d'analyser les dernières évolutions de l'Eurodistrict.

Afin d'exprimer un avis extérieur au projet ainsi que d'apporter caractère novateur à cette étude, certaines ressources documentaires extérieures venant de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) seront utilisées avec l'accord de celle-ci. Cette collectivité territoriale accueille la partie française du territoire de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau mais ne fait pas partie de son Conseil. À ces ressources s'ajoute l'interview effectuée avec la cheffe de projet « coopération transfrontalière » sur le territoire de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau à la CeA. Son apport d'expérience à cette étude permettra d'analyser l'organisation de ce GECT avec une jeune collectivité territoriale impliquée dans la coopération transfrontalière et permettra de donner un avis extérieur sur l'organisation et le fonctionnement de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau.

## **1.3 Méthodologie**

Le mémoire ci-présent sera constitué de 5 grandes parties. La première partie de ce mémoire fera état des cadres des coopérations transfrontalières existantes avant la création de l'outils européen de GECT et expliquera pourquoi il a été nécessaire de créer des GECT.

La seconde partie se concentrera sur les coopérations transfrontalières existantes dans le Rhin Supérieur pour pouvoir en analyser toute la complexité. Cette toile de fond sera ensuite mise en regard du passé historique du Rhin Supérieur et plus particulièrement de la région

géographique Strasbourg-Ortenau. La troisième partie s'intéressera aux prémices de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau. La quatrième partie traitera de la création GECT Strasbourg-Ortenau et en expliquera le fonctionnement, les missions et les réalisations. La cinquième partie fera office de discussion et mettra en perspective le GECT avec les autres partenaires de coopération transfrontalière, discutera également de son évolution possible et montrera en quoi cet échelon de gouvernance local est nécessaire pour les citoyens du Rhin Supérieur.

L'interview réalisée dans le cadre de ce mémoire s'effectuera avec une personne extérieure à l'Eurodistrict. La raison pour laquelle est interviewé une personne travaillant dans la coopération transfrontalière dans le Rhin Supérieur sans pour autant être partenaire de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau est d'avoir un avis qui soit le moins biaisé possible. Le site internet de l'Eurodistrict tout comme les recherches bibliographiques montrent qu'il est difficile d'avoir un avis objectif sur les réalisations et le fonctionnement de l'Eurodistrict. L'interview est de type semi-structuré afin de laisser parler librement l'interviewé et d'adapter les questions en fonction de ses réponses. L'interview est partagée en quatre parties qui traitent chacune de sujets comme l'échelle de gouvernance, les difficultés des coopérations, les besoins de la population du Rhin Supérieur. Il est à noter que l'interviewée a eu une attitude prudente dans les réponses données. La raison à donner à cela sûrement le fait qu'elle soit reconnue malgré le fait que l'interview soit anonymisée.

## **2. Cadre théorique de la coopération transfrontalière**

### **2.1 L'origine des GECT**

Le premier texte d'envergure européenne permettant de présager de la manière dont les coopérations transfrontalières allaient se développer entre les différents pays européens fut le protocole de Madrid de 1980<sup>8</sup>. Aussi appelée *Convention-cadre européenne sur la coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales*<sup>9</sup>, elle reconnaît le droit des collectivités à coopérer au-delà des frontières et donne un premier cadre juridique et administratif aux coopérations frontalières. Juridiquement, cette convention était un terrain

---

<sup>8</sup> Les cahiers de la MOT. (2008). 7. *Le groupement européen de coopération territoriale*. Mission opérationnelle transfrontalière. [http://www.espaces-transfrontaliers.org/fileadmin/user\\_upload/documents/Documents\\_MOT/Cahiers/cahier\\_MOT\\_7\\_gect\\_FR.pdf](http://www.espaces-transfrontaliers.org/fileadmin/user_upload/documents/Documents_MOT/Cahiers/cahier_MOT_7_gect_FR.pdf). Consulté le 05/07/2023.

<sup>9</sup> Conseil de l'Europe. (1980). *Convention-cadre européenne sur la coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales*. <https://rm.coe.int/1680078b15>. Consulté le 15/07/2023.

inconnu pour les Etats qui, pour la première fois, pouvaient créer des entités transfrontalières au niveau régional et national. Cette convention a été créée à l'initiative du Conseil de l'Europe, une organisation internationale qui n'a aucun lien avec l'Union européenne. La raison pour laquelle ce n'est pas la Communauté Economique Européenne qui a initié ce travail de coopération était la part croissante des avis qui se sont placés en défaveur d'une Europe plus fédérale. En effet, une part plus importante de transmission de compétences à la CEE signifie une baisse d'indépendance et de capacité décisionnelle d'un pays. Le Conseil de l'Europe a donc comblé ce vide juridique et légitimé une « Europe des Régions » ainsi que la possibilité de créer des coopérations locales et régionales sans pour autant avoir besoin d'une intervention de l'Etat. Si l'on ajoute à cela le développement de plus en plus important des régionalismes au sein des pays européens ainsi que les demandes d'indépendances, le contexte politique ne se prêtait pas à l'adoption par la CEE d'un tel accord<sup>10</sup>. Les pays signataires du protocole de Madrid « *s'engage(nt) à faciliter et à promouvoir la coopération transfrontalière entre les collectivités ou autorités territoriales* »<sup>11</sup> comme il est précisé dans l'article premier de ladite convention. Elle permet la création de conventions de coopération et de structures propres avec des compétences partagées au niveau transfrontalier.

Lorsqu'en 1985, cinq pays membres de la CEE décident de créer l'espace Schengen, une nouvelle étape de la construction européenne a été engagée, dans laquelle les échanges entre les habitants de ces territoires allait se renforcer. Ce traité signé en 1985 et en 1990 garantit la libre-circulation des personnes et supprime les contrôles des voyageurs au sein de l'espace tout en renforçant la protection des frontières extérieures de cet espace<sup>12</sup>. Ce traité a été signé avec la possibilité d'agrandissement à l'ensemble des pays de la CEE. Depuis la signature du traité d'Amsterdam en 1997 et l'intégration de l'acquis Schengen dans le droit communautaire, il constitue le troisième pilier de l'Union européenne<sup>13</sup>, à savoir la coopération dans les domaines de la justice et des affaires intérieures. Depuis ce traité également, chaque pays voulant adhérer à l'Union européenne doit se résoudre à entrer dans

---

<sup>10</sup> Gireaud, F. (2014). *Die Eurodistrikte - Eine neue Form der Grenzüberschreitenden Kooperation? : Eine vergleichende Analyse des Eurodistrikts Straßburg-Ortenau und des Trinationalen Eurodistricts Basel*. LIT. Berlin. P. 83.

<sup>11</sup> Conseil de l'Europe. (1980). *Convention-cadre européenne sur la coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales*. <https://rm.coe.int/1680078b15>. Consulté le 15/07/2023.

<sup>12</sup> Gireaud, F. (2014). *Die Eurodistrikte - Eine neue Form der Grenzüberschreitenden Kooperation? : Eine vergleichende Analyse des Eurodistrikts Straßburg-Ortenau und des Trinationalen Eurodistricts Basel*. P. 84.

<sup>13</sup> Serge, W. (2009). *D'un rideau de fer à l'autre : Schengen et la discrimination dans l'accès à la mobilité migratoire*. *Géocarrefour*. Vol. 84/3. <http://journals.openedition.org/geocarrefour/7405>. Consulté le 20/07/2023

l'espace Schengen. Aujourd'hui 27 pays membres de l'Union européenne et quatre pays associés en font partie.

Depuis son entrée en vigueur progressive<sup>14</sup> on serait tenté de croire que les échanges entre habitants, notamment dans les territoires frontaliers, s'accélèrent et qu'ils développent de plus en plus de coopérations. En réalité, les mobilités intra-européennes n'ont pas connu d'augmentation massive après l'entrée en vigueur de l'espace Schengen. En 2006, 11 ans après son lancement, seulement 27,8% des immigrés en France proviennent de l'Union européenne. Ces chiffres sont également très fluctuants d'un pays à l'autre et révèlent l'attractivité croissante de certaines destinations, ce qui amplifie le déséquilibre des marchés de l'emploi au sein de l'Union européenne. En effet, les pays ayant des salaires plus élevés avec un marché de l'emploi en tension deviennent économiquement plus attractifs. Ces migrations créent des manques d'effectifs qualifiés dans les pays d'origine. A l'inverse, une main-d'oeuvre peu qualifiée venant de pays où le salaire minimum est peu élevé créent de nouvelles opportunités au dépend des personnes peu qualifiées pour lequel le marché de l'emploi se met de plus en plus en tension. Bien que ces déséquilibres tendent à disparaître au fur et à mesure de l'harmonisation progressive des économies européennes, El Mouhoud et Oudinet (2006) montrent que sur la période 1995-2000 les migrations intra-communautaires de l'Europe des 12 ne représentent que 17,5% des migrations totales<sup>15</sup>.

Mais la fin des années 1990 et le début des années 2000 marque un tournant dans les mouvements de migration. Les migrations plus traditionnelles des pays du Sud de l'Europe (Espagne, Italie, Portugal) vers les pays du Nord plus développés s'estompent. Les anciens régimes communistes de l'Europe qui ont souffert d'exodes de population ont stabilisé leur masse de population.

D'autres formes de mobilité se sont alors développées de manière plus importante. Les travailleurs transfrontaliers réalisant des navettes quotidiennes ont fait émerger de nouvelles formes de coopération dans des régions frontalières. Ces régions frontalières développent dans ces conditions des espaces économiques distinctifs particuliers qui font également face à de nouveaux défis et de nouvelles problématiques. Même si en 2016 seuls 0,9% de la population active européenne réalise des navettes quotidiennes pour se rendre dans

---

<sup>14</sup> Vie Publique - au coeur du débat public. (2022) *Chronologie : la libre circulation des personnes en Europe depuis la signature de l'accord de Schengen*. <https://www.vie-publique.fr/eclairage/19238-schengen-libre-circulation-des-personnes-en-europe-chronologie>. Consulté le 17/07/2023

<sup>15</sup> Mouhoud, E. & Oudinet, J. (2006). *Migrations et marché du travail dans l'espace européen*. *Économie internationale*, n°105. 7-39

un autre pays<sup>16</sup>, la coopération transfrontalière à petite échelle est de plus en plus nécessaire pour répondre aux problématiques de cette population de 2 millions de personnes habituées au passage d'une frontière. Car le potentiel de développement de ces régions est immense, les régions frontalières de l'Union européenne couvrant une superficie de 40% de son territoire et étant des espaces de vie partagés par presque 30% de la population européenne<sup>17</sup>.

Dans la région trinationale du Rhin Supérieur abritant l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, ce sont 57 000 français qui travaillaient en 2018 dans un des pays frontaliers (40% en Allemagne et 60% en Suisse). Le marché de l'emploi, l'accès au soins, les mobilités, l'éducation et la recherche scientifique, le marché immobilier et beaucoup d'autres sujets deviennent des enjeux communs. Ils constituent des éléments concrets permettant d'améliorer le développement économique commun d'une région à cheval sur plusieurs pays et d'augmenter le volume des mobilités pour améliorer son dynamisme économique.

Mais les régions frontalières ne sont pas les seules à avoir vu que leurs besoins de coopération augmentait. Des régions enclavées ne partageant aucunes frontières, mais qui font face à des problématiques similaires à d'autres régions ou collectivités, au sein de l'Europe ont vu la nécessité de créer des coopérations nouvelles. Celles-ci seraient destinées à améliorer ensemble, dans le partage d'expérience, les situations respectives tout en développant des échanges commerciaux et scientifiques.

Pour permettre à l'Union Européenne un élargissement progressif vers les pays de l'Est de l'Europe, elle se prépare à répondre aux nouveaux défis que cela va engendrer. Cette préparation à l'élargissement est majoritairement marqué par la volonté de rattraper le retard économique de ces nouveaux espaces afin de garder en Europe un espace économique le plus homogène possible tout en évitant le plus possible les disparités régionales. Le traité d'Amsterdam signé en 1997 et entré en vigueur en 1999 donne un coup de pouce à la politique de cohésion européenne. Ce traité ajoute à la politique communautaire la politique sociale et le soutien communautaire à la création d'emplois ainsi que l'harmonisation des

---

<sup>16</sup> Eurostat. (2018) *Statistiken zu Pendlerverflechtungen auf regionaler Ebene*. [https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Archive:Statistics\\_on\\_commuting\\_patterns\\_at\\_regional\\_level/de&oldid=401615#:~:text=In%20absoluten%20Zahlen%20stammte%20die,Grenzpendler%20in%20der%20EU%20aus](https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Archive:Statistics_on_commuting_patterns_at_regional_level/de&oldid=401615#:~:text=In%20absoluten%20Zahlen%20stammte%20die,Grenzpendler%20in%20der%20EU%20aus). Consulté le 17/07/2023

<sup>17</sup> Observatoire interrégional du marché de l'emploi. (2020). *Grenzüberschreitende Arbeitsmärkte im Herzen Europas - Arbeitsmarktbeobachtung als Grundlage politischen Handelns*. <https://www.iba-oie.eu/themen/sonderthemen/grenzueberschreitende-arbeitsmaerkte-im-herzen-europas> Consulté le 17/07/2023

droits du travail<sup>18</sup>. Il réforme également le droit des institutions européennes afin de gagner en efficacité dans la prise de décision et donne un plus grand pouvoir au Parlement Européen, organe législatif voté au suffrage universel direct dans l'Union Européenne<sup>19</sup>.

La possibilité de mettre en place des coopérations renforcées entre les pays européens en dehors du cadre de l'Union européenne a été discutée longtemps avant le traité d'Amsterdam<sup>20</sup>. Désormais, les possibles coopérations renforcées sont possibles mais doivent se faire dans le respect de règles très strictes afin de s'aligner avec les politiques communautaires. Ces « procédures de coopérations renforcées » sont soumises à différentes conditions. Le but principal recherché par ces coopérations n'est pas de se substituer à l'Union Européenne mais de devenir un des nombreux outils de la réalisation des objectifs de l'Union Européenne, comme le décrit la première condition de l'article K.15 relatif aux dispositions sur la coopération renforcée : la coopération doit tendre à « favoriser la réalisation des objectifs de l'Union et à préserver et à servir ses intérêts »<sup>21</sup>.

Même si les Etats peuvent maintenant agir sans obtenir l'aval de l'Union Européenne, il est tout de même nécessaire de créer des outils juridiques spécifiques pour le développement plus local d'initiatives, ou même d'inscrire de manière plus effective dans le droit européen la possibilité de créer des coopérations localisées. L'arsenal juridique qu'il reste donc à créer doit pouvoir permettre un vaste panel de coopérations entre les différentes structures locales au sein de l'Union européenne.

## 2.2 De la nécessité de créer des GECT

Au vu des possibilités qu'offrent le protocole de Madrid ainsi que le traité d'Amsterdam en matière de création de nouvelles formes de coopérations transfrontalières il est légitime de réfléchir à la nécessité de créer des GECT, Groupements Européens de Coopération Territorial.

---

<sup>18</sup> Toute l'europe. (2020) *Le traité d'Amsterdam (1997)*. <https://www.touteleurope.eu/fonctionnement-de-l-ue/le-traite-d-amsterdam-1997/>. Consulté le 17/07/2023

<sup>19</sup> Fabio P. (2016) *Le traité d'Amsterdam du 2 octobre 1997*. CVCE. [https://www.info-droits-etrangers.org/wp-content/uploads/2018/01/publishable\\_fr.pdf](https://www.info-droits-etrangers.org/wp-content/uploads/2018/01/publishable_fr.pdf). P. 2. Consulté le 17/07/2023

<sup>20</sup> *Ibid.* P. 2.

<sup>21</sup> Journal officiel des Communautés européennes. (1997). *TRAITÉ D'AMSTERDAM MODIFIANT LE TRAITÉ SUR L'UNION EUROPÉENNE, LES TRAITÉS INSTITUANT LES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES ET CERTAINS ACTES CONNEXES*. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:11997D/TXT&from=mt>. P. 22.

Le protocole de Madrid permet, dans le cadre du Conseil de l'Europe de créer les conditions juridiques nécessaires, dans un espace donné, à la création d'autres coopérations qui, en revanche, doivent encore se créer. L'exemple du Rhin-Supérieur va permettre d'éclairer ce propos.

Le protocole de Madrid a mené dans le Rhin-Supérieur et même au-delà, à la signature de l'accord de Karlsruhe le 23 janvier 1996. Cet accord signé par l'Allemagne, la France, le Luxembourg et la Confédération helvétique crée un espace englobant une multitude de régions allant de la Région Rhône-Alpes jusqu'au Grand-Duché de Luxembourg en passant par la Saare, la Rhénanie-Palatinat, le Bade-Wurtemberg, l'Alsace, la Lorraine, et un grand nombre de cantons suisses. Le but de cet accord est de créer des conditions juridiques favorables à toutes les échelles des administrations locales pour la création de coopérations transfrontalières : de la coopération communale jusqu'à la coopération régionale, en passant par la création de groupes d'experts transfrontaliers, de gestion partagée ou même par la création d'institutions transfrontalières nouvelles<sup>22</sup>. Il est clairement défini dans l'article 11 qu'« *un groupement local de coopération transfrontalière peut être créé par les collectivités territoriales et organismes publics locaux* »<sup>23</sup>. Les collectivités territoriales impliquées dans un groupement de coopération transfrontalier ne reçoivent pas de compétences nouvelles, mais poursuivent leurs travaux dans les cadres précédemment définis<sup>24</sup>. Lorsqu'elles sont créées, des missions ou des tâches spécifiques leurs sont attribuées. Ces groupements sont liés au droit du pays où se trouve leur siège et l'Etat n'a aucun droit d'intervenir dans leurs fonctionnements<sup>25</sup>.

La majorité des conditions requises pour la création d'un Eurodistrict tel qu'on le connaît aujourd'hui sont remplies. Cependant, certaines lacunes persistent. Premièrement, sans l'écriture d'un accord établi dans le cadre du protocole de Madrid comme celui de l'accord de Karlsruhe, il est très difficile pour les Etats de développer des groupement de

---

<sup>22</sup> Gireaud, F. (2014). *Die Eurodistrikte - Eine neue Form der Grenzüberschreitenden Kooperation? : Eine vergleichende Analyse des Eurodistrikts Straßburg-Ortenau und des Trinationalen Eurodistricts Basel*. P. 92.

<sup>23</sup> Accord de Karlsruhe / Karlsruher Übereinkommen. (1996). <https://www.bijus.eu/?p=9981>

<sup>24</sup> Frey, M. (2005) *Eurodistrikte als neue Form der grenzüberschreitenden Zusammenarbeit am Oberrhein : Grundlagen und Gestaltungsmöglichkeiten*. *Ferwaltungsblätter für Baden-Württemberg*. 449 - 464. [https://www.researchgate.net/profile/Michael-Frey-7/publication/303942961\\_Eurodistrikte\\_als\\_neue\\_Form\\_der\\_grenzüberschreitenden\\_Zusammenarbeit\\_am\\_Oberrhein\\_Grundlagen\\_und\\_Gestaltungsmöglichkeiten/links/60070d81a6fdccdb8687e38/Eurodistrikte-als-neue-Form-der-grenzueberschreitenden-Zusammenarbeit-am-Oberrhein-Grundlagen-und-Gestaltungsmoeglichkeiten.pdf](https://www.researchgate.net/profile/Michael-Frey-7/publication/303942961_Eurodistrikte_als_neue_Form_der_grenzüberschreitenden_Zusammenarbeit_am_Oberrhein_Grundlagen_und_Gestaltungsmöglichkeiten/links/60070d81a6fdccdb8687e38/Eurodistrikte-als-neue-Form-der-grenzueberschreitenden-Zusammenarbeit-am-Oberrhein-Grundlagen-und-Gestaltungsmoeglichkeiten.pdf) P. 456.

<sup>25</sup> Gireaud, F. (2014). *Die Eurodistrikte - Eine neue Form der Grenzüberschreitenden Kooperation? : Eine vergleichende Analyse des Eurodistrikts Straßburg-Ortenau und des Trinationalen Eurodistricts Basel*. P. 94.

coopération. Aussi, dans un souci d'égalité au sein de l'Union Européenne, certains Etats non-signataires du protocole de Madrid qui est, rappelons le, sous l'égide du Conseil de l'Europe, ne peuvent bénéficier de telles facilités juridiques. Dans le contexte très précis de l'ouverture de l'Union européenne aux anciens pays de l'Est, cette problématique garde toute sa pertinence puisqu'il s'agit de simplifier le fonctionnement de l'Union européenne. Un remplacement de la multitude d'accords de coopération par un unique cadre légal est nécessaire à l'harmonisation des coopérations et au non-avènement d'une Union Européenne à deux vitesses. L'élargissement des champs de compétence de l'UE ainsi que la multiplication des fonds structurels à l'aube de l'élargissement nécessitent la création d'un nouvel outil juridique commun à tous les pays membres<sup>26</sup>.

Pour faciliter la création de coopérations transnationales au travers de l'Europe par des structures enclavées sans frontières communes avec d'autres pays il est également nécessaire de créer une base juridique simplifiée unifiée en Europe. La création des GECT dans le droit européen reprend, dans les principes de coopérations ceux énumérés dans le protocole de Madrid, mais ouvrent amplement de champ d'application et permet la simplification des procédés de création tout en évitant le plus possible la restriction des domaines d'application<sup>27</sup>.

### **2.3 Les principes de fonctionnements des Eurodistricts selon les GECT**

La notion d'Eurodistrict est utilisée depuis plus longtemps que la création européenne des GECT. Ceux-ci, en revanche, n'ont aucune base juridique commune et aucune définition claire ne peut être faite de la notion d'Eurodistrict<sup>28</sup>. Même la façon d'écrire « Eurodistrict » n'est pas la même. Le seul élément qui rassemble la dénomination d'Eurodistrict est la notion de coopération territoriale transnationale. Chacun de ces groupements de coopération est donc géré différemment, possède ses propres missions et agit au sein de cadres définis au cas par cas par les contrats de coopérations locaux. Le terme

---

<sup>26</sup> *Ibid.* P. 96.

<sup>27</sup> *Ibid.* P. 100.

<sup>28</sup> Frey, M. (2005) *Eurodistrikte als neue Form der grenzüberschreitenden Zusammenarbeit am Oberrhein : Grundlagen und Gestaltungsmöglichkeiten*. *Ferwaltungsblätter für Baden-Württemberg*. 449 - 464. [https://www.researchgate.net/profile/Michael-Frey-7/publication/303942961\\_Eurodistrikte\\_als\\_neue\\_Form\\_der\\_grenzueberschreitenden\\_Zusammenarbeit\\_am\\_Oberrhein\\_Grundlagen\\_und\\_Gestaltungsmoeglichkeiten/links/60070d81a6fdccdc8687e38/Eurodistrikte-als-neue-Form-der-grenzueberschreitenden-Zusammenarbeit-am-Oberrhein-Grundlagen-und-Gestaltungsmoeglichkeiten.pdf](https://www.researchgate.net/profile/Michael-Frey-7/publication/303942961_Eurodistrikte_als_neue_Form_der_grenzueberschreitenden_Zusammenarbeit_am_Oberrhein_Grundlagen_und_Gestaltungsmoeglichkeiten/links/60070d81a6fdccdc8687e38/Eurodistrikte-als-neue-Form-der-grenzueberschreitenden-Zusammenarbeit-am-Oberrhein-Grundlagen-und-Gestaltungsmoeglichkeiten.pdf) P. 449.

d'Eurodistrict comporte une forte dimension symbolique pour celui qui l'utilise. Il confère un fort pouvoir d'identification à l'Europe, peut-être à ses institutions, et peut même donner un sentiment de nouvelle identité dans des endroits transfrontaliers où le brassage culturel est fort.

Les GECT permettent de régler ces problèmes d'harmonisation depuis le 5 Juillet 2006 et le règlement (CE) n° 1302/2013 qui a ensuite été modifié en 2013 pour clarifier, simplifier et améliorer la constitution et le fonctionnement de ces groupements<sup>29</sup>. Ces groupements peuvent être créés à partir de deux entités dans au moins deux Etats-membres. Qu'il s'agisse d'administrations locales, d'entreprises chargées de l'exploitation de services d'intérêts économiques ou d'associations, ces GECT obtiennent une personnalité juridique propre, ce qui en fait un des éléments majeurs de leur création. Au minimum composé de deux organes, ils ont la charge de prérogatives données mais ne peuvent pas élaborer des politiques ou des réglementations. Afin d'inclure les GECT dans les politiques de cohésion européenne, ils ont été autorisés depuis la période de programmation 2014-2020 à intégrer les comités de suivi des programmes comme INTERREG ce qui permet un lien direct avec les financements européens<sup>30</sup>.

### **3. Prédispositions de la coopération entre Strasbourg et l'Ortenaukreis**

#### **3.1. Le territoire transfrontalier du Rhin Supérieur**

Le Rhin Supérieur est une région trinationale s'étendant sur une superficie de 21 500 kilomètres carrés et comptant près de 6 millions d'habitants. Elle compte plusieurs centres métropolitains (Karlsruhe, Freiburg im Breisgau, Strasbourg, Bâle et Mulhouse) ainsi qu'un grand nombre d'entreprises qui se sont diversifiées dans de nombreux domaines l'industrie pharmaceutique, la construction automobile, le génie mécanique et civil ou encore la viticulture. Ce territoire est également un des plus actifs au niveau de la recherche scientifique puisqu'il héberge la Confédération Européenne des Universités du Rhin Supérieur (EUCOR), un réseau universitaire constitué de 107 000 étudiants et de 11 000 enseignants chercheurs

---

<sup>29</sup> Gouardères, F. (2023) *GROUPEMENTS EUROPÉENS DE COOPÉRATION TERRITORIALE (GECT)*, Parlement européen. [https://www.europarl.europa.eu/erpl-app-public/factsheets/pdf/fr/FTU\\_3.1.9.pdf](https://www.europarl.europa.eu/erpl-app-public/factsheets/pdf/fr/FTU_3.1.9.pdf). P. 2. Consulté le 20/07/2023

<sup>30</sup> *Ibid.* P. 1.

dont 6 Prix Nobel toujours en activité<sup>31,32</sup>. Au niveau environnemental, cette région possède de nombreuses similitudes et partage de nombreuses caractéristiques géographiques comme la plus grande nappe phréatique de l'Europe de l'Ouest, un même bassin versant, des espèces de faune et de flore endémiques. Elle est donc confrontée aux mêmes défis environnementaux et partage un nombre croissants de problématiques. Cette région est également un carrefour européen du transport routier, fluvial et ferroviaire. Elle est traversée de part en part par le Rhin, la plus importante voie navigable d'Europe qui concentre à elle seule plus de deux tiers du trafic fluvial européen (330 millions de tonnes en 2022)<sup>33</sup> et héberge le deuxième plus grand port fluvial de France (Port autonome de Strasbourg)<sup>34</sup>. Un réseau autoroutier dense traverse le territoire. Il permet le transit d'une grande part des marchandises entre les pays de l'Est et de l'Ouest de l'Europe.

Ce territoire est également une région linguistique particulière puisque les parlers locaux qui sont l'Alsacien, l'alémanique, le suisse allemand et le badois, comportent de grandes similitudes morphologiques<sup>35</sup>. Il est donc possible de comprendre la langue régionale d'un bout à l'autre de ce territoire.

Au niveau touristique le Rhin Supérieur est une région des plus attractives d'Europe. Les marchés de Noël, les châteaux, le berceau de l'humanisme rhénan et de l'imprimerie et bien plus de choses y sont appréciés par les touristes. En 2014, le Rhin supérieur a compté 20,3 millions de nuitées et dispose d'un réseau hôtelier dense de 135 000 lits<sup>36</sup>. En somme, ce territoire est très attractif, dynamique, et peut donc voir émerger des enjeux politiques importants. En effet, ce territoire est également considéré comme un petit laboratoire de la coopération européenne comme nous allons le voir.

---

<sup>31</sup> EUCOR. (s. d.). *LES UNIVERSITÉS DU RHIN SUPÉRIEUR*. <https://www.unistra.fr/fileadmin/upload/unistra/international/Actualites/flyer-eucor-fr.pdf>. Consulté le 20/07/2023

<sup>32</sup> Collin, Léontine. (2022). *La concrétisation des actions publiques transfrontalières sur les territoires de la Collectivité européenne d'Alsace* [Mémoire de master non publié]. Université Lumière Lyon 2, Uni Freiburg. Page 13.

<sup>33</sup> VNF. (2023) *DOSSIER DE PRESSE - Le territoire alsacien a le Rhin solide : retour sur les aléas climatiques de 2022 et sur les solutions de résilience de l'axe rhénan*. [https://www.vnf.fr/vnf/app/uploads/2023/01/20230106-CP-Club-de-la-presse\\_RHIN-SOLIDE-vf.pdf](https://www.vnf.fr/vnf/app/uploads/2023/01/20230106-CP-Club-de-la-presse_RHIN-SOLIDE-vf.pdf) P.1. Consulté le 20/07/2023.

<sup>34</sup> Conférence Franco-Germano-Suisse du Rhin Supérieur. (2008). *Ports et trafic fluvial dans le Rhin Supérieur*. <https://www.regbas.ch/fr/assets/File/FR-etude-ports.pdf>. P. 9. Consulté le 21/07/2023.

<sup>35</sup> OLCA. (2021). *Carte linguistique de l'Alsace. Dialects alémaniques et franciques*. [www.lehre.olcalsace.org/carte\\_linguistique\\_web.jpg](http://www.lehre.olcalsace.org/carte_linguistique_web.jpg). Consulté le 30/07/2023.

<sup>36</sup> Conférence Franco-Germano-Suisse du Rhin Supérieur. (s. d.) *Tourisme dans le Rhin Supérieur - Chiffres clés 2005-2014*. <https://www.conference-rhin-sup.org/fr/economie/aperçu/actualite/items/brochure-tourisme-du-rhin-superieur.html?file=files/assets/Wirtschaftspolitik/news/2016/Tourismusbericht-Oberrhein-2015.pdf>. P. 5. Consulté le 20/07/2023.

## 3.2 La constellation des instances de coopération dans le Rhin-Supérieur

La coopération au sein du Rhin Supérieur regroupe un grand nombre d'instances transfrontalières qui sont réparties sur trois niveaux, le niveau national, le niveau régional et le niveau local. Ces mêmes instances se partagent entre instances exécutives et instances législatives.

### 3.2.1. La coopération transfrontalière au niveau national

La plus ancienne d'entre elles est la Commission Intergouvernementale franco-germano-suisse (CIG) qui a été fondée avant même la ratification du protocole de Madrid. La coopération transfrontalière se concrétise de manière politique une première fois en 1975 avec la ratification de l'accord de Bonn<sup>37</sup>. Elle permet la création d'une commission qui a pour but de « *faciliter l'étude et la solution des problèmes de voisinage dans les régions frontalières* »<sup>38</sup> du Rhin Supérieur. La CIG se réunit une fois par an depuis cette date et est constituée de trois délégations de 8 membres issue des ministères des Affaires étrangères des trois pays concernés<sup>39</sup>. Cet accord trinational entre la France, l'Allemagne et la Suisse n'a pourtant pas été nécessaire à la création d'autres projets de coopération dans cette région frontalière. L'aéroport de Bâle-Mulhouse ainsi que la gestion commune franco-allemande du port de Kehl signé en 1951 en sont les exemples les plus parlants<sup>40</sup><sup>41</sup>. Bien avant la convention de Madrid, cet accord règle les bases de la coopération transfrontalière dans la région et restera la base de toute coopération transfrontalière à venir: la protection de

---

<sup>37</sup> Gireaud, F. (2014). *Die Eurodistrikte - Eine neue Form der Grenzüberschreitenden Kooperation? : Eine vergleichende Analyse des Eurodistrikts Straßburg-Ortenau und des Trinationalen Eurodistricts Basel*. P. 84.

<sup>38</sup> Journal Officiel de la République française. (1976). ACCORD DE BONN. [https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKewi\\_5biUz6yAAxVoVKQEHcQcDJMQFnoECA0QAQ&url=https%3A%2F%2Fwww.conference-rhin-sup.org%2Ffr%2Fla-conference-du-rhin-superieur%2Fles-debuts.html%3Ffile%3Dfiles%2Fassets%2FORK%2Fdocs\\_fr%2Faccords-traites%2FAccord-BONN-1975.pdf&usg=AOvVaw1AyL9wT6kMsv4zP00C\\_\\_WL&opi=89978449](https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKewi_5biUz6yAAxVoVKQEHcQcDJMQFnoECA0QAQ&url=https%3A%2F%2Fwww.conference-rhin-sup.org%2Ffr%2Fla-conference-du-rhin-superieur%2Fles-debuts.html%3Ffile%3Dfiles%2Fassets%2FORK%2Fdocs_fr%2Faccords-traites%2FAccord-BONN-1975.pdf&usg=AOvVaw1AyL9wT6kMsv4zP00C__WL&opi=89978449). P. 1. Consulté le 22/07/2023.

<sup>39</sup> Briner, H. (1991). *Regio Basiliensis. Une région, trois pays, un avenir européen*. Bulletin de l'Association de géographes français. 1991-5. 377-382. [https://www.persee.fr/doc/bagf\\_0004-5322\\_1991\\_num\\_68\\_5\\_1597#:~:text=La%20Regio%20Basiliensis%20a%20été,un%20excellent%20terrain%20d%27expérience](https://www.persee.fr/doc/bagf_0004-5322_1991_num_68_5_1597#:~:text=La%20Regio%20Basiliensis%20a%20été,un%20excellent%20terrain%20d%27expérience). P. 379. Consulté le 20/07/2023.

<sup>40</sup> Conférence Franco-Germano-Suisse du Rhin Supérieur. (s. d.). *Les Débuts*. <https://www.conference-rhin-sup.org/fr/la-conference-du-rhin-superieur/les-debuts.html><https://www.conference-rhin-sup.org/fr/la-conference-du-rhin-superieur/les-debuts.html>. Consulté le 23/07/2023

<sup>41</sup> Bartek, A. (2020) *Le port autonome de Strasbourg*. Université d'Aix Marseille. <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01624243/document>. P. 21. Consulté le 23/07/2023.

l'environnement, le développement à tous les niveaux locaux de la coopération transfrontalière (commune, département, région et équivalents suisses et allemands), l'optimisation des infrastructures et des services publics ainsi que l'aide mutuelle en cas de catastrophe naturelle<sup>42</sup>.

La seconde instance transfrontalière de niveau national dans le Rhin-Supérieur est également la plus récente. Le Comité de coopération transfrontalière (CCT) a été créé à la suite du traité d'Aix-la-Chapelle signé en 2019 sous le nom de « traité sur la coopération et l'intégration franco-allemande »<sup>43</sup>. Celui-ci est déjà le fruit d'une autre stratégie franco-allemande adoptée dix ans plus tôt sous le nom d'agenda Franco-Allemand 2020<sup>44</sup>. Cet agenda signé par Nicolas Sarkozy et Angela Merkel donne l'orientation des coopérations franco-allemandes pour les prochaines dix prochaines années et fixe, comme ses prédécesseurs, la région métropolitaine du Rhin Supérieur « comme modèle de coopération transfrontalière européenne »<sup>45</sup>. Il prévoit également l'intensification des réunions entre les ministères des Affaires étrangères et européennes des deux pays ainsi que la rédaction commune de propositions de lois<sup>46</sup>. C'est en cela que le CCT est innovant, car il rassemble au moins une fois par an tous les acteurs (ministères des Affaires étrangères, collectivités locales, Eurodistricts, Parlements) des deux pays et permet une coopération accrue sur des sujets précis. Il n'englobe pas seulement la région du Rhin supérieur mais toute la frontière franco-allemande<sup>47</sup>. Le traité d'Aix-la-Chapelle dont est issu le CCT souhaite également donner aux structures transfrontalières comme les Eurodistricts des « compétences appropriées, des ressources dédiées et des procédures accélérées »<sup>48</sup>. Nous y reviendrons plus tard.

---

<sup>42</sup> Gireaud, F. (2014). *Die Eurodistrikte - Eine neue Form der Grenzüberschreitenden Kooperation? : Eine vergleichende Analyse des Eurodistrikts Straßburg-Ortenau und des Trinationalen Eurodistricts Basel*. P. 84.

<sup>43</sup> Missions Allemandes en France. (s. d.) *La coopération institutionnelle*. <https://allemagneenfrance.diplo.de/fr-ft/rerelations-franco-allemandes/06-histoire/cooperation-institutionnelle/1415928#:~:text=En%202010%2C%20l%27adoption%20de,un%20Comit%C3%A9%20de%20coop%C3%A9ration%20transfrontali%C3%A8re.> Consulté le 24/07/2023.

<sup>44</sup> Présidence de la République. (2010). *Agenda franco-allemand 2020 Palais de l'Elysée – Jeudi 4 février 2010*. [https://www.france-allemande.fr/IMG/pdf/Agenda\\_franco-allemand\\_2020-2.pdf](https://www.france-allemande.fr/IMG/pdf/Agenda_franco-allemand_2020-2.pdf) P. 1. Consulté le 24/07/2023.

<sup>45</sup> *Ibid.* P. 8.

<sup>46</sup> *Ibid.* P. 9.

<sup>47</sup> Comité de Coopération Transfrontalier. (2019). *Règlement intérieur du Comité de coopération transfrontalière franco-allemand*. <https://agz-cct.diplo.de/blob/2463584/1a7b2c521016fcbf86be5f05b0dca9c7/f-geschaeftsordnung-agz-data.pdf>. P. 5. Consulté le 23/07/2023.

<sup>48</sup> *Ibid.* P. 10.



régionaux, et de la mise en place d'un réseau politique et économique fonctionnel existant. Nous reviendrons plus tard au terme d' « Europe des régions » pour comprendre comment l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau compte en être un exemple.

Hormis la RMT, qui n'a dans les faits que peu de pouvoir décisionnel et permet surtout de coordonner les actions entreprises, la Conférence du Rhin Supérieur (CRS) permet de palier cela. Cette instance transfrontalière est la déclinaison opérationnelle de la commission intergouvernementale créée en 1975 avec l'accord de Bonn. Cet organe est l'élément central de la coopération transfrontalière dans le Rhin Supérieur puisqu'il organise concrètement la coopération et la coordination entre les trois pays au niveau régional. En son sein se trouvent douze porteurs différents (Etat français, Conseil Régional Grand Est, Collectivité européenne d'Alsace, Regierungspräsidium Freiburg, Regierungspräsidium Karlsruhe, Staatskanzlei Rheinland-Pfalz, Struktur- und Genehmigungsdirektion Süd, Kanton Basel-Landschaft, Kanton Basel-Stadt, Kanton Aargau, Kanton Jura et Kanton Solothurn)<sup>52</sup> qui décident ensemble des différentes trajectoires à suivre. Elle se réunissent une fois par an en séance plénière pour orienter les stratégies de coopération et faire remonter aux instances nationales les possibles problèmes de coopération transfrontalière qui ne peuvent se résoudre avec les compétences qui sont confiées aux administrations locales. Le fonctionnement de la CRS est pyramidal (Annexe 1), il repose sur un comité directeur qui est l'organe exécutif de la CRS, composé de tous les représentants politiques régionaux. Ces représentants adoptent des résolutions et s'engagent à oeuvrer dans leurs collectivités à leur respect. L'élaboration de nouvelles résolutions se fait avec l'aide d'un secrétariat commun à Kehl ainsi que d'un comité de coordination. Le contenu de ces résolutions provient de 12 différents groupes de travail (Education et formation, Sport, Entraide en cas de catastrophe, Jeunesse, Santé, Environnement, Culture, Aménagement du territoire, Statistiques, Transports, Economie et emploi, Agriculture) qui émettent différentes recommandations, peuvent présenter des projets ou soutenir des initiatives locales. Ces mêmes groupes de travail sont composés d'une part des représentants des administrations respectives de chaque collectivité locale représentée dans le Rhin Supérieur qui travaillent sur ladite thématique. De l'autre, ce sont les représentants de différents groupes d'experts qui composent l'effectif des groupes de travail. Ceux-ci rendent compte de leurs travaux et font remonter l'avancée des différents projets.

---

<sup>52</sup> Conférence Franco-Germano-Suisse du Rhin Supérieur. (s. d.). *L'organisation de la Conférence du Rhin supérieur*. <https://www.conference-rhin-sup.org/fr/la-conference-du-rhin-supérieur/organisation.html>. Consulté le 24/07/2023.

Pour illustrer le propos prenons exemple sur le groupe de travail environnement. Il compte pas moins de 14 différentes représentations d'administrations territoriales<sup>53</sup> qui coordonnent, soutiennent, et décident de la composition de 6 groupes d'experts (Qualité de l'air, Ressource en eau, Risques technologiques, Ecologie et protection de la nature, Lynx, Climat et énergie)<sup>54</sup>. Ces groupes d'experts sont souvent composés de scientifiques, de chercheurs ou de responsables dans des structures locales représentatives de la thématique de travail. Dans l'ensemble des groupes de travail ce sont trente-cinq groupes d'experts qui oeuvrent à la coopération transfrontalière au plus proche des citoyens et donc des besoins.

Le Conseil Rhénan est le dernier organe institutionnel régional de coopération dans le Rhin Supérieur et est complémentaire de la CRS en tant que parlement trinational. Il représente donc les instances législatives dans le Rhin Supérieur grâce aux soixante-et-onze élus (vingt-six élus du pays de Bade, vingt-six élus d'Alsace, onze élus de la Suisse du Nord-Ouest et huit élus de la Palatinat du Sud) qui se réunissent à minima deux fois par an en session plénière. Il prend position comme organe indépendant dans le Rhin Supérieur et permet ainsi de s'exprimer au nom du Rhin Supérieur auprès de l'Union Européenne et les différents gouvernements nationaux<sup>55</sup>. Cette instance suit les travaux de la CRS, permet de concerter les différents acteurs et peut donner de nouvelles impulsions pour créer des initiatives transfrontalières. Cette assemblée adopte des résolutions qui ont été préparé au préalable par les quatre commissions thématiques (Économie - Marché du travail - Santé, Transport Aménagement du territoire -Entraide en cas de catastrophes, Agriculture - Environnement - Climat - Energie, Culture - Jeunesse - Formation - Sport). C'est avec cette assemblée que se justifie entièrement le caractère politique de cette région transfrontalière puisque d'une seule voie, ces recommandations sont destinées à affirmer des prises de positions communes afin d'avoir un poids politique plus important au niveau des instances régionales, nationales ainsi que celles de l'Union européenne<sup>56</sup>. Cette institution permet par ce

---

<sup>53</sup> Conférence Franco-Germano-Suisse du Rhin Supérieur. (s. d.). *Groupe de travail Environnement*. <https://www.conference-rhin-sup.org/fr/environnement/groupe-de-travail.html>. Consulté le 24/07/2023.

<sup>54</sup> *Ibid.*

<sup>55</sup> Le Conseil Rhénan. (s. d.). *Missions et fonctionnement*. <https://www.conseilrhenan.org/fr/le-conseil-rhenan/fonctionnement.html>. Consulté le 24/07/2023.

<sup>56</sup> Le Conseil Rhénan. (s. d.). *Prises de position sur les résolutions*. <https://www.conseilrhenan.org/fr/resolutions/prises-de-position.html>. Consulté le 24/07/2023.

biais de s'adresser directement aux gouvernements pour les interroger sur des prises de position ou avoir des éclaircissement.

Avant de revenir aux acteurs de la coopération locale dans le Rhin Supérieur, il est nécessaire de mettre en commun des différentes missions de ces instances. Comme nous l'avons vu plus haut, la coopération transfrontalière dans le Rhin Supérieur a commencé au niveau gouvernemental avec la conférence de Bonn et la création de la CRS sous l'impulsion d'un besoin local. Elle continue avec le CR pour lui donner une voix politique et mieux inclure les collectivités comme base de la coopération. Pour terminer cette approche de « multi-level-governance »<sup>57</sup> et la recherche de « best practice solutions »<sup>58</sup>, la création de la RMT a actée une nouvelle phase de la coopération transfrontalière qui doit désormais se faire au plus proche des citoyens avec l'intermédiaire des communes et des groupements de communes comme les Eurodistricts.

Cette stratégie se décline d'abord au travers des quatre Eurodistricts (l'Eurodistrict PAMINA, l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, l'Eurodistrict Région Freiburg - Centre et Sud Alsace, l'Eurodistrict Trinational de Bâle). Le CR se charge de représenter les Eurodistricts et leur représentation politique auprès des gouvernements et de l'Union Européenne. L'action de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau dépasse donc la simple sphère « locale » puisqu'il s'engage selon la convention constitutive du GECT de 2010 que cet espace participe « à des actions de coopération dépassant le périmètre de l'Eurodistrict, afin de renforcer la cohésion économique et sociale et le développement durable du Rhin Supérieur »<sup>59</sup>. L'Eurodistrict ne se place pas non plus comme structure exclusive dans laquelle un projet de coopération transfrontalier est possible. Il est précisé que les projets montés doivent se faire avec les « partenariats appropriés »<sup>60</sup>.

Les Eurodistricts peuvent également siéger dans les groupes de travail ou les groupes d'experts de la CRS ainsi qu'au comité directeur de la RMT. Puisque les Eurodistricts sont des experts en matière de problématique survenant au niveau des coopérations transfrontalières, ils se trouvent tout comme le réseau Infobest en première ligne pour faire

---

<sup>57</sup> Gireaud, F. (2014). Die Eurodistrikte - Eine neue Form der Grenzüberschreitenden Kooperation? : Eine vergleichende Analyse des Eurodistrikts Straßburg-Ortenau und des Trinationalen Eurodistricts Basel. P. 402.

<sup>58</sup> *Ibid.* P. 155.

<sup>59</sup> *Convention constitutive du Groupement Européen de Coopération Territoriale « EURODISTRICT STRASBOURG-ORTENAU »*. 2010. P. 6.

<sup>60</sup> *Ibid.* P. 7.

remonter les problèmes aux instances concernées. Les autres rôles de l'Eurodistrict vont être spécifiés dans la suite de ce mémoire.

Le réseau « INFOBEST » (acronyme de l'allemand « INFOrmation und BEratungsSTelle » qui peut être traduit par lieu d'information et de conseil)<sup>61</sup> est composé de quatre structures transfrontalières locales qui sont véritablement au service des citoyens dans le Rhin Supérieur.

Créés grâce au programme communautaire INTERREG Rhin Supérieur<sup>62</sup>, ces points d'information se trouvent le long de la frontière franco-allemande et reposent sur des conventions signées par les financeurs respectifs. Ce sont pas moins de cinquante-huit collectivités locales et services qui sont impliqués dans leur fonctionnement. Ces centres se trouvent chacun au coeur d'un des quatre Eurodistricts mais, à l'exception de celui de PALMRAIN qui est intégré au GECT Eurodistrict PAMINA, ils n'ont aucun lien direct avec eux. Néanmoins, ils se sont installés dans des espaces d'échanges transfrontaliers important pour être au plus près des usagers qui seraient amenés à faire face à des difficultés transfrontalières. Ces structures ont été créées bien plus tôt que les Eurodistricts (Infobest PAMINA 1991, Infobest PALMRAIN et l'Infobest Kehl/Strasbourg en 1993 et l'Infobest Vogelgrun/Breisach en 1996)<sup>63</sup> et témoignent déjà de l'importance des relations transfrontalières dans ces zones géographiques. Ces centres permettent de renseigner et aider gratuitement les citoyens, les associations, les entreprises et les administrations lorsqu'un problème de langue, de connaissance ou de compréhension préoccupe les usagers frontaliers. Ce sont les conseillers de ces quatre centres qui traitent à eux seuls chaque année dix-neuf-mille demandes<sup>64</sup>. Durant la pandémie de la COVID-19, ces centres ont été en première ligne pour renseigner les citoyens et répondre à leurs besoins urgents. Joignable par téléphone, par mail, ou sur rendez-vous, ils constituent un élément non négligeable pour la facilitation des démarches et permettent ainsi une meilleure mobilité au sein des Eurodistricts. Souvent considérés par les usagers comme point de contact de dernier ressort, ils se substituent de plus en plus aux administrations locales qui n'ont souvent pas les réponses adaptées pour des

---

<sup>61</sup> INFOBEST. (s. d.). *À propos d'INFOBEST*. <https://www.infobest.eu/fr/a-propos-dinfobest#article>. Consulté le 24/07/2023.

<sup>62</sup> Archives départementales du Haut-Rhin. (2019). *Infobest et Eures*. <https://archives.haut-rhin.fr/Histoire-de-l-Alsace/p138/Infobest-et-Eures>. Consulté le 24/07/2023.

<sup>63</sup> INFOBEST. (s. d.). *À propos d'INFOBEST*. <https://www.infobest.eu/fr/a-propos-dinfobest#article>. Consulté le 24/07/2023.

<sup>64</sup> Interreg Rhin Supérieur - Oberrhein. (2020). *30 belles histoires pour les 30 ans #1 : Le réseau INFOBEST*. <https://www.interreg-rhin-sup.eu/actualites/30-belles-histoires-pour-les-30-ans-1-le-reseau-infobest/>. Consulté le 24/07/2023.

questions complexes qui nécessitent parfois l'intervention au cas par cas<sup>65</sup>. Elles bénéficient de contacts privilégiés auprès des administrations et peuvent débloquent des situations parfois très compliquées<sup>66</sup>. Le réseau Infobest est notamment spécialisé sur les questions de sécurité sociale, de retraite, de droit du travail, prestations familiales, des impôts ainsi que les déménagements mais ne sont pas limités à toute question transfrontalière.

Au niveau européen, le programme INTERREG Rhin Supérieur joue également un rôle. Le développement de la politique de cohésion territoriale dans l'Union européenne qui a pour but de réduire les disparités régionales<sup>67</sup> a créé la nécessité de développer des outils d'application locale appelé INTERREG. Aujourd'hui plus de cent programmes existent en Europe et au-delà. Celui du Rhin Supérieur appelé INTERREG Rhin Supérieur permet comme les autres l'exécution de l'objectif politique de la coopération territoriale européenne<sup>68</sup>. C'est le 16 Octobre 1989, avec la « déclaration d'intention pour une conception commune de développement Alsace - Sud du pays de Bade - Suisse du Nord-Ouest », que s'est créée la base de la participation au programme de soutien de l'UE INTERREG<sup>69</sup>. Le programme est de type « INTERREG A » puisqu'il concerne également une partie du territoire Suisse qui n'est pas dans l'Union européenne. Elle bénéficie des fonds européens du FEDER (Fonds Européen de développement régional) et du ESI (Fonds structurels et d'investissement européens) et a jusqu'à aujourd'hui soutenu plus de huit-cent-cinquante projets avec un peu plus de deux-cent-soixante-dix millions d'euros. Il fonctionne grâce au comité de suivi qui rassemble les collectivités principales du Rhin Supérieur. Il a pour but d'assurer le bon suivi des projets et de s'assurer de leurs efficacité. Le groupe de travail est chargé de préparer les décisions du comité de suivi. Les mêmes membres de ce groupe de travail constituent le comité de pilotage qui sélectionne les projets à suivre. Tous les sept ans,

---

<sup>65</sup> INFOBEST KEHL STRASBOURG. (2023). *Rapport d'activité 2022 - Jahresbericht 2022*. [https://www.infobest.eu/fileadmin/data/user\\_upload/Rapport\\_d\\_activité\\_-\\_Jahresbericht\\_-\\_IKS\\_2022.pdf](https://www.infobest.eu/fileadmin/data/user_upload/Rapport_d_activité_-_Jahresbericht_-_IKS_2022.pdf). Consulté le 24/07/2023.

<sup>66</sup> *Ibid.* P. 27.

<sup>67</sup> SAINT-LOUIS Agglomération Terres d'avenir. (s. d.). *LE PROGRAMME INTERREG RHIN SUPÉRIEUR FÊTE SES 30 ANS D'EXISTENCE*. <https://www.agglo-saint-louis.fr/fr/programme-interreg-rhin-superieur-fete-ses-30-ans-d-existence/>. Consulté le 23/07/2023.

<sup>68</sup> Interreg Rhin Supérieur - Oberrhein. (s. d.). *Contexte et fonctionnement*. <https://www.interreg-rhin-sup.eu/decouvrir-le-programme/contexte-et-fonctionnement/#:~:text=INTERREG%20Rhin%20Supérieur%20est%20un,investissement%20de%20l'Union%20européenne>. Consulté le 24/07/2023.

<sup>69</sup> IKRB - Service de coordination inter cantonal auprès de la Regio Basiliensis. (s. d.). *DATES-CLÉ DE LA COOPÉRATION DU RHIN SUPÉRIEUR*. <https://www.regbas.ch/fr/la-cooperation/dates-cle-de-la-cooperation-du-rhin-superieur/>. Consulté le 25/07/2023.

un nouveau programme opérationnel est écrit afin de garder un financement axé sur les objectifs définis par le comité de suivi. Le comité de suivi est composé, comme pour les autres instances régionales de coopération transfrontalière, des mêmes acteurs politiques locaux et gouvernementaux. La particularité est qu'il se compose également d'associations régionales comme Regio Basiliensis ou des « Regionalverbände » issues de la société civile. D'autres membres composent le comité de suivi mais ne disposent pas du droit de vote comme la Commission européenne, la CRS, la RMT, le CR, les différents Eurodistricts, le réseau INFOBEST<sup>70</sup>. Ces membres n'ont pas de droit de vote car elles n'exercent qu'une autorité politique à travers ses membres qui la composent. Elles peuvent néanmoins participer aux débats et participer à la construction du programme opérationnel.

On peut voir à travers le programme INTERREG Rhin Supérieur que toutes les structures du Rhin supérieur sont garantes de la bonne coopération et participent activement à toutes les échelles au développement métropolitain de cette région transfrontalière. L'Union européenne finance au travers du programme européen INTERREG V Rhin Supérieur un grand nombre d'initiatives locales comme les Eurodistricts. Les financements bénéficient aussi bien aux collectivités qu'à la population civile au travers de micro-projets finançant jusqu'à 60% une initiative dans la limite de 40 000€ par an<sup>71</sup>. Cinquante-huit de ces projets ont vu le jour dans le Rhin Supérieur entre 2017 et 2021. Spécificité étonnante dans le Rhin Supérieur, les Eurodistricts sont chargés dans le Rhin Supérieur de l'instruction de ces micro-projets<sup>72</sup>. Ce transfert de compétence montre comment les Eurodistricts sont devenus les derniers échelons de la politique de cohésion régionale de l'Union européenne.

La société civile est même la première à développer dans la région du Rhin Supérieur des efforts de coopération permanents. La création de la « *Regio Basiliensis* » en témoigne puisque sa fondation précède toutes les initiatives citées ci-dessus. Créée en 1963, elle a pour but de soutenir la planification et le développement des coopérations économiques, culturelles, politiques, sociales et universitaires dans la région trinationale de

---

<sup>70</sup> INTERREG V RHIN SUPERIEUR 2014-2020. (s. d.). *Membres du Comité de suivi*. <https://www.interreg-rhin-sup.eu/wp-content/uploads/membres-comite-de-suivi.pdf>. P. 2. Consulté le 25/07/2023.

<sup>71</sup> Collectivité européenne d'Alsace. (2022). *Interreg V : retour sur 5 ans de microprojets*. <https://www.alsace.eu/actualites/interreg-v-retour-sur-5-ans-microprojets/>. Consulté le 25/07/2023.

<sup>72</sup> Annexe 3. (Interview Strasbourg, 08/08/2023. Pos. 42).

Bâle<sup>73</sup>. Les objectifs de cette association ne diffèrent que de peu dans les objectifs de la coopération transfrontalière de l'Union européenne et ont inspiré la future politique<sup>74</sup> de la Communauté européenne ainsi que celle de l'A.E.L.E<sup>75</sup>. Pour la première fois, des organismes régionaux et des responsables politiques se sont rencontrés, ont discuté de projets transfrontaliers, ont fait des réunions de travail autour de sujets communs et ont travaillé à développer localement les échanges commerciaux<sup>76</sup>. En dehors de tout cadre juridique existant, cette première coopération avait inquiété l'Etat français qui en a interprété une forme de régionalisme. La crainte de voir émerger un nouvel autonomisme en Alsace a donc pesé dans la balance lorsque les gouvernements français, allemand et suisse ont signé l'accord de Bonn en 1975<sup>77</sup> qui fixe clairement ce qui est faisable ou non dans le cadre de la coopération transfrontalière.

Les membres de son comité directeur sont issus de la société civile mais aussi du domaine institutionnel et permettent de faire remonter aux instances politiques les besoins, les problèmes et des recommandations pour le développement de meilleures coopérations. Cette association a comme partenaires les acteurs politiques, les instances économiques, les entreprises, les établissements d'enseignement et les institutions de la société civile<sup>7879</sup>. Sur ce modèle, d'autres associations régionales se sont créées en 1965 (Regio du Haut-Rhin) et en 1985 (Freiburger Regio-Gesellschaft)<sup>80</sup>.

---

<sup>73</sup> Briner, H. (1991). *Regio Basiliensis. Une région, trois pays, un avenir européen*. Bulletin de l'Association de géographes français. 1991-5. 377-382. [https://www.persee.fr/doc/bagf\\_0004-5322\\_1991\\_num\\_68\\_5\\_1597#:~:text=La%20Regio%20Basiliensis%20a%20été,un%20excellent%20terrain%20d%27expérience](https://www.persee.fr/doc/bagf_0004-5322_1991_num_68_5_1597#:~:text=La%20Regio%20Basiliensis%20a%20été,un%20excellent%20terrain%20d%27expérience). P. 379. Consulté le 20/07/2023.

<sup>74</sup> *Ibid.* P. 381.

<sup>75</sup> L'Association Européenne de Libre-Échange a été créée en 1960 par des pays ne faisant pas partie de ce qui est aujourd'hui l'Union Européenne. Les pays ayant rejoint l'Union européenne en sont sortis. Il ne reste aujourd'hui plus que 4 pays au sein de l'AELE (Liechtenstein, Norvège Suisse et l'Islande).

<sup>76</sup> Gireaud, F. (2014). *Die Eurodistrikte - Eine neue Form der Grenzüberschreitenden Kooperation? : Eine vergleichende Analyse des Eurodistrikts Straßburg-Ortenau und des Trinationalen Eurodistricts Basel*. P. 28.

<sup>77</sup> *Ibid.* P. 127.

<sup>78</sup> Regio Basiliensis. (s. d.). *Bref Portrait*. <https://www.regbas.ch/fr/info/bref-portrait/>. Consulté le 25/07/2023

<sup>79</sup> EUR-Lex. (s. d.). *Association européenne de libre-échange (AELE)*. [https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=LEGISSUM%3Aeuropean\\_free\\_trade\\_association](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=LEGISSUM%3Aeuropean_free_trade_association). Consulté le 25/07/2023.

<sup>80</sup> IKRB - Service de coordination inter cantonal auprès de la Regio Basiliensis. (s. d.). *DATES-CLÉ DE LA COOPÉRATION DU RHIN SUPÉRIEUR*. <https://www.regbas.ch/fr/la-cooperation/dates-cle-de-la-cooperation-du-rhin-superieur/>. Consulté le 25/07/2023.

Toutes ces structures une fois expliquées, sont nécessaires à la compréhension du fonctionnement de l'Eurodistrict Strasbourg Ortenau et interagissent dans la limite de ces compétences, avec les autres structures de la coopération transfrontalière.

Si l'organisation de la coopération transfrontalière dans le Rhin Supérieur n'est pas nécessairement basée sur les Eurodistrict il est intéressant d'analyser en quoi les Eurodistricts sont nécessaires et comment ses actions complètent pleinement le travail de ces instances transfrontalières. En somme, il s'agit d'observer la manière dont l'Eurodistrict est devenu la cheville ouvrière de la mise en place.

Pour ce faire, il convient d'entamer une analyse en partant de la stratégie assumée de la RMT, d'ailleurs partagée par l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, c'est à dire de devenir une Eurorégion. A titre liminaire, il est nécessaire de définir le terme d'« Eurorégion » et de comprendre pour quelles raisons ce schéma d'organisation territorial s'est imposé depuis le début des années 1990 comme une référence dans la planification future de la cohésion européenne.

### **3.3 Les Eurorégions et la « gouvernance à niveaux multiples »**

Le Général De Gaulle annonçait en ces termes le 2 février 1969 à Quimper la nécessité de créer des échelles administratives au niveau régional, « *L'avènement de la région comme cadre nouveau de l'initiative du conseil et de l'action pour tout ce qui touche localement à la vie pratique du pays* » afin que « *les mesures qui la concernent, soit directement liées aux réalités* »<sup>81</sup>. Bien que le référendum qui en résulta fut un échec, la création des régions en France sera étalée sur plusieurs années et ce notamment en 1972 et 1982<sup>82</sup>. Cette approche de gouvernance à plusieurs niveaux est innovante en France, pays marqué par le centralisme d'Etat. Cette démarche de régionalisation fait partie depuis les années 1980 du projet de décentralisation et de déconcentration des services de l'Etat alors tandis qu'en Allemagne, cette décentralisation est à la base de l'organisation politique fédérale.

Depuis la fin des années 1990 un nouveau terme s'impose aux sciences politiques, le néo-régionalisme<sup>83</sup>. Celui-ci est fondé sur la présomption que cette échelle territoriale aussi

---

<sup>81</sup> INA. (1969). *Voyage à Quimper*. <https://fresques.ina.fr/de-gaulle/fiche-media/Gaule00150/voyage-a-quimper.html>. Consulté le 23/07/2023/

<sup>82</sup> La Rédaction Vie publique. (2017). *La région : 50 ans d'évolution -Chronologie*. <https://www.vie-publique.fr/eclairage/20136-la-region-50-ans-devolution-chronologie>. Consulté le 26/07/2023.

<sup>83</sup> Perrin, T. (2017). *L'Europe des régions : quel retour ?*. Pôle Sud, 46, 5-20. <https://doi.org/10.3917/psud.046.0005>. P. 9. Consulté le 26/07/2023.

diverse qu'elle puisse être, est la base la plus pertinente de mesure de mieux subvenir au développement économique et de rester compétitif dans une société post-industrielle.

De même, au travers de sa politique de cohésion et de développement régional l'Union européenne a oeuvré dans cette direction. Plusieurs dispositifs ont ainsi été mis en place : des distributions de fonds spécifiques de coopération territoriale (INTERREG), une meilleure représentation des intérêts régionaux auprès de l'Union européenne, ou encore des outils juridiques permettant la création de régions transfrontalières. Cette approche de gouvernance plus locale suggère que l'Europe des régions devienne le futur de la construction européenne fédérale. En raison des nationalismes et des enjeux de pouvoirs intergouvernementaux soulignant une régression en matière de coopération et de concertation, il paraît hasardeux de prédire pareille tournure pour la construction fédérale.. L'Europe des régions semble être un des points centraux de la politique européenne et ce depuis les années 1960 lorsque Denis Rougemont en fait la première mention<sup>84</sup>. Depuis lors, la construction européenne des régions et leurs interactions ont été façonnées au fil des discussions et continuent de l'être. S'il existe de nombreux avis selon lesquels cela relève d'une artificialisation des échanges qui ajoute une couche de complexité entre les stratégies européennes, nationales, et locales, quelques années seront encore nécessaires pour juger si cette approche de cohésion est la plus judicieuse. Il semble nécessaire de souligner qu'il importe peu d'observer à quel point des efforts ont été engagés tant il suffit de rien pour répudier le travail accompli. Cet effort est continu et ne peut pas se décréter, il implique une motivation continue d'une multitude d'acteurs à toutes les échelles de gouvernance. L'Europe des régions comme celle que nous connaissons à travers les programmes INTERREG n'est pas figée et peut encore évoluer. Si initialement l'ordre de grandeur régional avait été pensé pour mieux pouvoir réguler les imperfections du marché et mieux intégrer les territoires dans une approche de « Keysianisme spatial »<sup>85</sup>, il a largement dépassé ce stade aujourd'hui en Europe. C'est dans l'objectif d'une évolution continue adaptée aux besoins réels qu'un équilibre est à trouver dans chaque espace de coopération régional, et Cela demande de remettre les régions en question.

Michael Keating explique à ce propos qu' « *il n'y pas de définition purement objective ou technique de la région ou de la « bonne » échelle spatiale pour la conduite de telle ou telle politique* ». Pour lui « *on a plutôt affaire à différents récits régionalistes, à différentes*

---

<sup>84</sup> *Ibid.* P. 10.

<sup>85</sup> Keating, M. (2017). *Les régions européennes en question*. Pôle Sud, 46, 21-41. <https://doi.org/10.3917/psud.046.0021>. P. 24. Consulté le 26/07/2023.

*conceptualisations et mises en oeuvre de la région, développés au cours du temps dans différents endroits et qui se sont concurrencés* »<sup>86</sup>. C'est là, que la gouvernance à niveaux multiples prend toute sa signification : elle doit se créer et s'adapter aux besoins locaux<sup>87</sup>.

Pour cette raison l'Union européenne a donné à des régions et des localités le pouvoir de développer des coopérations adaptées grâce aux GECT qui sont flexibles, et qui peuvent s'adapter à toutes les structures de gouvernance locale tout en répondant à des besoins précis. Elle permet une pluralité de définition du terme région qu'elle soit socio-économique, de planification, métropolitaine, culturelle ou écologique<sup>88</sup>. Les programmes de cohésion de l'Union européenne apparaissent donc comme un outil d'intégration et de meilleure gestion adaptée aux besoins. De plus ils contribuent également à diriger l'ensemble des actions des régions européennes vers de mêmes objectifs puisqu'elles sont soumises aux conditions de financement qui font partie de la stratégie de la Commission européenne qui est votée par le Parlement européen.

Le Rhin Supérieur a jusqu'ici su s'adapter aux différentes problématiques de coopération. Il a su créer de nouvelles instances de coopération comme la RMT ou des structures transfrontalières comme le réseau INFOBEST ou le réseau universitaire EUCOR lorsque des besoins spécifiques s'imposaient<sup>89</sup>. Mais la multitude d'instance et d'acteurs complique également cette coopération et ajoute des couches dans le millefeuille administratif. La problématique de transparence et donc d'accessibilité pour les citoyens de se familiariser avec les dispositifs est complexe. À l'instar de l'Union européenne dont le fonctionnement est illisible, le Rhin Supérieur risque aussi par cette multiplicité d'échelles de perdre en efficacité ou même de désintéresser les citoyens. C'est aussi en cela que le Rhin Supérieur se différencie de la majeure partie des EUREGIO qui préfèrent généralement éviter la multiplicité des structures de coopération<sup>90</sup>.

Nous avons vu comment le Rhin Supérieur a su évoluer avec les différents cadres de coopération avant d'aborder le cas de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau.

---

<sup>86</sup> *Ibid.* P. 23.

<sup>87</sup> Perrin, T. (2017). *L'Europe des régions : quel retour ?*. Pôle Sud, 46, 5-20. <https://doi.org/10.3917/psud.046.0005>. P. 12. Consulté le 26/07/2023.

<sup>88</sup> *Ibid.*

<sup>89</sup> Gireaud, F. (2014). *Die Eurodistrikte - Eine neue Form der Grenzüberschreitenden Kooperation? : Eine vergleichende Analyse des Eurodistrikts Straßburg-Ortenau und des Trinationalen Eurodistricts Basel*. P. 155.

<sup>90</sup> *Ibid.* P. 132.

## 4. Le passé historique et les coopérations existantes dans le secteur Strasbourg-Ortenau

### 4.1. Les liens historiques entre la France et l'Allemagne le long de sa frontière alsacienne

C'est après la défaite des Romains contre les Alamans en 406 que la plaine d'Alsace devient germanique. Les près de quatre-cent ans de présence romaine dans cette vallée ont laissé un certain nombre de legs que les Alamans garderont lorsqu'ils prennent possession des terres en l'an 406. Dès lors, cette plaine devient germanique et intégrera le Saint-Empire Romain Germanique<sup>91</sup>. Mais la France fait ses premières prétentions sur ce territoire lors de la signature des traités de Westphalie en 1648 où quatre cinquième du territoire devient français, à l'exception des dix villes impériales de la Décapole comme Strasbourg et Colmar. Louis XIV voit dans cette région un intérêt stratégique et économique important et décide de prendre les choses en main<sup>92</sup>. Lorsqu'il traverse les Vosges en 1680 par le col de Saverne il s'exclame « Ah ! le beau jardin ! » en apercevant la plaine d'Alsace. L'attachement progressif des villes impériales au royaume de France durera jusqu'à la fin du 17<sup>ème</sup> siècle et n'aura lieu qu'à la révolution française pour la ville de Mulhouse<sup>93</sup>. Historiquement fort de symbole pour la création de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau a été l'annexion de Kehl par le royaume de France en 1678, 3 ans avant celle de Strasbourg. C'est ainsi que Vauban construit le fort de Kehl dirigé vers l'intérieur des terres du Saint-Empire romain germanique<sup>94</sup>.

Bien que l'Alsace a été rattaché à la France, ce n'est pas pour autant que les échanges s'arrêtent d'un côté et de l'autre du Rhin. En effet, l'Alsace a gardé un certain nombre d'avantages jusqu'à la révolution française. Car cet espace qui avait été sous influence germanique plus de 1200 ans a pu garder sa culture, sa langue et ses habitudes de la vie quotidienne transfrontalière. L'apport français resta modeste jusqu'en 1715, et n'était que constitué de militaires, de gouverneurs, d'artisans spécialisés jusqu'à la révolution française.

---

<sup>91</sup> L'Express. (2009). *Alsace, l'or du Rhin*. [https://www.lexpress.fr/styles/plaisirs/voyage/alsace-l-or-du-rhin\\_776177.html](https://www.lexpress.fr/styles/plaisirs/voyage/alsace-l-or-du-rhin_776177.html). Consulté le 26/07/2023.

<sup>92</sup> Colmar et sa région - L'Alsace essentielle. (s. d.). *ARTICLES SUR L'HISTOIRE DE COLMAR - ANNÉE 1648 - LES TRAITÉS DE WESTPHALIE*. <https://www.tourisme-colmar.com/fr/visiter/presentation/histoire-de-colmar/articles-historiques/29-annee-1648-les-traites-de-westphalie>. Consulté le 26/07/2023.

<sup>93</sup> De Chalendar, H. (2015). *Le long rattachement à la France*. L'ALSACE. <https://www.lalsace.fr/actualite/2015/09/13/le-long-rattachement-a-la-france>. Consulté le 26/07/2023.

<sup>94</sup> Inventaire des sites fortifiés par Vauban en France. (2015). *Kehl*. <https://sites-vauban.org/sites/default/files/sites-vauban/Kehl.pdf>. Consulté le 26/07/2023.

L'attrait économique qu'apporte le Rhin comme voie de transport apporte de nombreux nouveaux métiers dans la partie alsacienne du Rhin supérieur comme dans les régions frontalières. La bourgeoisie est restée germanique, à titre d'exemple on compte dans la sphère bourgeoise seulement deux mariages avec des francophones entre 1701 et 1789<sup>95</sup>. Même Strasbourg qui est devenue capitale économique de province ne compte en 1750 seulement 20% d'immigrés français. Une des raisons pour laquelle les français n'ont pas pu s'élever hiérarchiquement à des postes importants est le fait que la langue administrative et juridique est restée l'allemand. Surtout, les cercles intellectuels alsaciens ont presque tous étudié en Allemagne à Göttingen qui était à cette époque la meilleure université du continent européen. L'université strasbourgeoise a dans ses effectifs d'étudiants 48% d'origine germanique venant presque exclusivement des régions frontalières et 15% de suisses. A contrario, seulement 3 % de français d'outre-Vosges y étudient dont une grande part de Lorrains, dont leur territoire a également été rattaché au Royaume de France quelques années avant l'Alsace<sup>96</sup>. L'université de Strasbourg est même reconnue au niveau français puisque *Le Journal des savants* à Paris considère que les thèses soutenues à Strasbourg sont de meilleure qualité que celles de Paris<sup>97</sup>.

La révolution française dans ses premières années soutient le régionalisme et considère que museler l'expression linguistique et culturelle d'une province est un acte d'oppression despotique. Un projet de bilinguisme administratif est même proposé en 1790. Celui-ci qui sous-entend le caractère germanique de Strasbourg qui est une porte d'entrée scientifique des ouvrages allemands pour la France. À partir de 1793, la radicalisation de la révolution par les jacobins met un terme à ces premiers balbutiements français d'un espace transfrontalier<sup>98</sup>. Deux textes fondateurs de l'aversion régionalistes sont présentés à cette époque. Le premier est écrit par l'abbé Grégoire intitulé *Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser la langue française*. Le second discours programme est prononcé par le député Barère devant la convention et met directement en cause l'Alsace. L'allemand devient la langue de l'ennemi et son locuteur devient traître ou est

---

<sup>95</sup> Vogler, B. (1994). *Histoire culturelle de l'Alsace : du Moyen Age à nos jours, les très riches heures d'une région frontalière*. P. 128.

<sup>96</sup> *Ibid.* P. 141.

<sup>97</sup> *Ibid.* P. 137.

<sup>98</sup> *Ibid.* P. 189.

idéalisé comme étant sous influence ennemie<sup>99</sup>. Dès lors, les cultures germaniques et alsaciennes vont être concurrentes de la française et creuseront les liens entre l'Alsace et le territoire Allemand.

#### 4.2 Les premiers rapprochement entre Strasbourg et Kehl

Un petit rapprochement entre Strasbourg et Kehl est observé à partir de 1852 avec le premier point de passage fiable entre Strasbourg et Kehl. Cet aménagement n'a que été possible grâce à l'endiguement du Rhin<sup>100</sup>.

Entre 1859 et 1861 va être construit le premier pont ferroviaire entre Strasbourg et Kehl sur lequel circulera l'Orient-Express<sup>101102</sup>, celui-ci va être suivi en 1867 par le premier pont routier. La destruction par les troupes badoises en 1870 du pont ferroviaire, sa reconstruction en 1874, sa nouvelle destruction en 1939 et sa reconstruction en 1946 montre également à quel passé tumultueux a été confronté la région. Utile pour le transport de marchandise, le commerce et l'enrichissement mutuel en temps de paix, il sert de point de passage stratégique pour le passage de troupes en temps de guerre, et reflète bien les échanges entre la France et l'Allemagne à cette époque.

Lors de l'intégration de l'Alsace-Lorraine à l'empire allemand en 1871, l'Alsace est également considérée comme une terre à germaniser. Un traitement différents des autres Reichsländer va s'imposer à l'Alsace<sup>103</sup>. De nombreux immigrants allemands vont s'installer en Alsace<sup>104</sup> et créer des liens durables avec cette région. Cependant le traitement différencié des Länder Allemand avec l'Alsace ne va pas créer de rapprochement significatif. Strasbourg, dans le contexte de la rivalité franco-allemande va devenir la vitrine de l'empire Allemand.

---

<sup>99</sup> *Ibid.* 190.

<sup>100</sup> Chenderowsky, E. (2019). *Strasbourg : la frontière à l'œuvre dans la construction du projet urbain des Deux-Rives*. In *Situ*, 38 | 2019. <http://journals.openedition.org/insitu/20225>. Consulté le 27/07/2023.

<sup>101</sup> Archives d'Alsace. (2015). *Aigle impérial du pont-rail disparu de Strasbourg-Kehl*. <https://archives.bas-rhin.fr/detail-monument-1870/695#:~:text=La%20construction%20du%20pont%20Drail,de%2064%20m%20de%20longueur>. Consulté le 26/07/2023.

<sup>102</sup> Grandon, F. Franceinfo. (2020). *Guerre de 1870 : il y a 150 ans, les Allemands faisaient sauter le pont qui reliait Strasbourg à Kehl*. <https://france3-regions.francetvinfo.fr/grand-est/bas-rhin/strasbourg-0/guerre-1870-il-y-150-ans-allemands-faisaient-sauter-pont-que-reliait-strasbourg-kehl-1855870.html>. Consulté le 27/07/2023.

<sup>103</sup> Vogler, B. (1994). *Histoire culturelle de l'Alsace : du Moyen Age à nos jours, les très riches heures d'une région frontière*. P. 376.

<sup>104</sup> Archives départementales du Haut-Rhin. (2019). *Situation en l'Alsace-Lorraine aux lendemains de l'annexion*. <https://archives.haut-rhin.fr/Histoire-de-l-Alsace/p101/Situation-en-l-Alsace-Lorraine-aux-lendemains-de-l-annexion>. Consulté le 27/07/2023.

Les fortifications de Vauban vont être détruites pour tripler la surface de la ville et de nombreux bâtiments emblématiques de Strasbourg vont être construits durant cette période, notamment dans le quartier de la Neustadt inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. À cette époque vont également se développer les infrastructures portuaires de Strasbourg sur une longueur de 4km qui, aujourd'hui atteignent une longueur de 11 km. Peu à peu l'Alsace et Strasbourg renouent avec sa culture germanique<sup>105</sup>.

Ce n'est qu'après la seconde guerre mondiale que des échanges ont véritablement commencé entre les deux villes. Une première forme d'accord est trouvée en 1951 entre le Land de Baden et l'Etat français pour un régime commun entre le port de Strasbourg et celui de Kehl afin d'éviter une concurrence et créer un cadre de coopération. Mais dans cet échange, les villes de Strasbourg et de Kehl n'ont pas été sollicitées<sup>106</sup>. L'intégration européenne et la disparition des postes frontières grâce à l'espace Schengen ont ouvert de nouvelles possibilités. En 1960, sous l'impulsion du conseil municipal strasbourgeois une ligne de bus entre Strasbourg et Kehl est introduite, mais son succès est mitigé. Dans les années 1970 un projet de métropolisation commun a été imaginé pour la première fois. Le terme introduit de « front de Neudorf » décrivait le quartier frontalier avec la ville de Strasbourg. Des étudiants en architecture ont réfléchi à la création de projets d'urbanisation communs sur ce territoire.

La première véritable initiative concrète des deux villes dans le développement conjoint a été la consultation internationale Strasbourg-Kehl de 1990. Sur un territoire de deux-cent-cinquante hectares englobant les deux villes, la ville de Strasbourg et la ville de Kehl ont développé l'ambition de créer un nouveau quartier. La consultation internationale fait le concours d'architectes, d'urbanistes, de paysagistes des deux pays pour l'élaboration d'un quartier franco-allemand dans un faubourg de Strasbourg. Deux projets sont retenus pour la suite. S'ils n'ont pas connu de développement opérationnel immédiat, ils marquent la volonté des deux villes à développer des projets ensemble et tirer tous les bénéfices d'une nouvelle coopération<sup>107</sup>. Cette consultation permettra d'adapter entre 1996 et 2002 le droit urbanistique local pour permettre le développement d'un tel projet.

---

<sup>105</sup> *Ibid.*

<sup>106</sup> Gireaud, F. (2014). *Die Eurodistrikte - Eine neue Form der Grenzüberschreitenden Kooperation? : Eine vergleichende Analyse des Eurodistrikts Straßburg-Ortenau und des Trinationalen Eurodistricts Basel*. P. 158.

<sup>107</sup> Chenderowsky, E. (2019). *Strasbourg : la frontière à l'œuvre dans la construction du projet urbain des Deux-Rives*. In *Situ*, 38 | 2019. <http://journals.openedition.org/insitu/20225>. P. 6. Consulté le 27/07/2023.

Un autre projet marquant fut la Landesgartenschau entre 1998 et 2004 qui permettra aux deux villes de développer un projet concret et d'acter le Jardin des deux-rives comme un lieu de réconciliation. Le Jardin des deux-rives n'est pas issu du développement de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau et montre que même sans cet Eurodistrict la création de projets conjoints est possible<sup>108</sup>. À ce stade de ce travail la question est de savoir pour quelles raisons l'émergence de projets conjoint a duré aussi longtemps alors que d'autres institutions telles que la CRS existaient depuis 1975. Néanmoins il sera rappelé que les rapports n'étaient pas toujours amicaux après la seconde guerre mondiale et que l'état français a profité du malaise alsacien pour gommer les liens existants entre les alsaciens et les allemands. Par exemple, ce n'est qu'en 1982 que les alsaciens peuvent à nouveau apprendre l'allemand à l'école primaire, au collège et au lycée<sup>109</sup>. Avant cette date, son apprentissage n'était que possible depuis 1952 sous certaines conditions et seulement à partir de 12 ans. La coopération transfrontalière est donc restée un enjeu politique avant tout. En 1993, Bernard Vogler affirmait que les relations restaient superficielles. Selon Jean-marie Woehrling les rapports entre l'Alsace et l'Allemagne « constituent un piment et non un ingrédient »<sup>110</sup>. Les alsaciens eux-mêmes se considèrent avant 1870 de culture rhénane ou de la région des trois frontières et rarement comme allemands alors que cela avait encore été le cas en 1789. Cet exemple de l'identité alsacienne dans ce contexte montre que la rupture de culture entre les alsaciens et l'Allemagne est consommée. Mais c'est aussi ces raisons qui font que de nouvelles formes de coopérations sont nécessaires pour faire revivre les liens historiques dans cette région entre les cultures.

L'impulsion majeure dans le projet de coopération entre Strasbourg et Kehl est surtout apparu avec la création de la CRS et des autres instances transfrontalières. La création d'un espace de coopération et d'amitié fort de symbole comme exemple pour toute l'Europe était l'idéal type à atteindre. Dans ce contexte, l'espace de Strasbourg Ortenau est parfait pour cette expérimentation<sup>111</sup>.

---

<sup>108</sup> *Ibid.* P. 8.

<sup>109</sup> Vogler, B. (1994). *Histoire culturelle de l'Alsace : du Moyen Age à nos jours, les très riches heures d'une région frontière*. P. 452.

<sup>110</sup> *Ibid.* P. 512.

<sup>111</sup> Gireaud, F. (2014). *Die Eurodistrikte - Eine neue Form der Grenzüberschreitenden Kooperation? : Eine vergleichende Analyse des Eurodistrikts Straßburg-Ortenau und des Trinationalen Eurodistricts Basel*. P. 162.

D'un point de vue géographique, cet espace se trouve au centre du Rhin Supérieur. La ville de Strasbourg héberge la Commission Centrale pour la Navigation du Rhin depuis 1815, le Conseil de l'Europe depuis 1949 et le Parlement européen depuis 1957<sup>112</sup>. Aussi la ville de Kehl héberge de nombreuses institutions transfrontalières: INFOBEST, le secrétariat commun de la CRS, le secrétariat du CR, les centres européens des consommateurs FRANCE et ALLEMAGNE, le secrétariat commun de la CCT, le service franco-allemand de placement transfrontalier et le Centre commun de la police française et allemande<sup>113</sup>.

### 4.3. Les premières tentatives de coopération avant l'Eurodistrict

Dans les années 1970, de nombreux contacts informels sont établis entre la Communauté Urbaine de Strasbourg (CUS) et le Landkreis Ortenau. Ces accords informels ont été essentiels dans les discussions pour la création d'une coopération organisée. Surtout les agences d'urbanismes de Strasbourg et la « Planungsgemeinschaft Mittelbaden » entretiennent « un contact proche, intense duquel il serait difficile de s'en passer »<sup>114</sup>. Ces échanges donneront lieu aux premiers projets de coopération concrets et surtout l'élaboration du « Livre Blanc Strasbourg-Ortenau, » qui sera présenté en 2004 et qui est issue de nombreuses années de concertation et l'implication d'un projet INTERREG<sup>115</sup>. Son objectif est de faire un document de référence pour la planification future des deux côtés du Rhin pour des projets d'urbanisation. Il sert à définir le futur développement de la région en concertation et à créer un objectif de coopération qui doit être prit en compte dans les futurs plans urbanistiques respectifs<sup>116</sup>.

---

<sup>112</sup> [strasbourg.eu](http://strasbourg.eu) & communauté urbaine. (2012). *Rhenus Rhein Rhin - histoire d'une ville et de son fleuve*. <http://www.alsace-culture.com/upload/userfiles/Rhenus%20Rhein%20Rhin.pdf>. Consulté le 27/07/2023.

<sup>113</sup> Conférence Franco-Germano-Suisse du Rhin Supérieur. (2015). *40 ans de la coopération transfrontalière dans le Rhin supérieur*. [https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwihID1trmAAxXSSxQqEhBvZDREQFn\\_oECB4QAO&url=https%3A%2F%2Fwww.conference-rhin-sup.org%2Ffr%2Ffla-conference-du-rhin-superieur%2Fapercu%2Factualites%2Fitems%2Fbrochure-40-ans-de-cooperation-transfrontaliere-dans-le-rhin-superieur.html%3Ffile%3Dfiles%2Fassets%2FORK%2Fdocs\\_fr%2Fbrochures%2FBrochure%2520%252040%2520ans%2520de%2520cooperation%2520transfrontaliere%2520dans%2520le%2520Rhin%2520superieur.pdf&usq=AOvVaw1pm7mSkO\\_TGekgXLqPLIHN&opi=89978449](https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwihID1trmAAxXSSxQqEhBvZDREQFn_oECB4QAO&url=https%3A%2F%2Fwww.conference-rhin-sup.org%2Ffr%2Ffla-conference-du-rhin-superieur%2Fapercu%2Factualites%2Fitems%2Fbrochure-40-ans-de-cooperation-transfrontaliere-dans-le-rhin-superieur.html%3Ffile%3Dfiles%2Fassets%2FORK%2Fdocs_fr%2Fbrochures%2FBrochure%2520%252040%2520ans%2520de%2520cooperation%2520transfrontaliere%2520dans%2520le%2520Rhin%2520superieur.pdf&usq=AOvVaw1pm7mSkO_TGekgXLqPLIHN&opi=89978449) P. 12. Consulté le 23/07/2023.

<sup>114</sup>Gireaud, F. (2014). *Die Eurodistrikte - Eine neue Form der Grenzüberschreitenden Kooperation? : Eine vergleichende Analyse des Eurodistrikts Straßburg-Ortenau und des Trinationalen Eurodistricts Basel*. P. 159.

<sup>115</sup> Interreg Rhin Supérieur - Oberrhein. (s. d.). *Livre Blanc Strasbourg-Ortenau, Orientations et projets pour un développement commun*. <https://www.interreg-rhin-sup.eu/projet/livre-blanc-strasbourg-ortenau-orientations-et-projets-pour-un-developpement-commun/>. Consulté le 28/07/2023.

<sup>116</sup> Gireaud, F. (2014). *Die Eurodistrikte - Eine neue Form der Grenzüberschreitenden Kooperation? : Eine vergleichende Analyse des Eurodistrikts Straßburg-Ortenau und des Trinationalen Eurodistricts Basel*. P. 193.

Le premier projet de district européen date de 1987 lorsque la conférence européenne des pouvoirs locaux du conseil de l'Europe formule pour la première fois une idée autour d'un district européen, une sorte de territoire pilote englobant les deux villes de Strasbourg et Kehl avec d'autres villes comme Offenbourg, Rheinau, Willstätt, Achern. Le projet laissa même la porte ouverte à l'ensemble du Rhin supérieur. La convention cadre de ce projet appelé « Arbeitsgemeinschaft Strasbourg-Ortenau » a été faite dans le cadre du Conseil de l'Europe par l'intermédiaire de la Conférence Européenne des Pouvoirs Locaux et se place dans le cadre juridique du protocole de Madrid mais n'intégrait pas réellement la création de projets concrets au centre du dispositif. Sa valeur était surtout symbolique<sup>117</sup>. Elle a été imaginé de telle sorte qu'elle se développe en un modèle de gouvernance locale française, c'est-à-dire un syndicat intercommunal de vocation multiple. Dans l'organisation de cette coopération apparaissent un grand nombre de parallèles avec l'Eurodistrict qui sera créé par la suite puisqu'il reprendra un certain nombre d'éléments légèrement modifié<sup>118</sup>. Mais ce cadre de coopération ne verra jamais le jour alors même qu'il était prêt à l'emploi. Les raisons pour cet abandon sont restées floues même s'il semblerait qu'un manque de motivation de toutes les parties prenantes en soit la cause.

Les premiers projets concrets auxquels les deux villes participent commencent à la fin des années 1980. Des initiatives citoyennes des deux côtés du Rhin qui s'opposaient à la construction d'une usine à incinération de produits toxiques à Kehl par le Land Baden-Württemberg. Les responsables politiques des deux villes s'y joignent conjointement en 1989<sup>119</sup>. La même année, les maires des deux villes décident de créer une commission d'échange sur les projets en cours. C'est à travers celle-ci, par exemple, le premier INFOBEST fut créé à Kehl en 1993. L'important dans cette nouvelle coopération était de mettre chaque ville sur le même pied d'égalité pour créer un espace de coopération homogène. À partir des années 1990, le projet d'une coopération accentuée entre Strasbourg et Kehl se développe plus amplement grâce à cette commission. Divers problèmes ont été identifiés qui demandaient l'intervention des deux villes.

La même commission commence alors rapidement à créer des groupes de travail pour évaluer la faisabilité de projets communs ou discuter de thématiques partagées. Cet échange fut largement soutenu par le programme nouvellement créé INTERREG Rhin

---

<sup>117</sup> *Ibid.* P. 178.

<sup>118</sup> *Ibid.* P. 183.

<sup>119</sup> *Ibid.* P. 165.

Supérieur qui co-finança de nombreuses études. Le premier des problèmes devant être traité était la mauvaise qualité de l'air due à de nombreuses industries des deux côtés du Rhin. Dès 1992 un plan de purification de l'air est proposé et sera mis en place par les deux communes dès 1995.

Un projet important de coopération urbanistique apparaît à partir des années 1990 et sera appelé Deux-Rives / Zwei-Ufer. Celui-ci consiste d'une part à ouvrir Strasbourg au Rhin et à l'Allemagne puisque la ville n'a jamais réellement profité de la proximité de l'Allemagne. Et réciproquement pour la ville de Kehl, il permet de profiter de l'attractivité de Strasbourg en développant ses opportunités commerciales. Ce projet de deux-cent-cinquante hectares est le plus grand jamais réalisé depuis la construction de la Neustadt et doit servir de laboratoire de développement transfrontalier. Ce projet qui n'est toujours pas terminé en 2023 fait l'objet d'une évolution continue. Comme vu précédemment, le jardin des deux rives, en est une des composantes les plus importantes. Mais ce projet est également un bon exemple pour mettre en exergue les défauts de cette coopération. Initié dès 1995, il est décidé conjointement en 1996 de participer au « Landesgartenschau 2004 », un concours d'exposition floral très populaire en Allemagne<sup>120</sup>. Après un appel à projet conjoint en 1999, un projet ayant comme réalisation majeure la construction d'un pont piéton et cycliste par-dessus le Rhin fut retenu et une consultation citoyenne transfrontalière donnait l'opportunité aux citoyens d'intégrer leurs idées dans ce projet. Cependant, en 2001, les élections municipales remplacent la mairie socialiste par une mairie plus conservatrice. La réduction budgétaire ainsi qu'une meilleure gestion des ressources était au centre du programme de cette liste. Sans aucune concertation avec la partie allemande, la mairie décide de se retirer du projet. Alors qu'en Allemagne la culture politique impose de terminer les projets ayant été décidés, en France il est plus habituel de changer projet pour montrer une césure avec le projet politique du mandat précédent<sup>121</sup>. D'importants problèmes de compréhension à cette époque montrent à cette époque qu'il était naïf et hasardeux de compter sur de simples bonnes volontés et des initiatives louables pour permettre une bonne coopération des deux mairies dans la durée. Au fil des années d'autres problèmes apparaissaient, comme une dominance voulu par la mairie de Strasbourg sur le partenariat de coopération par le biais d'annonces politiques de projets qui n'ayant pas été discuté au préalable avec le partenaire allemand. Après une révision des plans initiaux, une réduction des coûts et des ambitions, le projet du Jardin des deux rives pu

---

<sup>120</sup> *Ibid.* P. 168.

<sup>121</sup> *Ibid.* P. 170.

être poursuivi et ouvra, comme prévu, en 2004. Le pont construit à cette occasion sera fort de symbole lorsqu'en 2009, le sommet de l'OTAN à Strasbourg et à Baden-Baden fut le prétexte de faire traverser à pied les chefs d'Etats présents à l'événement.

Considérant les coopérations existantes dans le Rhin supérieur ainsi que les liens qui existaient déjà entre la ville de Strasbourg et l'Ortenaukreis, il est légitime de se demander pourquoi il était nécessaire de créer un Eurodistrict entre Strasbourg et l'Ortenau.

## **5. La création de l'Eurodistrict, ses missions et ses réalisations**

### **5.1. L'affirmation du terme « Eurodistrict » et l'accord de création politique de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau**

En 1989 est créée « Initiative Eurodistrict 1989.e.V », une association à but non lucratif visant faire lobbying en faveur de la création d'un Eurodistrict en tant que tel. Des discussions publiques sont organisées par ses membres autour de sujets tels que le transport, la culture, l'urbanisation, l'environnement, mais aussi concernant les institutions et des stratégies à créer pour placer ce terme à l'agenda politique. Cette association met en évidence le problème majeur : il n'y a pas de soutien politique dû à un manque de coordination du dialogue transfrontalier<sup>122</sup>.

Le soutien politique national s'instaurera dans les années suivantes. En Allemagne en 2002, Wolfgang Schlaube, porte-parole des politiques extérieures de la CDU (partit politique d'union chrétienne et démocrate) considère l'idée d'un espace de gestion partagé ainsi que celle l'Eurodistrict comme « fascinantes ». En France également, le premier ministre Lionel Jospin demande à la Maire de Strasbourg de rédiger un rapport sur les relations entre la ville de Strasbourg et les institutions européennes<sup>123</sup>. Ce rapport fait en outre mention de la création d'un Eurodistrict qui viserait à accentuer le caractère européen de la ville. Le terme d'Eurodistrict dès lors arrivé dans les sphères de pouvoir nationales, régionales et locales. Il faudra cependant une autre impulsion politique pour engager sa création.

D'autres considérations motiveront d'avantage la création d'un Eurodistrict. D'une part, le prestige de la ville de Strasbourg au niveau européen n'est pas négligeable pour l'attractivité de la ville. Mais les trajets que doivent réaliser les députés européens depuis

---

<sup>122</sup> *Ibid.* P. 186.

<sup>123</sup> *Ibid.* P. 197.

Bruxelles jusqu'à Strasbourg sont pénibles et coûteux. Le rassemblement de la Commission européenne et du Parlement européen est donc envisagé. D'autre part, l'Eurométropole de Strasbourg n'est pas la seule à faire de cette spécificité un atout majeur. Par exemple la ville de Metz, qui se trouve dans la Grande Région, une autre Eurorégion européenne, se développe aussi comme une ville intégrée au coeur de l'Union européenne. En témoigne la dernière décision prise pour le passage de la ligne de train à grande vitesse entre Paris et Berlin qui passera par la Moselle et qui s'arrêtera à Saarbrücken<sup>124</sup>. De part et d'autre du Rhin, les bassins d'emplois sont également peu intégrés ce qui pourrait créer de meilleures opportunités économiques<sup>125</sup> dont les bénéfices dépasseraient même la ligne des Vosges alsaciennes.

La mise en place de l'Eurodistrict sera avant tout politique et c'est ce qui fera également la particularité de celui-ci, puisque tous les autres Eurodistricts dans le Rhin Supérieur sont issus d'initiatives locales. Le 22 janvier 2003, à l'occasion des 40 ans de la signature du Traité de l'Élysée, qui acte la naissance du binôme franco-allemand, Gerhard Schröder, chancelier allemand, ainsi que Jacques Chirac, président de la République française, annoncent la création de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau. Outre le discours qui explique comment le couple franco-allemand conçoit le futur de l'Union européenne, la création de cet Eurodistrict était l'élément concret qui devait marquer l'anniversaire de cette signature. Ils en appellent, dans leur déclaration commune au point 24, à la création d'une intercommunalité transfrontalière « ayant vocation à explorer de nouvelles formes de coopération et accueillir les institutions européennes »<sup>126</sup> entre la ville de Strasbourg et Kehl.

Sur place, personne n'avait été informé de cette annonce. Plus tard, on apprendra que le Quai d'Orsay avait insisté pour que cette déclaration figure dans la déclaration commune afin d'augmenter le caractère européen de la ville de Strasbourg<sup>127</sup> mais aucune indication

---

<sup>124</sup> Hauss, J. France Bleu. (2023). *TGV Paris-Berlin : la SNCF confirme qu'il ne passera pas par Strasbourg*. <https://www.francebleu.fr/infos/transports/la-future-ligne-a-grande-vitesse-paris-berlin-ne-passera-pas-par-strasbourg-8841572#:~:text=La%20future%20ligne%20directe%20en,passera%20par%20Sarrebruck%20en%20Allemagne>. Consulté le 28/07/2023.

<sup>125</sup> Pauline, P. (2019). *La « région métropolitaine trinationale du Rhin supérieur » : contrer la périphérie étatique par la centralité métropolitaine*. *Belgeo 2 | 2019*. <https://journals.openedition.org/belgeo/32078#quotation>. P. 30. Consulté le 24/07/2023.

<sup>126</sup> Vie publique. (2003). *Déclaration commune franco-allemande sur le développement et l'approfondissement de la coopération franco-allemande, en particulier en matière de construction européenne, Paris le 22 janvier 2003*. <https://www.vie-publique.fr/discours/134684-declaration-commune-franco-allemande-sur-le-developpement-et-lapprofond>. Consulté le 29/07/2023.

<sup>127</sup> Gireaud, F. (2014). *Die Eurodistrikte - Eine neue Form der Grenzüberschreitenden Kooperation? : Eine vergleichende Analyse des Eurodistrikts Straßburg-Ortenau und des Trinationalen Eurodistricts Basel*. P. 200.

n'est donnée au sujet de sa mise en place. Les partenaires devaient eux-mêmes créer ce nouveau cadre de coopération et pouvaient interpréter l'annonce de toutes les manières possible. Ordonné au niveau national, ce sont les instances communales, avec le soutien des régions et de l'Etat, qui ont construit l'organisation et les missions de l'Eurodistrict avec la ferme conviction que les localités étaient plus à même de savoir ce qui était nécessaire de créer. Peu après l'allocution, le Land de Baden-Württemberg soutint le projet et la ville de Kehl travailla activement à la mise en place pratique et publia environ une centaine de projets concrets après consultation des acteurs politiques et civils de la ville. Le problème de la taille des villes (450 000 habitants pour Strasbourg et 35 000 pour Kehl) va finalement mener à l'agrandissement du périmètre de l'Eurodistrict à l'Ortenaukreis, qui compte 400 000 habitants. La base juridique pour l'Eurodistrict était, à cette époque, l'Accord de Karlsruhe, mais la coopération voulue de cet Eurodistrict allait au-delà de ce que pouvait proposer l'Accord de Karlsruhe. C'est ainsi que la ville de Strasbourg et l'Ortenaukreis demandèrent aux gouvernements respectifs de s'engager au niveau de l'Union européenne pour créer un nouveau cadre juridique pouvant satisfaire les demandes en matière de coopération transfrontalière<sup>128</sup>, donnant à ces nouvelles structures une personnalité juridique propre.

A ce stade du mémoire on peut voir que des idées de projets ont prit très peu de temps à émerger, que la demande de coopération était avancée mais que le soutien politique national manquait jusque-là. De plus, par leur déclaration commune pour les quarante ans du Traité de l'Elysée, les Etats s'étaient engagés à la création de nouvelles coopérations en Europe et ne peuvent donc pas laisser lettre morte cette demande. Les nouveaux domaines où sont demandés des transferts de coopérations sont au niveau des ports, des aéroports, des réseaux postiers et de télécommunication, du bilinguisme et surtout de la construction d'infrastructures.

Si la construction de meilleures infrastructures est un des éléments clefs de la coopération, c'est pour répondre au besoin de « spécialisation intelligente » du territoire<sup>129</sup>. Ces infrastructures répondent aux dynamiques naturelles du territoire tout en se concentrant sur les avantages « naturels » économiques, technologiques, scientifiques. Elle se base sur

---

<sup>128</sup> *Ibid.* P. 205.

Guigner, S. & Périssé, D. (2020). Coopération transfrontalière. Dictionnaire des politiques territoriales, pp 103-108. Paris: Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.pasqu.2020.01.0103>. P. 105.

l'approche économique du territoire qui considère que des problématiques économiques nationales concernent peut-être moins un territoire frontalier que celles de l'Etat voisin. Cette approche, intrinsèquement liée au territoire et à ses atouts, fait partie de la politique de cohésion des territoires de l'Union européenne. Cette politique se base sur une gestion horizontale des besoins économiques par lesquels découlent d'autres problématiques qui restent à régler. À titre d'exemple, la mauvaise intégration économique de ce territoire frontalier est aussi due à une connaissance de la langue du voisin de plus en plus faible. Des efforts au niveau du bilinguisme sont donc nécessaires pour pérenniser les coopérations économiques nouvelles.

Ces attentes économiques répondent donc à deux demandes : une meilleure efficience (économies d'échelle) ainsi qu'une meilleure efficacité (meilleure qualité et pertinence)<sup>130</sup>.

Du côté des Etats, l'envie d'un Eurodistrict était plutôt idéalisé au niveau systémique que pratique. La création d'Eurodistricts était l'occasion de faire à petite échelle, un symbole de ce que l'Europe n'était pas encore, c'est à dire proche des citoyens, visionnaire, et transnational ainsi qu'un espace d'identification<sup>131</sup>.

Trois années de discussion ont résulté de cette déclaration durant lesquels de nombreux problèmes ont dûs être résolus. D'une part, les moyens de financements pour l'Eurodistricts n'étaient pas clairs. En effet, si les Etats, bien qu'ils aient demandé la création de l'Eurodistrict, financent cet Eurodistrict, cela ouvrirait la boîte de pandore à toute autre création de groupement de coopération financé par les Etats. L'autre point de discussion important concernait les compétences de l'Etat, de la région, et des communes, qui devaient désormais être déléguées à l'Eurodistrict. En effet, l'organisation territoriale française étant bien plus complexe que celle de l'Allemagne, de nouvelles conditions particulières devaient s'appliquer à l'Eurodistrict du côté français. Cette raison motiva également la CUS à développer cette coopération transfrontalière<sup>132</sup>.

Notons que, depuis sa création, l'Etat français est au courant des problèmes de coopération qui émanent du millefeuille administratif français. C'est aussi pourquoi la CeA a

---

<sup>130</sup> Guigner, S. & Périssé, D. (2020). Coopération transfrontalière. Dictionnaire des politiques territoriales, pp 103-108. Paris: Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.pasqu.2020.01.0103>. P. 104.

<sup>131</sup> Gireaud, F. (2014). Die Eurodistrikte - Eine neue Form der Grenzüberschreitenden Kooperation? : Eine vergleichende Analyse des Eurodistrikts Straßburg-Ortenau und des Trinationalen Eurodistricts Basel. P. 209.

<sup>132</sup> *Ibid.* P. 213.

été créée pour essayer de rassembler le plus de compétences possible afin de mieux exploiter la coopération transfrontalière. Nous y reviendrons plus tard.

De nombreux autres groupements de coopération transfrontaliers ont été annoncés peu après la déclaration commune des quarante ans du Traité de l'Elysée. Il fallait donc être rapide pour ne pas perdre l'image d'exemple pour l'Europe.

## **5.2. La création de l'Eurodistrict et son fonctionnement**

Le 17 octobre 2005, est fêtée la création de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau à la Mairie de Strasbourg<sup>133</sup>. Celui-ci s'étend sur 2176 kilomètre-carrés et englobe cinquante-et-une communes allemandes et vingt-huit communes françaises hébergeant environ 870 000 personnes. Trois objectifs majeurs ont été identifiés pour l'Eurodistrict : ne pas seulement être un symbole mais agir concrètement dans l'intérêt des citoyens, contribuer au développement durable de la région et faire des réalisations concrètes au profit des habitants.

Ne disposant pas encore de personnalité juridique, l'Eurodistrict était assez démuné d'autant plus qu'aucun accord sur le financement des projets n'avait été trouvé jusque-là. Même s'il est prévu dans l'acte fondateur de l'Eurodistrict de recevoir ce statut juridique il était pas clairement défini quand et comment cela adviendrait. Néanmoins il était constitué à cette époque du conseil de l'Eurodistrict (composé de quatorze membres à parité franco-allemande) d'un comité de suivi, de groupes d'experts et d'un groupe de coordination<sup>134</sup>. Cette structure évolua plusieurs fois et montra de plus en plus les problèmes et les réalisations qui devaient s'imposer afin de parfaire la coopération. En 2008, la Maire de Strasbourg changea de nouveau. La nouvelle équipe municipale s'engagea à changer le statut de l'Eurodistrict pour être plus efficace dans la réalisation de projets concrets. En effet, depuis sa création, aucun projet concret n'a vu le jour. En octobre 2008 a lieu la Déclaration de Lahr qui redonne un élan à l'Eurodistrict. Il mentionne la première fois la restructuration en GECT (afin de mieux avoir accès aux fonds européens INTERREG), le changement du système de veto qui ne sera plus que d'un par pays, un budget propre au groupement pour soutenir directement des projets locaux et s'est placé comme élément clefs constitué de la future RMT<sup>135</sup>. Après l'accord des

---

<sup>133</sup> EURODISTRICT Strasbourg-Ortenau. (s. d.). *Histoire*. <https://eurodistrict.eu/fr/histoire>. Consulté le 29/07/2023

<sup>134</sup> Gireaud, F. (2014). *Die Eurodistrikte - Eine neue Form der Grenzüberschreitenden Kooperation? : Eine vergleichende Analyse des Eurodistrikts Straßburg-Ortenau und des Trinationalen Eurodistricts Basel*. P. 221.

<sup>135</sup> Eurodistrikt Straßburg-Ortenau. (2008). *Erklärung von Lahr*. P. 2.

autorités nationales respectives, un travail juridique important et une étude nommée « rapport Vetter/Cottin » présentant les objectifs et les priorités à mettre en avant dans le futur nouvel GECT.

L'accord sur le GECT est signé le 4 février 2010. Ce nouvel EGCT est, depuis ce jour la forme juridique et administrative que nous connaissons aujourd'hui comme l'Eurodistrict. Le fait qu'elle soit de conception juridique française remonte aux premières discussions avant la création de l'Eurodistrict en 2005. Les partenaires allemands ne voulaient qu'elle ne soit française qu'à condition que son secrétariat permanent se trouve à Kehl ou sur le territoire allemand. La nouvelle organisation de l'Eurodistrict accélèra le processus de décision et simplifia la mise en place de projets. Il ne fut plus question d'avoir deux porte-parole, deux secrétariats ou d'avoir un consensus de la part de sept collectivités locales pour arriver à un d'accord<sup>136</sup>.

Désormais, le conseil de l'Eurodistrict est composé de quarante-huit membres répartis de manière paritaire entre les membres du conseil de communauté urbaine de Strasbourg et l'Ortenaukreis avec ses cinq agglomérations locales. Les Etats sont invités à participer aux débats mais ne peuvent pas voter et les décisions sont adoptées à la majorité simple. En 2015, lorsque l'Eurodistrict est agrandi à ce qui est aujourd'hui le Canton d'Erstein, le conseil va se réduire à trente membres répartis dont douze de L'Eurométropole de Strasbourg, deux de la Communauté de commune du Canton d'Erstein, un représentant de l'Etat français venant de la préfecture départementale, dix représentants de l'Ortenaukreis dont au moins un représentant de groupe politique en son sein, ainsi que des représentants des cinq grandes agglomérations à savoir Offenbourg, Lahr, Kehl, Achern et Oberkirch. Ils se réunissent à minima trois fois par ans et délibèrent des affaires courantes comme le versements de subventions, du budget, et du plan d'action, adoptent des résolutions ou des stratégies, comme dernièrement le Plan d'action transfrontalier pour le climat<sup>137</sup>. Le Conseil vote également les présidents et vice-présidents du Conseil qui changent tous les trois ans<sup>138</sup>. Tous les documents officiels sont rédigés en allemand et en français et sont diffusés

---

<sup>136</sup> Eurodistrict Strasbourg-Ortenau. (2010). *Séance du conseil de l'Eurodistrict du 4 Février 2010 - Discours d'ouverture Roland Ries*. P. 8.

<sup>137</sup>EURODISTRICT Strasbourg-Ortenau. (2023). *RÉUNION DU CONSEIL DE L'EURODISTRICT À OFFENBURG - 2023*. <https://eurodistrict.eu/fr/actualites/reunion-du-conseil-de-leurodistrict-a-offenbourg-2023>. Consulté le 30/07/2023.

<sup>138</sup> EURODISTRICT Strasbourg-Ortenau. (2023). *LES ORGANES - Comment fonctionne l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau?*. <https://eurodistrict.eu/fr/les-organes>. Consulté le 30/07/2023.

respectivement des deux côtés des frontières par les partenaires de l'Eurodistrict. Le Secrétariat de l'Eurodistrict est composé de huit collaborateurs et veille à la mise en place des projets et coordonne l'action de l'Eurodistrict. Il est composé d'un secrétaire général, qui lui-même est approuvé par le Conseil de l'Eurodistrict.

Le budget de l'Eurodistrict s'élève à 850 000€ par an et correspond symboliquement à 1€ par citoyen habitant sur la zone géographique de l'Eurodistrict. Son financement est réparti de manière paritaire à hauteur de 425 000€ entre allemands et français.

En vue des cinquante-six ans du Traité de l'Élysée en 2019, l'Eurodistrict adopte, en 2018, un nouveau changement de stratégie pour mieux encore inclure la société civile dans les projets et rendre les efforts entrepris plus efficaces<sup>139</sup>.

### **5.3. Les objectifs et projets transfrontaliers de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau**

La stratégie « 360 Degrés » adoptée en 2015 fixe les grandes thématiques de l'Eurodistrict, à savoir: transport, mobilité, cartographie, économie, environnement, éducation et bilinguisme, santé, prévention et sécurité, tourisme, affaires sociales, culture, sport, vie administrative, participation citoyenne et seniors. Quatre d'entre elles sont prioritaires, à savoir : le développement économique, la mobilité, l'environnement et le bilinguisme<sup>140</sup>.

Deux moyens sont majoritairement utilisés pour parvenir à promouvoir ces thématiques.

#### Les subventions et les fonds:

Le budget propre de l'Eurodistrict permet de mettre à disposition des subventions ainsi que des fonds pour des projets ou des initiatives citoyennes qui participent au rapprochement transfrontalier. Les demandes de subventions allant jusqu'à 5000€ sont soumises à la décision du président, celles entre 5000€ et 25 000€ au Comité de sélection transfrontalier, celles dépassant 25 000€ sont soumises au Conseil de l'Eurodistrict. Ces subventions, d'un montant total annuel de 100 000€, financent jusqu'à 50% d'un projet.

Afin d'aider les acteurs de la société civile à développer des projets, les quatre Eurodistricts se sont lancés dans un projet commun visant à aider les citoyens dans cette

---

<sup>139</sup> EURODISTRICT Strasbourg-Ortenau. (2018). *ROLAND RIES NOUVEAU PRÉSIDENT / RÉFORME INSTITUTIONNELLE - 2018*. <https://eurodistrict.eu/fr/actualites/roland-ries-nouveau-president-de-leurodistrict-reforme-institutionnelle-2018>. Consulté le 30/07/2023

<sup>140</sup> EUROPE DIRECT Strasbourg. (s. d.). *L'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau*. <https://www.strasbourg-europe.eu/eurodistrict-strasbourg-ortenu/>. Consulté le 30/07/2023.

démarche. Ils aident ainsi à rencontrer les acteurs appropriés, à faire des demandes de subvention à d'autres fonds et à gérer un projet de bout en bout. Lancé en 2017, le porteur de ce projet était l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau<sup>141</sup>. À ces subventions s'ajoutent encore deux fonds: Le premier est le fond scolaire pour la promotion du bilinguisme, doté de 40 000€, et permet le remboursement de frais de rencontre dans le cadre d'échanges scolaires transfrontaliers ou d'actions faisant la promotion du bilinguisme. Le montant maximal accordé pour chaque projet 5000€ et peut couvrir 100% des dépenses éligibles mais le projet doit être mis en oeuvre sur le territoire de l'Eurodistrict<sup>142</sup>. Le deuxième d'une hauteur de 40 000€, est le Fonds culturel de soutien pour la scène locale et est destiné à raviver l'activité culturelle locale notamment suite aux conséquences de la crise du COVID-19. Tous les domaines culturels peuvent être éligibles mais doivent se faire sur le territoire de l'Eurodistrict, avoir un caractère transfrontalier, être novateur et doivent promouvoir le bilinguisme.

Un seul autre fonds a été créé par le passé. Intitulé « Fonds de soutien aux enfants réfugiés en 2016 »<sup>143</sup>, il n'a pas été renouvelé en 2017.

Les premiers projets de l'Eurodistrict ont été de nature urbanistiques avec un élargissement de la zone d'activité de la ville de Strasbourg. Intégré au Livre Blanc Strasbourg-Ortenau, ils se sont traduits du côté français, par la construction de la Cité de la musique, les Archives communautaires, le Vaisseau (musé interactif) une bibliothèque, Rivetoiles (centre commercial munit de logements et des bureaux). À Kehl, ces projets ont été la transformation du quartier de la gare, un réaménagement de terrains ayant anciennement été des casernes, et la piétonnisation du centre-ville<sup>144</sup>. Ces projets ont été de nature à pouvoir anticiper les prochains projets conjoints. En effet, les projets réalisés avant l'élaboration du Livre Blanc Strasbourg-Ortenau tels que la création du Jardin des deux rives, le développement du pôle de compétences transfrontalier à Kehl ou la réserve naturelle du

---

<sup>141</sup> Interreg Rhin Supérieur - Oberrhein. (s. d.). *Société civile / Zivilgesellschaft : Animation de la société civile au sein des territoires des Eurodistricts*. <https://www.interreg-rhin-sup.eu/projet/societe-civile-zivilgesellschaft-animation-de-la-societe-civile-au-sein-des-territoires-des-eurodistricts/>. Consulté le 30/07/2023.

<sup>142</sup> EURODISTRICT Strasbourg-Ortenau. (s. d.). *FONDS SCOLAIRE POUR LA PROMOTION DU BILINGUISME*. <https://eurodistrict.eu/fr/fonds-scolaire-pour-la-promotion-du-bilinguisme>. Consulté le 02/08/2023.

<sup>143</sup> EURODISTRICT Strasbourg-Ortenau. (s. d.). *LES PROJETS SÉLECTIONNÉS PAR LE FONDS DE SOUTIEN AUX ENFANTS RÉFUGIÉS - 2016*. <https://eurodistrict.eu/fr/actualites/les-projets-sélectionnés-par-le-fonds-de-soutien-aux-enfants-réugiés-2016>. Consulté le 02/08/2023.

<sup>144</sup> Cottin, B. Vetter. (2009). *Mission franco-allemande sur l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau*.

Taubergiessen et de l'Ile de Rhinau<sup>145</sup> on seulement été possible grâce à une concertation préalable de plusieurs années.

Le Rapport Vetter-Cottin fait mention, en 2009, d'objectifs prioritaires à développer. Parmi ces objectifs on trouve le développement des liaisons frontalières (train, tram, et routes) qui, nous allons le voir, permettra l'aménagement de deux projets importants dans ce domaine.

Parmi les treize thématiques mentionnées (affaires sociales, aménagement du territoire, culture, économie et emploi, éducation et bilinguisme, environnement, jeunesse, mobilité, participation citoyenne, prévention et sécurité, santé, sport et tourisme) dans lesquelles l'Eurodistrict développe des projets, seul certaines vont être abordé dans ce mémoire pour montrer par quels moyens concrets l'Eurodistrict oeuvre au rapprochement des populations.

#### Affaires sociales:

Outre le Fonds de soutien aux enfants réfugiés, qui n'aura que duré qu'une année, l'Eurodistrict participe au projet MARGE qui permet à neuf quartiers prioritaires de bénéficier d'une ouverture transfrontalière renforcée.

#### Culture, éducation et Bilinguisme:

L'Eurodistrict soutient la compagnie de théâtre Baal Novo Théâtre Eurodistrict, une troupe de théâtre franco-allemande. De plus, en 2015, a été organisé le festival de Théâtre « Allez Hop ».

Dernièrement le projet « Spiel et parle » montre un autre aspect des missions de l'Eurodistrict. L'Eurodistrict se positionne comme un acteur clefs pour la résolution de problèmes relatifs aux soutiens régionaux ou nationaux aux objectifs de bilinguisme. En 2018, le Land de Baden-Württemberg décide de supprimer l'enseignement du français dans les deux première années d'école primaire. Du côté français, un manque structurel de professeurs de français devient de plus en plus problématique, au point où certaines classes n'ont plus de professeur d'allemand. Ce projet vise à donner, sur la base du volontariat, des cours de langue étrangère de manière ludique et amusante<sup>146</sup>. Ce projet est proposé dans certaines écoles

---

<sup>145</sup> *Ibid.*

<sup>146</sup> EURODISTRICT Strasbourg-Ortenau. (2022). *SPIEL & PARLE - 2022*. <https://eurodistrict.eu/fr/projets/spiel-parle-2022>. Consulté le 03/08/2023.

élémentaires et primaires de l'Eurodistrict mais compte s'étendre dans les prochaines années. Il permet de faire face aux défaillances d'un manque de soutien politique ou même d'aider un acteur national (l'Éducation nationale) dans l'exercice de ses missions.

#### Sport:

Divers événements sportifs ont été créés pour rapprocher les habitants de l'Eurodistrict lors des dernières années et rencontre un relatif succès auprès des habitants, comme le montre l'exemple de « Vélo Gourmand ». En effet, la troisième édition de ce parcours à vélo de soixante km traversant les frontières a permis aux participants de découvrir près de soixante activités réparties sur 11 places « festives et gourmandes »<sup>147</sup> le long du circuit. Près de 7000 personnes ont participé à cette édition, montrant que ces événements attirent le plus de monde.

Selon l'interviewée, ce qui est de plus difficile « *c'est vraiment d'essayer d'amener les gens qui n'ont rien avoir avec l'Allemagne ou qui y aillent pas juste pour aller chez DM ou, à l'inverse en France, pour aller acheter leur poêle Tefal* »<sup>148</sup> L'Eurodistrict peut, grâce à ses événements annuels se placer comme un acteur « naturel » sur le territoire de l'Eurodistrict, s'affirmer comme indispensable dans la vie événementielle transfrontalière et motiver un maximum de citoyens à se laisser tenter par de nouvelles interactions. De nombreux autres événements comme « KM solidarité » (une course de solidarité), le marathon transfrontalier de l'Eurodistrict, les championnats de l'Eurodistrict, un festival de yoga, divers autres championnats sont organisés régulièrement.

#### Environnement:

L'Eurodistrict se place dans cette thématique comme relais d'information transfrontalier et générateur d'impulsions pour des problèmes qui dépassent les frontières nationales<sup>149</sup>. A cet effet, l'interview montre à plusieurs reprises l'importance de cette démarche. La thématique environnementale est presque à l'origine de la coopération entre la ville de Strasbourg et de Kehl avec, rappelons-le, des prises de position communes dans les

---

<sup>147</sup> EURODISTRICT Strasbourg-Ortenau. (2019). *VÉLO GOURMAND - 2019*. <https://eurodistrict.eu/fr/projets/vélo-gourmand-2019> Consulté le 04/07/2023.

<sup>148</sup> Annexe 3. (Interview Strasbourg, 08/08/2023. Pos. 58.).

<sup>149</sup> EURODISTRICT Strasbourg-Ortenau. (s. d.). *ENVIRONNEMENT*. <https://eurodistrict.eu/fr/thème/environnement>. Consulté le 04/08/2023.

années 1990 et un premier plan de régulation de la qualité de l'air. Elle tend à s'amplifier sur tout l'espace du Rhin Supérieur au regard des nouveaux défis environnementaux transfrontaliers. Dernièrement, l'initiative des Assises rhénanes de l'eau de la CeA l'illustre<sup>150</sup>. L'Eurodistrict est le relais entre les agences environnementales sur leur territoire pour la création de projets communs<sup>151</sup> et donne aussi des initiatives comme le Livret franco-allemand pour le climat 2019-2021. Ce « *guide régional et franco-allemand pour un mode de vie plus durable* <sup>152</sup>» informe les citoyens des actions concrètes et des bonnes pratiques réalisables au quotidien dans la région pour la préservation de l'environnement. De plus, elle dresse un tableau des projets environnementaux existants sur le territoire et donne des « bons pour le climat » à faire valoir dans trente-six entreprises, associations ou commerces sur le territoire de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau<sup>153</sup>. Fruit d'un travail intense, l'élaboration de ce guide est représentatif de la capacité des acteurs, ayant parfois des intérêts divergents, à s'accorder pour créer des projets. Le « compromis » est, dans le contexte de l'élaboration de projets, au coeur du processus de leur réalisation<sup>154</sup>.

#### Mobilités et aménagement du territoire:

Les études et les bases empiriques nécessaires avant même le développement d'un projet sont communes à tous ces projets. Elles nécessitent le recueil et la publication d'un grand nombre d'informations pour identifier les besoins et pouvoir évaluer les projets ayant été engagés. Nous avons vu que INTERREG Rhin Supérieur y contribue grâce à un soutien financier important.

Par-dessus cette approche de gestion de projet, le recueil d'informations sur un même territoire permet de créer une entité géographique<sup>155</sup> même lorsque l'héritage historique ou culturel est inexistant. La création d'un espace d'identification propre est essentiel pour la pérennisation des Eurodistricts. Pour familiariser les habitants de l'Eurodistrict avec les

---

<sup>150</sup> Collectivité européenne d'Alsace. (2023). *Retour sur les premières Assises rhénanes de l'eau*. <https://www.alsace.eu/actualites/retour-sur-premieres-assises-rhenanes-l-eau/>. Consulté le 04/07/2023.

<sup>151</sup> Annexe 3. (Interview Strasbourg, 08/08/2023. Pos. 18).

<sup>152</sup> EURODISTRICT Strasbourg-Ortenau. (s. d.). *LIVRET FRANCO-ALLEMAND POUR LE CLIMAT - 2019-2021*. <https://eurodistrict.eu/fr/projets/livret-franco-allemand-pour-le-climat---2019-2021>. Consulté le 08/08/2023.

<sup>153</sup> *Ibid.*

<sup>154</sup> Annexe 3. (Interview Strasbourg, 08/08/2023. Pos. 14)

<sup>155</sup> EURODISTRICT Strasbourg-Ortenau. (s. d.). *AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE*. <https://eurodistrict.eu/fr/thème/aménagement-du-territoire>. Consulté le 07/08/2023.

différentes facettes de l'aménagement du territoire, un Système d'information géographique a été mis en place et permet de découvrir visuellement les différentes facettes des projets transfrontaliers déjà réalisés.

La thématique de la mobilité est peut-être la plus importante au sein de l'Eurodistrict, voir la plus active. Deux grandes réalisations sont à noter ici. Premièrement, le prolongement du réseau de tram strasbourgeois vers Kehl. Ensuite, la mise en place d'une ligne de bus transfrontalière Erstein-Lahr.

Le premier projet, qui met l'emphasis sur une forte symbolique politique européenne, a demandé de nombreuses années de travail avant de se réaliser. D'un coût global de quatre millions d'euros et d'une durée de deux ans, il permit la construction d'un pont de 300 mètres et du prolongement du tram de 973 mètres<sup>156</sup> vers l'autre côté du Rhin. Le financement de ce projet est assuré à 50% par INTERREG Rhin-Supérieur et à 50% par les acteurs français et allemands qui se sont partagé les coûts proportionnellement à la longueur du tracé par pays (73% pour la France et 27% pour l'Allemagne pour le raccordement jusqu'à la gare de Kehl<sup>157</sup>). Cette ligne n'aurait jamais pu voir le jour sans le Livre Blanc Strasbourg Ortenau qui avait déjà anticipé la possibilité de la construction du tram<sup>158</sup>. Grâce à cet exemple concret on voit que la concertation urbanistique porte ses fruits et contribue au développement et aux échanges économiques et environnementaux de l'Eurodistrict.

Le deuxième projet lancé en 2017 est une ligne de bus créée sur la base d'une demande spécifique et locale. En effet, la ville de Lahr accueille un centre logistique Zalando dans lequel travaillent un grand nombre de Français. Ce projet répond à une demande économique locale et prend en compte les objectifs environnementaux et d'échange entre les habitants des deux pays<sup>159</sup>. La ligne de bus fait six aller-retours chaque jour et se base sur les horaires de travail des employés de Zalando. Le projet s'institutionnalisera en 2020 avec son rattachement au réseau de bus de la Région Grand-Est et sa ligne 280. Cofinancé par

---

<sup>156</sup> Interreg Rhin Supérieur - Oberrhein. (s. d.). *Construction de l'extension Est de la ligne tram D du réseau strasbourgeois jusqu'à Kehl*. <https://www.interreg-rhin-sup.eu/projet/construction-de-l'extension-est-de-la-ligne-tram-d-du-reseau-strasbourgeois-jusqua-kehl/>. Consulté le 07/08/2023.

<sup>157</sup> Pupier, P. (2018). *Le tramway transfrontalier comme projet métropolitain ? La ligne Bâle - Saint-Louis et le pont Strasbourg - Kehl*. Urbia. Urbanisme et Aménagement Des Territoires, 4, 191–210. P. 203.

<sup>158</sup> Gireaud, F. (2014). *Die Eurodistrikte - Eine neue Form der Grenzüberschreitenden Kooperation? : Eine vergleichende Analyse des Eurodistrikts Straßburg-Ortenau und des Trinationalen Eurodistricts Basel*. P. 195.

<sup>159</sup> EURODISTRICT Strasbourg-Ortenau. (2017). *BUS EURODISTRICT ENTE ERSTEIN ET LAHR ROULE - 2017*. <https://eurodistrict.eu/fr/actualites/bus-eurodistrict-entre-erstein-et-lahr-roule-2017>. Consulté le 09/08/2023.

INTERREG Rhin Supérieur et porté par l'Eurodistrict<sup>160</sup>, le projet est, comme pour le précédent financé à hauteur proportionnelle à la distance que parcourt le bus dans chaque pays. Ainsi, l'Ortenaukreis va payer 60% des frais et les partenaires français vont se partager les 40% restants<sup>161</sup>. L'Eurodistrict se charge de la communication du projet et devient donc l'acteur incontournable dans la diffusion d'informations dans le territoire de l'Eurodistrict.

## 6. Perspectives d'évolution de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau

### 6.1. L'évolution territoriale et stratégique de l'Eurodistrict

L'Eurodistrict acte aussi, depuis son accord cadre en 2010, que son évolution puisse continuer dans deux sens. D'une part au niveau territorial. Les nouveaux membres doivent être proche des zones d'influence de l'Eurodistrict et leur attachement doit se justifier dans le cadre de coopérations potentielles. D'autre part, aussi au niveau des compétences, puisque l'accord cadre prévoit de changer lorsque « *le cadre constitutionnel, légal et conventionnel aura évolué et permettra d'ériger l'Eurodistrict en une forme inédite d'intercommunalité transfrontalière* ». Le récent agrandissement de l'Eurodistrict en 2017 était une demande de longue date du canton d'Erstein soutenu par les partenaires frontaliers de l'autre côté du Rhin<sup>162</sup> et étend ainsi la zone d'influence de l'Eurodistrict. L'interview révèle une demande toute particulière le long de la frontière pour intégrer un espace comme un Eurodistrict: « *l'Alsace n'est pas couverte par des Eurodistricts, ce que regrettent beaucoup de gens, et notamment des élus* <sup>163</sup> ». La question de la plus-value se pose pour les territoires plus éloignés de la frontière pour des projets qui n'ont pas toujours la même portée. L'idée de créer d'autres cadres de coopération pour ces territoires se pose car les espaces qui ne sont pas intégrés à l'Eurodistrict, ayant des problèmes similaires mais ne bénéficiant pas de soutien financier et logistique tels que le proposent les Eurodistricts accentue encore plus les différences d'intégrations des territoires dans l'économie mondiale. Bien que le Rhin

---

<sup>160</sup> Interreg Rhin Supérieur - Oberrhein. (s. d.). *Bus Erstein-Lahr*: <https://www.interreg-rhin-sup.eu/projet/bus-erstein-lahr/>. Consulté le 08/08/2023

<sup>161</sup> Strasbourg - Offenburg. (2020). Communiqué de presse N° 14/2020 - Etape historique pour la mobilité transfrontalière dans l'eurodistrict Strasbourg-Ortenau. [https://eurodistrict.eu/sites/default/files/communiques/PM\\_2020\\_14\\_Inauguration%20Bus\\_Einweihung%20Bus\\_FR\\_DE.pdf](https://eurodistrict.eu/sites/default/files/communiques/PM_2020_14_Inauguration%20Bus_Einweihung%20Bus_FR_DE.pdf). P. 2.

<sup>162</sup> Gireaud, F. (2014). *Die Eurodistrikte - Eine neue Form der Grenzüberschreitenden Kooperation? : Eine vergleichende Analyse des Eurodistrikts Straßburg-Ortenau und des Trinationalen Eurodistricts Basel*. P. 210.

<sup>163</sup> Annexe 3. (Interview Strasbourg, 08/08/2023. Pos. 62).

Supérieur au travers de la RMT cherche à en homogénéiser le développement, les Eurodistricts contribuent aussi à créer des écarts d'opportunité pour les populations plus rurales et créent plus de déséquilibre. De surcroît, le Rhin Supérieur se trouve dans la dorsale européenne, croissant fertile de l'activité économique européen, ceci ne prévenant pas les déséquilibres au sein de son territoire. L'Eurométropole de Strasbourg est en effet déjà un centre d'attractivité régional qui tend à développer encore plus ses activités transfrontalières dans le cadre de projets novateurs. Mais d'autres territoires plus ruraux ont des problématiques différentes dans lesquels les Eurodistricts sont « *peut-être encore plus essentiel(s) qu'ailleurs* »<sup>164</sup>.

L'Eurodistrict de Strasbourg-Ortenau est aussi une vitrine d'innovation en matière de coopération transfrontalière, mais celle-ci se concentre autour d'un côté français déjà dynamique.

## **6.2. Une meilleure coordination avec la RMT et les autres instances du Rhin Supérieur**

Dans le cadre de la stratégie de métropolisation de la RMT, on peut voir que les Eurodistricts y participent dans leur intégralité mais s'y greffés a posteriori sur une volonté politique de la RMT<sup>165</sup> sans l'avoir construite ensemble. L'Eurodistrict de Strasbourg-Ortenau n'a pas eu besoin de la RMT pour exister. Mais maintenant qu'elle existe, elle utilise l'implication locale des Eurodistricts pour faire valoir sa stratégie de métropolisation. La RMT spécifie bien que les changements vont venir de projets concrets mais n'a pas les outils nécessaires proches de la société civile pour les développer<sup>166</sup>. Le cadre opérationnel des Eurodistricts n'est pas non plus adapté à des projets d'envergure comme le souhaite la RMT, alors que sa stratégie initiale l'y destine. Les villes de Strasbourg et de Kehl gardent une grande part des compétences et ne laissent finalement à l'Eurodistrict que les dossiers de « *soft-policies* »<sup>167</sup>. Les projets de l'Eurodistrict sont surtout innovants et sont destinés selon l'interviewée, à « *(s')élargir - à l'ensemble du Rhin-Supérieur* »<sup>168</sup> en cas de succès.

---

<sup>164</sup> Annexe 3. (Interview Strasbourg, 08/08/2023. Pos. 54).

<sup>165</sup> Pupier, P. (2021). *Recompositions scalaires en Europe occidentale : la construction de régions métropolitaines transfrontalières dans l'Eurorégion Transmanche et le Rhin Supérieur*. Université d'Artois. P. 602.

<sup>166</sup> *Ibid.* P. 562.

<sup>167</sup> *Ibid.* P. 297.

<sup>168</sup> Annexe 3. (Interview Strasbourg, 08/08/2023. Pos. 8).

L'interviewée sous-entend aussi que l'Eurodistrict n'est peut-être pas assez en lien avec les autres instances transfrontalières: « *il faut que le lien soit fait avec l'Eurodistrict* »<sup>169</sup> afin d'avoir une véritable concertation pour la métropolisation du territoire global.

### **6.3. La complémentarité hiérarchique scalaire et le traité d'Aix-la-Chapelle**

L'implication de l'État Allemand dans l'Eurodistrict est également souhaitée puisque du côté français comme allemand, la parité des échelles de gouvernance n'est pas respecté avec l'implication de la préfète dans le Conseil de l'Eurodistrict. Vue par les élus allemands comme « l'oeil de Moscou », l'implication de l'Etat dans les affaires intercommunales est mal accueilli. Le fédéralisme qui donne une plus grande part de souveraineté et d'indépendance, est mal compris du côté français qui ne peut pas se passer d'un représentant de l'Etat<sup>170</sup>. Pourtant cette présence est nécessaire, en effet, la gestion française de l'organisation territoriale repose sur beaucoup plus d'acteurs que du côté Allemand. De l'Etat, en passant par les Régions, les départements, les intercommunalités et les communes, chaque échelon de gouvernance garde son lot de compétences transfrontalières.

Conscient de ces difficultés, les signataires du Traité d'Aix-la-Chapelle essayent de surmonter ces problèmes de gouvernance en donnant plus « *de compétences appropriées, de ressources dédiées et de procédures accélérées permettant de surmonter les obstacles à la réalisation de projets transfrontaliers*<sup>171</sup> » à des structures comme l'Eurodistrict. Le traité affirme également « *le rôle essentiel des collectivités territoriales* » au coeur du rapprochement entre citoyens et l'attachement « *à l'objectif du bilinguisme* » soutenu par les collectivités frontalières.

Peu après, le 2 août 2019, la Loi Alsace est promulguée et crée une nouvelle forme de collectivité territoriale. Issue d'une déclaration commune signée le 29 octobre 2018 créant alors la Collectivité européenne d'Alsace, cette forme de collectivité territoriale inédite est un projet pilote en France. Issue de la fusion entre le département du Bas-Rhin et du Haut-Rhin,

---

<sup>169</sup>Annexe 3. (Interview Strasbourg, 08/08/2023. Pos. 34)

<sup>170</sup> Pupier, P. (2021). *Recompositions scalaires en Europe occidentale : la construction de régions métropolitaines transfrontalières dans l'Eurorégion Transmanche et le Rhin Supérieur*. Université d'Artois. P. 562.

<sup>171</sup> République française. République fédérale d'Allemagne. (2019). *Traité entre la République française et la République fédérale d'Allemagne sur la coopération et l'intégration franco-allemandes*. [https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/traité.aix-la-chapelle.22.01.2019\\_cle8d3c8e.pdf](https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/traité.aix-la-chapelle.22.01.2019_cle8d3c8e.pdf). Consulté le 09/08/2023.

cette collectivité reçoit de nouvelles compétences, notamment dans le cadre du bilinguisme et de la coopération transfrontalière locale ; deux éléments au coeur du Traité d'Aix-la-Chapelle. La Collectivité européenne d'Alsace devient le chef de file de la coopération transfrontalière et gagne des compétences pour la mise en place d'une politique de bilinguisme. Elle gagne ainsi la reconnaissance de la spécificité du territoire, de « *son ancrage rhénan et européen* » et devient un « *territoire pionnier sur le plan transfrontalier* »<sup>172</sup>. La création de la CeA devient, dans ce contexte, le facilitateur de la coopération transfrontalière en tant qu'outil d'exécution du Traité d'Aix-la-Chapelle du côté français. L'idée de regrouper des compétences transfrontalières initialement partagées entre la Région et l'Etat montre le processus de territorialisation de la gouvernance transfrontalière. Le problème majeur de cette nouvelle collectivité demeure dans le peu de compétences sur lesquelles elle peut influencer. Même si elle est chef de file transfrontalier, la CeA devra toujours s'accorder avec les collectivités territoriales correspondantes comme la Région ou l'Etat. Hormis la subvention de projets elle n'a souvent aucun droit de parole dans le processus décisionnel. L'exemple des coopérations avec l'Eurodistrict en témoigne.

De l'autre côté du Rhin également, la multiplicité des interlocuteurs reste un problème, « *mais ce qui est parfois compliqué au niveau de la Collectivité européenne d'Alsace c'est justement -- pour nous d'avoir plusieurs interlocuteurs (euuh) de l'autre côté de la frontière, alors que nous, on est un seul et même interlocuteur sur tout le territoire alsacien* »<sup>173</sup>

La pertinence de l'inclusion de la CeA dans le Conseil de l'Eurodistrict se pose dès lors que de nombreux projets de l'Eurodistrict sont déjà financés par la CeA, que la CeA est intégrée à toutes les structures de gouvernance dans le Rhin supérieur (RMT, CRS, CR) et devient un acteur incontournable de la coopération transfrontalière dans cet espace. Son intégration permettrait de résoudre une partie du problème de « *complémentarité hiérarchique scalaire entre l'espace du Rhin Supérieur et les Eurodistricts* »<sup>174</sup>. En effet, le problème d'intégration des Eurodistricts dans les structures de gouvernance régionale dans le Rhin Supérieur pose problème et est également reproché à la CRS. De nombreux groupes de travail et groupes d'experts sont répartis à travers les différentes instances du Rhin Supérieur et

---

<sup>172</sup> PRÉFET DU BAS-RHIN. (2020). *Création d'une collectivité européenne d'Alsace*. <https://www.bas-rhin.gouv.fr/Actualites/Reforme-territoriale/Creation-d-une-collectivite-europeenne-d-Alsace>. Consulté le 09/08/2023.

<sup>173</sup> Annexe 3. (Interview Strasbourg, 08/08/2023. Pos. 8)

<sup>174</sup> Pupier, P. (2021). *Recompositions scalaires en Europe occidentale : la construction de régions métropolitaines transfrontalières dans l'Eurorégion Transmanche et le Rhin Supérieur*. Université d'Artois. P. 562.

travaillent parfois sur les mêmes sujets, mais ne communiquent pas toujours assez sur l'avancement des projets. La communication repose souvent sur le fait qu'au niveau régional les élus de la coopération transfrontalière se connaissent et siègent dans les mêmes assemblées, comme le précise l'interviewée en mentionnant : « *alors que les Eurodistricts ne sont pas intégrés aux discussions* ». Le problème de lien est encore à régler pour harmoniser les dialogues et garantir le meilleur échange de best-practice entre les instances régionales et les Eurodistricts. L'interviewée suggère également que le travail d'intégration à l'Eurodistrict est en cours, que « *on (la CeA) n'est pas encore membre de l'Eurodistrict* »<sup>175</sup> et qu'il y a une « *volonté forte qui va se réaliser* »<sup>176</sup>. Même les Eurodistricts entre eux ne communiquent peut-être pas assez, comme le suggère l'interviewée : « *encore plus d'échanges entre les Eurodistricts, ça pourrait être une bonne chose* »<sup>177</sup>. Le dialogue avec les autres structures transfrontalières locales situées dans le territoire de l'Eurodistrict n'est pas réellement organisé alors que de nombreux experts de la coopération transfrontalière travaillent souvent sur des sujets similaires. En parlant du lien entre l'Eurodistrict et l'Infobest « *il y en a aucun direct* »<sup>178</sup>, mentionne l'interviewée. Souvent aussi, ces rapprochements se font par les personnes qui y travaillent déjà. Resserrer les liens entre l'Eurodistrict et les instances régionales ainsi que les structures locales spécialisées dans l'aide aux citoyens est donc une évolution envisageable dans le futur. Notamment, le futur projet INFOBEST 4.0, qui vise à créer une maison de services du Rhin Supérieur pourrait à terme regrouper tous les secrétariats permanents des structures et instances de coopération transfrontalière<sup>179</sup> et devenir un vivier d'experts.

## Conclusion

Le 8 et 9 septembre 2023, à l'occasion des trente ans d'existence de l'Infobest Kehl-Strasbourg, des trente ans de l'Euro-Institut, des trente ans du Centre Européen de la Consommation, des soixante ans du Traité de l'Elysée, ainsi que des vingt ans de la

---

<sup>175</sup> Annexe 3. (Interview Strasbourg, 08/08/2023. Pos. 12).

<sup>176</sup> *Ibid.*

<sup>177</sup> *Ibid.* Pos. 54.

<sup>178</sup> *Ibid.* Pos. 10.

<sup>179</sup> Interreg Rhin Supérieur - Oberrhein. (s. d.). *Infobest 4.0 : Maison de services du Rhin supérieur*. <https://www.interreg-rhin-sup.eu/projet/infobest-4-0-maison-des-services-rhin-superieur/>. Consulté le 09/08/2023.

Déclaration d'intention commune de création de l'Eurodistrict-Strasbourg-Ortenau, va être fêté ensemble la coopération transfrontalière lors de la « Stadtfest » de Kehl<sup>180</sup>.

Ce qui peut sembler être une fête comme une autre de la coopération transfrontalière sur le territoire de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau montre la simplicité mais aussi toute la complexité de la coopération transfrontalière. Car, si on regarde ce qui lie toutes ces structures, on remarque que le lien est différent d'une structure à l'autre entre les différentes structures. La CeA par exemple est partenaire de l'Infobest de l'Euro-Institut et du Centre Européen de la Consommation mais n'a aucun lien avec l'Eurodistrict. Pourtant les quatre structures vont organiser ensemble cette fête qui porte bien son nom.

Pour arriver à ce résultat, les élus membre de ces institutions vont jouer un rôle de relais et coordonner les actions puisque'ils se retrouveront dans les mêmes conseils d'administration. Même si aucun lien direct n'existe, des coopérations peuvent tout de même se former suivant la volonté des élus. C'est bien pour institutionnaliser encore plus cette coopération et ne plus dépendre de la motivation d'élus que l'imbrication dans la multiplicité des structures est essentielle.

Car, nous l'avons vu, l'histoire de la coopération entre Strasbourg et l'Ortenaukreis est très jeune et les années de proximité avant l'Eurodistrict n'ont pas créé de coopération s assez fortes pour se traduire en des réalisations concrètes institutionnalisées dans la promotion de la vie transfrontalière. Malgré l'existence d'un cadre de coopération existant dans le Rhin Supérieur, malgré les outils tels que l'Accord de Karlsruhe pour créer un cadre de coopération et malgré les demandes existantes de la population qu'on a pu voir à travers la création de l'Infobest dix ans auparavant, il a fallu d'une intervention politique de la part des chefs d'Etats pour concrétiser la création de l'Eurodistrict. À l'inverse des autres Eurodistricts qui se sont créés depuis la société civile, la création de celui de Strasbourg-Ortenau a été imposé au niveau politique et révèle surtout de la forte dimension symbolique donnée à cet Eurodistrict. Sa création est surtout issue de la volonté de l'Etat français qui a insisté à pérenniser le Statut de Strasbourg comme capitale européenne, sans donner aucun cadre de faisabilité ou de règles. Ainsi la création de l'Eurodistrict a été en elle-même un laboratoire de création de coopération en Europe et influencera la création des GECT quelques années plus tard.

---

<sup>180</sup> INFOBEST KEHL STRASBOURG. (2023). *Rapport d'activité 2022 - Jahresbericht 2022*. [https://www.infobest.eu/fileadmin/data/user\\_upload/Rapport\\_d\\_activite\\_-\\_Jahresbericht\\_-\\_IKS\\_2022.pdf](https://www.infobest.eu/fileadmin/data/user_upload/Rapport_d_activite_-_Jahresbericht_-_IKS_2022.pdf). P. 4. Consulté le 24/07/2023.

Mais l'Eurodistrict a aussi mis du temps à trouver ses objectifs et sa trajectoire à suivre. Puisque la coopération a été « imposée » il a fallu trouver par la suite les centres d'intérêts à ce type de coopération en dehors du symbolisme. L'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau a été paradoxalement un succès car il restait à définir comment il devrait répondre aux demandes de la coopération transfrontalière locale. Si dans d'autres Eurodistricts, leur création était surtout due à de véritables besoins économiques ou logistiques, l'Eurodistrict de Strasbourg-Ortenau en a fait qu'un objectif qui se greffe sur son existence. Par rapport à toutes les formes de coopération, l'effectivité de celle entre Kehl et Strasbourg reste à perfectionner. Une meilleure mutualisation des services des deux villes pourrait générer encore plus d'échanges transfrontalier entre les citoyens. Bien qu'une crèche franco-allemande existe depuis 2004, il n'y a pas eu beaucoup d'autres projets de mutualisation qui pourraient directement créer un microcosme transfrontalier local avec, à la clef, peut-être même des particularismes culturels locaux spécifiques dans la durée. La participation citoyenne dans l'Eurodistrict est essentielle à toutes les échelles de mise en oeuvre des projets. La conception, la réalisation et les bénéfices demandent l'implication de la population. Bien que l'Eurodistrict se trouve dans le paysage transfrontalier depuis de nombreuses années, il peine toujours à motiver les citoyens à participer aux échanges.

Une mutualisation des moyens avec les instances de coopération transfrontalières régionales comme la RMT, la CRS et le CR pourrait faire gagner en efficacité l'Eurodistrict. Pour l'interviewée, la multiplicité des acteurs de la coopération transfrontalière « *est un millefeuille, mais qui se complète* »<sup>181</sup>. L'Eurodistrict se distingue par sa capacité à résoudre des problèmes transfrontaliers locaux lorsqu'ils se posent et développe toujours plus de liens entre les territoires. Il peut trouver des solutions locales à des problèmes que peuvent poser les instances au niveau régional, et national dans la réalisation des objectifs de l'Eurodistrict.

Pour conclure, nous pouvons affirmer que les parties allemande et française trouvent leur compte dans l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau même si les volontés divergent parfois. L'Eurodistrict offre un cadre local de concertation dans lequel les différents intérêts se confrontent ; les acteurs étant amené à trouver des compromis. L'Eurodistrict reste ainsi la cheville ouvrière concernant la mise en place des politiques de cohésion de l'Union européenne et peut créer localement des liens durables. Ce travail de fourmis se fait à travers

---

<sup>181</sup> Annexe 3. (Interview Strasbourg, 08/08/2023. Pos. 34).

de nombreux projets qui parfois semblent « prendre par la main » les citoyens pour les inciter à l'échange. L'Eurodistrict est également le meilleur moyen de faire remonter les problèmes transfrontaliers aux différentes instances politiques et pratiquer ainsi un lobbying grâce aux personnalités politiques qui composent son Conseil.

La passerelle des 2 rives et le pont reliant Kehl avec le tram ont été construits en moins de quinze ans entre Strasbourg et Kehl grâce au concours de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau. Ils témoignent de l'activité intense des échanges transfrontalier et de leur intensification à l'avenir grâce à de nouveaux projets<sup>182</sup>. Les constructions, les projets urbanistiques, et les événements transfrontaliers font désormais partie du paysage de la région de l'Eurodistrict. En somme, l'histoire de cet Eurodistrict ne vient que de commencer et celui-ci demeurera certainement un laboratoire d'innovation en termes de coopération transfrontalière locale pour les années à venir.

---

<sup>182</sup> Conférence Franco-Germano-Suisse du Rhin Supérieur. (2015). *40 ans de la coopération transfrontalière dans le Rhin supérieur*. [https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwihID1trmAAxXsXqQEhbVZDREQFn\\_oECB4QAQ&url=https%3A%2F%2Fwww.conference-rhin-sup.org%2Ffr%2Fla-conference-du-rhin-superieur%2Fapercu%2Factualites%2Fitems%2Fbrochure-40-ans-de-cooperation-transfrontaliere-dans-le-rhin-superieur.html%3Ffile%3Dfiles%2Fassets%2FORK%2Fdocs\\_fr%2Fbrochures%2FBrochure%2520%252040%2520ans%2520de%2520cooperation%2520transfrontaliere%2520dans%2520le%2520Rhin%2520superieur.pdf&usg=AOvVaw1pm7mSkO\\_TGekgXLqLIHN&opi=89978449](https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwihID1trmAAxXsXqQEhbVZDREQFn_oECB4QAQ&url=https%3A%2F%2Fwww.conference-rhin-sup.org%2Ffr%2Fla-conference-du-rhin-superieur%2Fapercu%2Factualites%2Fitems%2Fbrochure-40-ans-de-cooperation-transfrontaliere-dans-le-rhin-superieur.html%3Ffile%3Dfiles%2Fassets%2FORK%2Fdocs_fr%2Fbrochures%2FBrochure%2520%252040%2520ans%2520de%2520cooperation%2520transfrontaliere%2520dans%2520le%2520Rhin%2520superieur.pdf&usg=AOvVaw1pm7mSkO_TGekgXLqLIHN&opi=89978449). Consulté le 23/07/2023.

# Bibliographie

## Monographie

Accord de Karlsruhe / Karlsruher Übereinkommen. (1996). <https://www.bijus.eu/?p=9981>

Bartek, A. (2020) *Le port autonome de Strasbourg*. Université d'Aix Marseille. <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01624243/document>.

Briner, H. (1991). *Regio Basiliensis. Une région, trois pays, un avenir européen*. Bulletin de l'Association de géographes français. 1991-5. 377-382. [https://www.persee.fr/doc/bagf\\_0004-5322\\_1991\\_num\\_68\\_5\\_1597#:~:text=La%20Regio%20Basiliensis%20a%20été,un%20excellent%20terrain%20d%27expérience](https://www.persee.fr/doc/bagf_0004-5322_1991_num_68_5_1597#:~:text=La%20Regio%20Basiliensis%20a%20été,un%20excellent%20terrain%20d%27expérience).

Chenderowsky, E. (2019). *Strasbourg : la frontière à l'œuvre dans la construction du projet urbain des Deux-Rives*. In *Situ*, 38 | 2019. <http://journals.openedition.org/insitu/20225>.

Collin, Léontine. (2022). *La concrétisation des actions publiques transfrontalières sur les territoires de la Collectivité européenne d'Alsace* [Mémoire de master non publié]. Université Lumière Lyon 2, Uni Freiburg.

Comité de Coopération Transfrontalier. (2019). *Règlement intérieur du Comité de coopération transfrontalière franco-allemand*. <https://agz-cct.diplo.de/blob/2463584/1a7b2c521016fcbf86be5f05b0dca9c7/f-geschaeftsordnung-agz-data.pdf>.

Commission Européenne. (2015). *La coopération territoriale en Europe : une perspective historique*. [https://www.europe-en-france.gouv.fr/sites/default/files/interreg\\_25years\\_fr.pdf](https://www.europe-en-france.gouv.fr/sites/default/files/interreg_25years_fr.pdf).

Conférence Franco-Germano-Suisse du Rhin Supérieur. (2015). *40 ans de la coopération transfrontalière dans le Rhin supérieur*. [https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwihniD1trmAAxXsXqQEhbVZDREQFn\\_oECB4QAQ&url=https%3A%2F%2Fwww.conference-rhin-sup.org%2Ffr%2Fla-conference-du-rhin-superieur%2Fapercu%2Factualites%2Fitems%2Fbrochure-40-ans-de-cooperation-transfrontaliere-dans-le-rhin-superieur.html%3Ffile%3Dfiles%2Fassets%2FORK%2Fdocs\\_fr%2Fbrochures%2FBrochure%2520%252040%2520ans%2520de%2520cooperation%2520transfrontaliere%2520dans%2520le%2520Rhin%2520superieur.pdf&usg=AOvVaw1pm7mSkO\\_TGekgXLqLIHN&opi=89978449](https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwihniD1trmAAxXsXqQEhbVZDREQFn_oECB4QAQ&url=https%3A%2F%2Fwww.conference-rhin-sup.org%2Ffr%2Fla-conference-du-rhin-superieur%2Fapercu%2Factualites%2Fitems%2Fbrochure-40-ans-de-cooperation-transfrontaliere-dans-le-rhin-superieur.html%3Ffile%3Dfiles%2Fassets%2FORK%2Fdocs_fr%2Fbrochures%2FBrochure%2520%252040%2520ans%2520de%2520cooperation%2520transfrontaliere%2520dans%2520le%2520Rhin%2520superieur.pdf&usg=AOvVaw1pm7mSkO_TGekgXLqLIHN&opi=89978449)

Conférence Franco-Germano-Suisse du Rhin Supérieur. (2008). *Ports et trafic fluvial dans le Rhin Supérieur*. <https://www.regbas.ch/fr/assets/File/FR-etude-ports.pdf>.

Conférence Franco-Germano-Suisse du Rhin Supérieur. (s. d.) *Tourisme dans le Rhin Supérieur - Chiffres clés 2005-2014*. <https://www.conference-rhin-sup.org/fr/economie/apercu/actualite/items/brochure-tourisme-du-rhin-superieur.html?file=files/assets/Wirtschaftspolitik/news/2016/Tourismusbericht-Oberrhein-2015.pdf>.

Conseil de l'Europe. (1980). *Convention-cadre européenne sur la coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales*. <https://rm.coe.int/1680078b15>.

*Convention constitutive du Groupement Européen de Coopération Territoriale « EURODISTRICT STRASBOURG-ORTENAU »*. (2010).

Cottin, B. Vetter. (2009). *Mission franco-allemand sur l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau*.

EUCOR. (s. d.). *LES UNIVERSITÉS DU RHIN SUPÉRIEUR*. <https://www.unistra.fr/fileadmin/upload/unistra/international/Actualites/flyer-eucor-fr.pdf>.

Eurodistrikt Straßburg-Ortenau. (2008). *Erklärung von Lahr*.

Eurodistrict Strasbourg-Ortenau. (2010). *Séance du conseil de l'Eurodistrict du 4 Février 2010 - Discours d'ouverture Roland Ries*.

Fabio P. (2016) *Le traité d'Amsterdam du 2 octobre 1997*. CVCE. [https://www.info-droits-etrangers.org/wp-content/uploads/2018/01/publishable\\_fr.pdf](https://www.info-droits-etrangers.org/wp-content/uploads/2018/01/publishable_fr.pdf).

- Frey, M. (2005) *Eurodistrikte als neue Form der grenzüberschreitenden Zusammenarbeit am Oberrhein : Grundlagen und Gestaltungsmöglichkeiten*. *Ferwaltungsblätter für Baden-Württemberg*, 449 - 464. [https://www.researchgate.net/profile/Michael-Frey-7/publication/303942961\\_Eurodistrikte\\_als\\_neue\\_Form\\_der\\_grenzüberschreitenden\\_Zusammenarbeit\\_am\\_Oberrhein\\_Grundlagen\\_und\\_Gestaltungsmöglichkeiten/links/60070d81a6fdccdb8687e38/Eurodistrikte-als-neue-Form-der-grenzüberschreitenden-Zusammenarbeit-am-Oberrhein-Grundlagen-und-Gestaltungsmöglichkeiten.pdf](https://www.researchgate.net/profile/Michael-Frey-7/publication/303942961_Eurodistrikte_als_neue_Form_der_grenzüberschreitenden_Zusammenarbeit_am_Oberrhein_Grundlagen_und_Gestaltungsmöglichkeiten/links/60070d81a6fdccdb8687e38/Eurodistrikte-als-neue-Form-der-grenzüberschreitenden-Zusammenarbeit-am-Oberrhein-Grundlagen-und-Gestaltungsmöglichkeiten.pdf)
- Gireaud, F. (2014). *Die Eurodistrikte - Eine neue Form der Grenzüberschreitenden Kooperation? : Eine vergleichende Analyse des Eurodistrikts Straßburg-Ortenau und des Trinationalen Eurodistricts Basel*. LIT. Berlin.
- Gouardères, F. (2023) *GROUPEMENTS EUROPÉENS DE COOPÉRATION TERRITORIALE (GECT)*, Parlement européen. [https://www.europarl.europa.eu/erpl-app-public/factsheets/pdf/fr/FTU\\_3.1.9.pdf](https://www.europarl.europa.eu/erpl-app-public/factsheets/pdf/fr/FTU_3.1.9.pdf).
- Guigner, S. & Périssé, D. (2020). *Coopération transfrontalière*. *Dictionnaire des politiques territoriales*, pp 103-108. Paris: Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.pasqu.2020.01.0103>.
- INFOBEST KEHL STRASBOURG. (2023). *Rapport d'activité 2022 - Jahresbericht 2022*. [https://www.infobest.eu/fileadmin/data/user\\_upload/Rapport\\_d\\_activité\\_-\\_Jahresbericht\\_-\\_IKS\\_2022.pdf](https://www.infobest.eu/fileadmin/data/user_upload/Rapport_d_activité_-_Jahresbericht_-_IKS_2022.pdf).
- INTERREG V RHIN SUPERIEUR 2014-2020. (s. d.). *Membres du Comité de suivi*. <https://www.interreg-rhin-sup.eu/wp-content/uploads/membres-comite-de-suivi.pdf>.
- Journal Officiel de la République française. (1976). ACCORD DE BONN. [https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKewi\\_5biUz6yAAxVoVKQEHcQcDJMQFnoECA0QAQ&url=https%3A%2F%2Fwww.conference-rhin-sup.org%2Ffr%2F1a-conference-du-rhin-superieur%2Fles-debuts.html%3Ffile%3Dfiles%2Fassets%2FORK%2Fdocs\\_fr%2Faccords-traites%2FAccord-BONN-1975.pdf&usq=AOvVaw1AyL9wT6kMsv4zP00C\\_\\_WL&opi=89978449](https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKewi_5biUz6yAAxVoVKQEHcQcDJMQFnoECA0QAQ&url=https%3A%2F%2Fwww.conference-rhin-sup.org%2Ffr%2F1a-conference-du-rhin-superieur%2Fles-debuts.html%3Ffile%3Dfiles%2Fassets%2FORK%2Fdocs_fr%2Faccords-traites%2FAccord-BONN-1975.pdf&usq=AOvVaw1AyL9wT6kMsv4zP00C__WL&opi=89978449).
- Journal officiel des Communautés européennes. (1997). *TRAITÉ D'AMSTERDAM MODIFIANT LE TRAITÉ SUR L'UNION EUROPÉENNE, LES TRAITÉS INSTITUANT LES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES ET CERTAINS ACTES CONNEXES*. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:11997D/TXT&from=mt>. P. 22.
- Keating, M. (2017). *Les régions européennes en question*. *Pôle Sud*, 46, 21-41. <https://doi.org/10.3917/psud.046.0021>.
- Les cahiers de la MOT. (2008). 7. *Le groupement européen de coopération territoriale*. Mission opérationnelle transfrontalière. [http://www.espaces-transfrontaliers.org/fileadmin/user\\_upload/documents/Documents\\_MOT/Cahiers/cahier\\_MOT\\_7\\_gect\\_FR.pdf](http://www.espaces-transfrontaliers.org/fileadmin/user_upload/documents/Documents_MOT/Cahiers/cahier_MOT_7_gect_FR.pdf).
- Mouhoub, E. & Oudinet, J. (2006). *Migrations et marché du travail dans l'espace européen*. *Économie internationale*, n°105. 7-39.
- Nitschke, Peter (2003). *L'identité subnationale dans le processus d'intégration européenne. Quelques observationsthéoriques sur la régionalisation dans l'UE*, in: Bitsch, Marie-Thérèse (Hsrg.): *Le fait régional et la construction européenne*, *Organisation internationale et relations internationales* 57, Bruxelles: Etablissement Emile Bruylant.
- OLCA. (2021). *Carte linguistique de l'Alsace. Dialects alémaniques et franciques*. [www.lehre.olcalsace.org/carte\\_linguistique\\_web.jpg](http://www.lehre.olcalsace.org/carte_linguistique_web.jpg).
- Pauline, P. (2019). *La « région métropolitaine trinationale du Rhin supérieur » : contrer la périphérie étatique par la centralité métropolitaine*. *Belgeo* 2 | 2019. <https://journals.openedition.org/belgeo/32078#quotation>.
- Perrin, T. (2017). *L'Europe des régions : quel retour ?*. *Pôle Sud*, 46, 5-20. <https://doi.org/10.3917/psud.046.0005>.
- Présidence de la République. (2010). *Agenda franco-allemand 2020 Palais de l'Elysée – Jeudi 4 février 2010*. [https://www.france-allemande.fr/IMG/pdf/Agenda\\_franco-allemand\\_2020-2.pdf](https://www.france-allemande.fr/IMG/pdf/Agenda_franco-allemand_2020-2.pdf)
- Pupier, P. (2018). *Le tramway transfrontalier comme projet métropolitain ? La ligne Bâle - Saint-Louis et le pont Strasbourg - Kehl*. *Urbia. Urbanisme et Aménagement Des Territoires*, 4, 191–210.
- Pupier, P. (2021). *Recompositions scalaires en Europe occidentale : la construction de régions métropolitaines transfrontalières dans l'Eurorégion Transmanche et le Rhin Supérieur*. Université d'Artois.
- République française. République fédérale d'Allemagne. (2019). *Traité entre la République française et la République fédérale d'Allemagne sur la coopération et l'intégration franco-allemandes*. [https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/traita.aix-la-chapelle.22.01.2019\\_cle8d3c8e.pdf](https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/traita.aix-la-chapelle.22.01.2019_cle8d3c8e.pdf).

Serge, W. (2009). *D'un rideau de fer à l'autre : Schengen et la discrimination dans l'accès à la mobilité migratoire*. *Géocarrefour*. Vol. 84/3. <http://journals.openedition.org/geocarrefour/7405>.

Strasbourg - Offenbourg. (2020). Communiqué de presse N° 14/2020 - Etape historique pour la mobilité transfrontalière dans l'eurodistrict Strasbourg-Ortenau. [https://eurodistrict.eu/sites/default/files/communiques/PM\\_2020\\_14\\_Inauguration%20Bus\\_Einweihung%20Bus\\_FR\\_DE.pdf](https://eurodistrict.eu/sites/default/files/communiques/PM_2020_14_Inauguration%20Bus_Einweihung%20Bus_FR_DE.pdf). P. 2.

VNF. (2023) *DOSSIER DE PRESSE - Le territoire alsacien a le Rhin solide : retour sur les aléas climatiques de 2022 et sur les solutions de résilience de l'axe rhénan*. [https://www.vnf.fr/vnf/app/uploads/2023/01/20230106-CP-Club-de-la-presse\\_RHIN-SOLIDE-vf.pdf](https://www.vnf.fr/vnf/app/uploads/2023/01/20230106-CP-Club-de-la-presse_RHIN-SOLIDE-vf.pdf).

Vogler, B. (1994). *Histoire culturelle de l'Alsace : du Moyen Age à nos jours, les très riches heures d'une région frontalière*. Nuée Bleue. Strasbourg.

## Sitographie

Archives d'Alsace. (2015). *Aigle impérial du pont-rail disparu de Strasbourg-Kehl*. <https://archives.bas-rhin.fr/detail-monument-1870/695#:~:text=La%20construction%20du%20pont%20Drail,de%2064%20m%20de%20longueur>.

Archives départementales du Haut-Rhin. (2019). *Infobest et Eures*. <https://archives.haut-rhin.fr/Histoire-de-l-Alsace/p138/Infobest-et-Eures>.

Archives départementales du Haut-Rhin. (2019). *Situation en l'Alsace-Lorraine aux lendemains de l'annexion*. <https://archives.haut-rhin.fr/Histoire-de-l-Alsace/p101/Situation-en-l-Alsace-Lorraine-aux-lendemains-de-l-annexion>.

Chirac, J. Schröder, G. (22 janvier 2003). *Déclaration commune franco-allemande à l'occasion du 40ème anniversaire du Traité de l'Elysée*. Paris. *France-Allemagne.fr*. <https://www.france-allemande.fr/Declaration-commune-franco,1128.html#l-amitie-franco-allemande-au>

Collectivité européenne d'Alsace. (2023). *Retour sur les premières Assises rhénanes de l'eau*. <https://www.alsace.eu/actualites/retour-sur-premieres-assises-rhenanes-l-eau/>.

Colmar et sa région - L'Alsace essentielle. (s. d.). *ARTICLES SUR L'HISTOIRE DE COLMAR - ANNÉE 1648 - LES TRAITÉS DE WESTPHALIE*. <https://www.tourisme-colmar.com/fr/visiter/presentation/histoire-de-colmar/articles-historiques/29-annee-1648-les-traites-de-westphalie>.

Collectivité européenne d'Alsace. (2022). *Interreg V : retour sur 5 ans de microprojets*. <https://www.alsace.eu/actualites/interreg-v-retour-sur-5-ans-microprojets/>.

Conférence Franco-Germano-Suisse du Rhin Supérieur. (s. d.). *Groupe de travail Environnement*. <https://www.conférence-rhin-sup.org/fr/environnement/groupe-de-travail.html>.

Conférence Franco-Germano-Suisse du Rhin Supérieur. (s. d.). *Les Débuts*. <https://www.conférence-rhin-sup.org/fr/la-conférence-du-rhin-supérieur/les-debuts.html><https://www.conférence-rhin-sup.org/fr/la-conférence-du-rhin-supérieur/les-debuts.html>.

Conférence Franco-Germano-Suisse du Rhin Supérieur. (s. d.). *L'organisation de la Conférence du Rhin supérieur*. <https://www.conférence-rhin-sup.org/fr/la-conférence-du-rhin-supérieur/organisation.html>.

De Chalendar, H. (2015). *Le long rattachement à la France*. L'ALSACE. <https://www.lalsace.fr/actualite/2015/09/13/le-long-rattachement-a-la-france>.

EUR-Lex. (s. d.). *Association européenne de libre-échange (AELE)*. [https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=LEGISSUM%3Aeuropean\\_free\\_trade\\_association](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=LEGISSUM%3Aeuropean_free_trade_association).

EURODISTRICT Strasbourg-Ortenau. (2017). *BUS EURODISTRICT ENTE ERSTEIN ET LAHR ROULE - 2017*. <https://eurodistrict.eu/fr/actualites/bus-eurodistrict-entre-erstein-et-lahr-roule-2017>.

EURODISTRICT Strasbourg-Ortenau. (2023). *LES ORGANES - Comment fonctionne l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau?*. <https://eurodistrict.eu/fr/les-organes>.

EURODISTRICT Strasbourg-Ortenau. (2023). *RÉUNION DU CONSEIL DE L'EURODISTRICT À OFFENBURG - 2023*. <https://eurodistrict.eu/fr/actualites/reunion-du-conseil-de-leurodistrict-a-offenburg-2023>.

EURODISTRICT Strasbourg-Ortenau. (2018). *ROLAND RIES NOUVEAU PRÉSIDENT / RÉFORME INSTITUTIONNELLE - 2018*. <https://eurodistrict.eu/fr/actualites/roland-ries-nouveau-president-de-leurodistrict-reforme-institutionnelle-2018>.

EURODISTRICT Strasbourg-Ortenau. (s. d.). *AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE*. <https://eurodistrict.eu/fr/thème/aménagement-du-territoire>.

EURODISTRICT Strasbourg-Ortenau. (s. d.). *ENVIRONNEMENT*. <https://eurodistrict.eu/fr/thème/environnement>.

EURODISTRICT Strasbourg-Ortenau. (s. d.). *FONDS SCOLAIRE POUR LA PROMOTION DU BILINGUISME*. <https://eurodistrict.eu/fr/fonds-scolaire-pour-la-promotion-du-bilinguisme>.

EURODISTRICT Strasbourg-Ortenau. (s. d.). *Histoire*. <https://eurodistrict.eu/fr/histoire>.

EURODISTRICT Strasbourg-Ortenau. (s. d.). *LES PROJETS SÉLECTIONNÉS PAR LE FONDS DE SOUTIEN AUX ENFANTS RÉFUGIÉS - 2016*. <https://eurodistrict.eu/fr/actualites/les-projets-selectionnes-par-le-fonds-de-soutien-aux-enfants-refugies-2016>.

EUROPE DIRECT Strasbourg. (s. d.). *L'Eurométropole Strasbourg-Ortenau*. <https://www.strasbourg-europe.eu/eurodistrict-strasbourg-ortenu/>.

EURODISTRICT Strasbourg-Ortenau. (s. d.). *LIVRET FRANCO-ALLEMAND POUR LE CLIMAT - 2019-2021*. <https://eurodistrict.eu/fr/projets/livret-franco-allemand-pour-le-climat-2019-2021>.

EURODISTRICT Strasbourg-Ortenau. (2022). *SPIEL & PARLE - 2022*. <https://eurodistrict.eu/fr/projets/spiel-parle-2022>.

EURODISTRICT Strasbourg-Ortenau. (2019). *VÉLO GOURMAND - 2019*. <https://eurodistrict.eu/fr/projets/velo-gourmand-2019>

Eurostat. (2018) *Statistiken zu Pendlerverflechtungen auf regionaler Ebene*. [https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Archive:Statistics\\_on\\_commuting\\_patterns\\_at\\_regional\\_level/de&oldid=401615#:~:text=In%20absoluten%20Zahlen%20stammt%20die,Grenzpendler%20in%20der%20EU%20aus](https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Archive:Statistics_on_commuting_patterns_at_regional_level/de&oldid=401615#:~:text=In%20absoluten%20Zahlen%20stammt%20die,Grenzpendler%20in%20der%20EU%20aus). Consulté le 17/07/2023

Frontières de l'UE : Strasbourg-Kehl a cessé d'être | Parlement européen. (2014, 2 octobre). <https://www.europarl.europa.eu/news/fr/headlines/eu-affaires/20140207STO35327/frontieres-de-l-ue-strasbourg-kehl-a-cesse-d-etre>.

Grandon, F. Franceinfo. (2020). *Guerre de 1870 : il y a 150 ans, les Allemands faisaient sauter le pont qui reliait Strasbourg à Kehl*. <https://france3-regions.francetvinfo.fr/grand-est/bas-rhin/strasbourg-0/guerre-1870-il-y-150-ans-allemands-faisaient-sauter-pont-que-reliait-strasbourg-kehl-1855870.html>.

Hauss, J. France Bleu. (2023). *TGV Paris-Berlin : la SNCF confirme qu'il ne passera pas par Strasbourg*. <https://www.francebleu.fr/infos/transports/la-future-ligne-a-grande-vitesse-paris-berlin-ne-passera-pas-par-strasbourg-8841572#:~:text=La%20future%20ligne%20directe%20en,passera%20par%20Sarrebruck%20en%20Allemagne>.

IKRB - Service de coordination inter cantonal auprès de la Regio Basiliensis. (s. d.). *DATES-CLÉ DE LA COOPÉRATION DU RHIN SUPÉRIEUR*. <https://www.regbas.ch/fr/la-cooperation/dates-cle-de-la-cooperation-du-rhin-superieur/>.

INA. (1969). *Voyage à Quimper*. <https://fresques.ina.fr/de-gaulle/fiche-media/Gaule00150/voyage-a-quimper.html>.

INFOBEST. (s. d.). *À propos d'INFOBEST*. <https://www.infobest.eu/fr/a-propos-dinfobest#article>.

Interreg Rhin Supérieur - Oberrhein. (2020). *30 belles histoires pour les 30 ans #1 : Le réseau INFOBEST*. <https://www.interreg-rhin-sup.eu/actualites/30-belles-histoires-pour-les-30-ans-1-le-reseau-infobest/>.

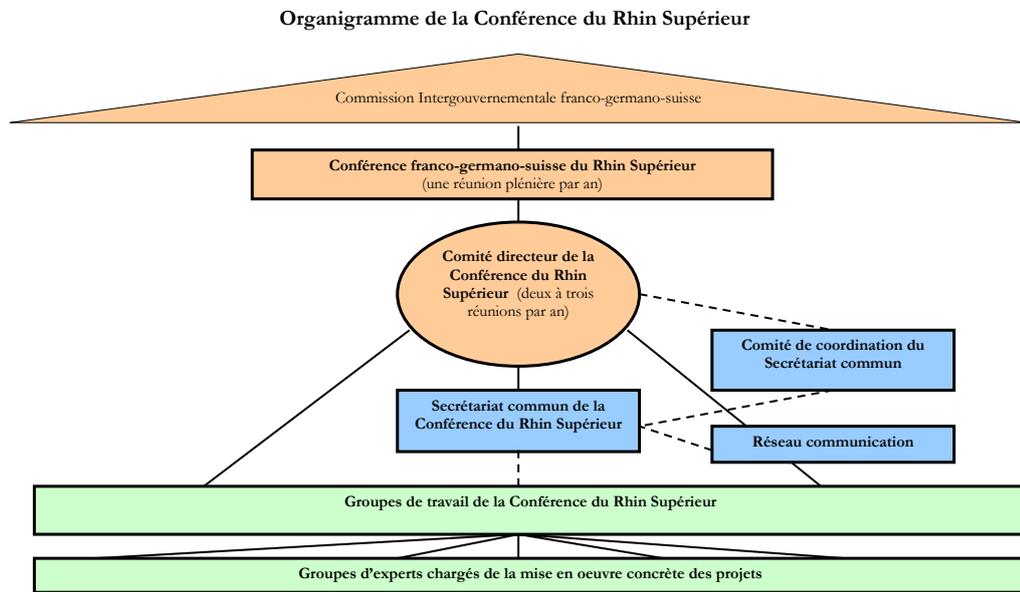
Interreg Rhin Supérieur - Oberrhein. (s. d.). *Bus Erstein-Lahr*. <https://www.interreg-rhin-sup.eu/projet/bus-erstein-lahr/>.



# Annexes

## Annexe 1. Organigramme de la Conférence du Rhin Supérieur

Annexe 1 du RI de la Conférence du Rhin supérieur



## Annexe 2. Déclaration de consentement pour l'utilisation des données de l'Interview anonymisé

### Einwilligungserklärung zur Erhebung und Verarbeitung personenbezogener Interviewdaten

Forschungsprojekt: L'Éurodistrict Strasbourg-Ortenau: Mise en place missions  
Durchführende Institution: University of South Bohemia *for consentment results.*  
Projektleitung: Leon B. ...  
Interviewerin/Interview: \_\_\_\_\_  
Interviewdatum: 08/08/2023  
Beschreibung des Forschungsprojekts (zutreffendes bitte ankreuzen):  
 mündliche Erläuterung  
 schriftliche Erläuterung

Die Interviews werden mit einem Aufnahmegerät aufgezeichnet und sodann von den Mitarbeiter:innen des Forschungsprojekts in Schriftform gebracht. Für die weitere wissenschaftliche Auswertung der Interviewtexte werden alle Angaben, die zu einer Identifizierung der Person führen könnten, verändert oder aus dem Text entfernt. In wissenschaftlichen Veröffentlichungen werden Interviews nur in Ausschnitten zitiert, um gegenüber Dritten sicherzustellen, dass der entstehende Gesamtzusammenhang von Ereignissen nicht zu einer Identifizierung der Person führen kann.

Personenbezogene Kontaktdaten werden von Interviewdaten getrennt für Dritte unzugänglich gespeichert.

Die Teilnahme an den Interviews ist freiwillig. Sie haben zu jeder Zeit die Möglichkeit, ein Interview abzubrechen, weitere Interviews abzulehnen und Ihr Einverständnis in eine Aufzeichnung und Niederschrift des Interviews zurückzuziehen, ohne dass Ihnen dadurch irgendwelche Nachteile entstehen.

Ich bin damit einverstanden, im Rahmen des genannten Forschungsprojekts an einem Interview teilzunehmen.

ja  nein

Die Interviewdaten dürfen anonymisiert zu folgenden Zwecken verwendet werden:

- ausschließlich für die oben genannte Forschungsarbeit  
 zu Forschungs- und Lehrzwecken

Strasbourg 08/08/2023  
Ort, Datum / Unterschrift

Strasbourg 08/08/2023  
Ort, Datum / Unterschrift

### Annexe 3. Transcription d'interview fait à Strasbourg le 08/08/2023

- 1 [0:00:00.0]  
[0:00:01.0] L: Est-ce que vous pouvez vous présenter?
- 2 [0:00:04.0] A: Donc je suis (nom de l'interviewé), je travaille à la collectivité européenne d'Alsace depuis (date de prise de poste) en tant que chef de projet coopération transfrontalière et plus particulièrement sur le territoire de l'eurodistrict Strasbourg-Ortenau, et, à partir du premier septembre, je serai chef (euh) adjointe du service coopération transfrontalière.
- 3 [0:00:32.0] L: Ok, (euh ) l'Interview est en quatre parties, avec des questions (donc) d'abord sur le contexte et le rôle que vous avez dans le cadre de la coopération, ensuite, des questions sur la coopération et les réalisations conjointes, ici, parfois sûrement; ensuite sur les perspectives aussi de la coopération et les enjeux futurs (euh) qui vont peut être, peut être, qui vont peut être se développer. Et ensuite, encore une quatrième partie, avec des questions un peu plus diverses. -- Donc voilà, Première question: --- pouvez vous parler de votre rôle au sein de la collectivité européenne d'Alsace en ce qui concerne la coopération transfrontalière, avec le rôle district Strasbourg-Ortenau ? Donc c'est une question large. Vous pouvez répondre comme vous voulez.
- 4 [0:01:24.0] A: --- Moi, mon, mon rôle à la base est plus général, puisque je dois (euhm) suivre tout ce qui se passe sur le territoire de l'eurodistrict Strasbourg-Ortenau. Que ce soit l'eurodistrict lui même qui soit à l'origine de cette coopération ou pas, ça, c'est juste entre-parenthèses. (inspiration) Je dois préciser déjà maintenant, que actuellement la collectivité européenne d'Alsace n'est pas (euhhh) membre de l'eurodistrict Strasbourg ortenau, de même que la région (euh) grand est, contrairement aux 3 autres euro-districts de la région du Rhin supérieur. C'est assez historique. La construction de l'eurodistrict Strasbourg ortenau, c'est fait plutôt via les états, c'est un accord entre Jacques Chirac et Gérard Schröder à la base (euh) et c'est plutôt l'état qui est membre et les collectivités vraiment locales comme la communauté de communes (euh) - du canton d'Erstein et l'eurométropole de Strasbourg côté français. Donc pour l'instant nous ne sommes pas encore membres, mais cela pourrait peut être changer, mais on en parlera plus tard avec les perspectives. (euhm) - De ce fait, on ne fait pas partie du conseil de l'eurodistrict actuellement et on n'est pas à même de donner notre avis directement sur ce que fait l'eurodistrict (inspiration) - néanmoins, ça nous empêche pas d'avancer avec eux sur certains sujets, (euh) notamment un (euhh) . Moi, mon rôle, puisque c'était votre question à la base mon rôle, c'est de suivre les projets, de, de mettre en coordination les partenaires (euh) sur le territoire, si l'eurodistrict doit être impliqué. Mais à ce moment là, évidemment, je vais contacter l'eurodistrict. (euhmm) On organise, on peut organiser des événements en commun sur le territoire là par exemple, il va y avoir la, en septembre, les 30 ans de coopération au sein du centre européen de la consommation, de l'euroinstitut et de l'infobest Kehl-Strasbourg, à laquelle va convier aussi l'eurodistrict de par son rôle clé sur le territoire. Et en plus, il y aura aussi en quelque sorte un anniversaire, puisque c'était les 20 ans justement, de déclaration de création (euhm) de l'eurodistrict? (euhh) Ensuite, pour donner un autre exemple concret de notre coopération (euhhh), en ce moment, on travaille ensemble sur le projet "spiel et parle" qui est un projet sur le bilinguisme, qui vise à développer (euhh) l'apprentissage de la langue du voisin - chez les plus jeunes, vraiment chez les, du côté plutôt des ages du CP au CM2 du côté français, et avec développement d'animation au sein des périscolaires côté français et au sein des écoles côté allemand, et donc là on a la fois fait un appui financier et un appui vraiment partenarial, avec nos propres programmes, qui s'appelle " mittwoch of elsässisch pour pousser donc au bilinguisme.
- 5 [0:04:54.0] L: Ok, (euhmm) Alors la CeA elle a eu donc enfin lorsqu'elle s'est créé elle a reçu des compétences supplémentaires (euh) dans le travail notamment de la coopération

1/11

- transfrontalière. Est-ce que cela a aidé, vous pensez a créé de nouveaux liens avec l'eurodistrict ou est-ce que ça n'a pas changé grand chose?
- 6 [0:05:16.0] A: Oui, effectivement, c'est la loi Alsace de aout 2019 qui nous a donné ce chef de filat de la coopération transfrontalière et en même temps aussi, justement, des compétences supplémentaires en bilinguisme qui qui vont de paire, notamment pour notre lien avec le l'eurodistrict - Je pense que oui, c'est c'est difficile à répondre, alors sachant que moi, avant la fusion, je n'étais pas là, mais je pense que oui, déjà, ça a facilité, nous, notre demande, justement, qui qui était un peu, je dirais, qu'il allait dans les deux sens. C'était une demande de leur part et une demande de notre part de devenir membre de l'eurodistrict. Et ça ne justifie plus facilement, même si, par exemple, la région pourrait être équitable sur l'ensemble du territoire va aussi, rejoindre l'eurodistrict qu'ils n'ont pas, ce chef de filat. (euhh) De manière générale, je pense que, auprès de toutes les instances, transfrontalières, notre chef de filat facilite le lien et il (euh) va faciliter le fait qu'on va peut être plus nous solliciter - pour coordonner des choses sur la partie française du territoire du Rhin Supérieur.
- 7 [0:06:27.0] L: Ok, (euhm) alors j'imagine qu'il y a du coup des des des problèmes transportables existants qui sont identifiés du côté de la CeA. Est-ce que vous pensez que ces problèmes sont les mêmes que ceux de l'eurodistrict ou est-ce qu'ils se différencient, (euh) notamment par la Taille en fait de la, - de la collectivité, enfin en tout cas de l'espace de gouvernance entre, comme l'eurodistrict et la CeA?
- 8 [0:07:00.0] A: (6.0) Après, on ne va pas forcément parler (euhm), évoquer cette question. On ne va pas forcément parler justement de l'organe eurodistrict. Ça va plus être une question territoriale en fait plutôt que de l'Organe puisque enfaite après la plupart des freins qu'on va avoir seront plutôt traités par l'infobest -- que par l'eurodistrict après l'eurodistrict, peut être aussi remonter les obstacles, mais moins fortes. ((euhm expiration) 6.0) C'est difficile comme question sans sans y avoir réfléchi (euhh) à tête reposée. (euh) (3.0) Je pense que (hésitation) certains problèmes vont être les mêmes et d'autres plus particuliers, parce que, par exemple, pour prendre l'exemple de "spiel et parle" ce problème sur le bilinguisme et le développement du bilinguisme, il est général au Rhin supérieur. Parcontre là, la réponse qui est donnée, elle est territoriale, pour l'instant en tout cas, peut être que ça s'élargira (euh) elle est territoriale au niveau franco-allemand. Nous, côté alsacien, elle est globale (euhh) voila mais ce qui est parfois compliqué au niveau de la collectivité Européenne d'Alsace c'est justement -- pour nous d'avoir plusieurs interlocuteurs (euhh) de l'autre côté de la frontière, alors que nous, on est un seul et même interlocuteur sur tout le territoire alsacien. -- Ça peut être parfois compliqué, mais à l'inverse parfois, justement, comme des projets pilotes, comme "spiel et parle", ça peut être aussi l'occasion de développer quelque chose au niveau vraiment encore plus local, très ancré et, à l'inverse après, d'élargir - à l'ensemble du Rhin-Supérieur. Si ça marche, c'est il y a les deux facettes qui peuvent nous compliquer les choses (euhm) --- Après les problèmes de santé se retrouvent à tous les niveaux, mais par contre, là il faut qu'ils vont forcément être réglés et gères un niveau supérieur. Souvent quand même, la réponse (euh) au frein va - va devoir venir, la plupart du temps (d) du niveau --global, régional, voire même parfois national ou européen.
- 9 [0:09:17.0] L: (2.0) C'est une question un peu improvisé enfin (euh) deux questions: vous avez évoqué l'infobest. Quels sont les liens entre l'infobest et l'eurodistrict dans la remontée des problèmes, ou même entre vous et l'infobest?
- 10 [0:09:33.0] A: Entre l'infobest et l'eurodistrict il y en a aucun direct. Après, ils font partie du même centre de compétence à Kehl, ils se voient régulièrement. S'il ya des questions qui se posent, ils vont se rencontrer mais c'est pas le rôle de l'eurodistrict justement, de

remonter ces obstacles. C'est vraiment celui de l'infobest et si l'eurodistrict a des remontées (euh) qu'ils vont avoir, ils vont les passer à l'infobest ou parfois, selon le type, de remonter, peut être encore plus haut au niveau du comité de coopération transfrontalière. Maintenant, alors, nous, par contre, nos liens avec l'infobest bon déjà, on est financeurs de l'infobest, (euh) notre, notre élue, Catherine Graef Eckert est actuellement aussi présidente de l'infobest Kehl-Strasbourg jusqu'en mai 2023. ((inspiration) (euhm)2.0)Donc on a un rôle important au niveau des décisions qui sont prises, d'autant plus actuellement quand on a, au vu de la présidence (euhh) un soutien important, financier y compris, puisqu'on finance un des trois postes qui font vivre l'infobest. Et donc moi, justement, en tant que chargé de du suivi du territoire, je je suis aussi tout ce qui se passe au niveau de cette institution.

- 11 [0:10:49.0] L: Ok, (euhmm) (2.0) donc là ça va être une question encore un peu plus générale, et je vais plutôt m'orienter vers le (euh) peut être un exemple de cas pratique. Comment est-ce que la Collectivité européenne d'Alsace et l'eurodistrict, contribue t'elle au développement régional dans cette partie précise du territoire -- de l'eurodistrict.
- 12 [0:11:16.0] A: Comment la CeA et le l'eurodistrict (4.0) (inspiration) justement, du fait, c'est ce que je disais, le fait qu'on n'est pas encore membre de l'eurodistrict. Pour l'instant nos liens vraiment concrets sont encore léger (euhm) y compris parce que nous, notre action était aussi un petit peu moins, je pense, territorialisée avant, parce que maintenant, on est divisé en 7 territoires depuis la, -- non -- je suis en train de dire des bêtises, il y avait déjà une organisation territorialisée avant la fusion pardon. (euhmm) Le lien, c'est vrai que le lien était moins fort avec l'eurodistrict jusqu'à maintenant, parce qu'il n'y avait pas forcément cette volonté de l'intégrer (euhh) cette volonté forte qui va se réaliser --- donc ensemble (euhm) moi, j'ai pas trop la je je suis un peu prise au dépourvu, parce que j'ai pas trop l'historique --j'imagine qu'on a régulièrement soutenu financièrement (euh) des projets de l'eurodistrict, mais ça, je peux vraiment pas le dire, avant la fusion. Là, c'est ce qu'on fait pour l'instant depuis moi, je suis là depuis deux ans le seul projet qu'on a vraiment concrètement soutenu financièrement, c'est "spiel et parle" mais j'imagine qu'il y en a eu d'autres je sais, par exemple (3.0) (euhm) (voix basse[je réfléchis un petit peu au niveau de tous leurs projets]) (euhmm) (5.0) Après, par exemple sur tout ce qui est environnemental. Alors, si, par exemple, j'oublie un projet important sur lequel là il y avait un lien fort entre l'eurodistrict et la et la collectivité européenne d'Alsace qui était (3.0) c'était avec le bas-rhin à l'époque c'est quand a été mis en place, par exemple, la bus la ligne de bus Erstein-Lahr. Donc là ce niveau là, c'était (euhh) à l'époque ça a été l'euro district qui a géré la mise en place de cette ligne de bus et à cette époque là, la région n'avait pas encore complètement le le la coordination de toutes les mobilités. --- La collect le bas-rhin à l'époque qui, qui est maintenant la Collectivité européenne d'Alsace avait fortement soutenu le la mise en place de ce projet (euh) et notamment au titre de l'insertion (euhh) de l'emploi puisque c'est un bus qui dessert principalement certaines entreprises, comme Zalando, de l'autre côté de la frontière, et qui permettaient à des personnes éloignées de l'emploi d'arriver facilement, même sans véhicule sur leur lieu de travail. Mais les horaires ont été calées sur les horaires de travail des personnes qui sont à Zalando. Donc ça, pour moi, c'est un projet typique de développement du territoire (euh) qui va dans le bon sens et qui tient une vraie collaboration entre l'eurodistrict et la CeA, mais aussi bien sûr, avec les autres partenaires avec la région grand est avec les collectivités du côté allemand, on n'était pas seul. On fait rarement des projets (euh) seul (sourire) de toute façon.
- 13 [0:14:42.0] L: --- (Ehmm) Et donc dans ce genre de dans le projet, par exemple dans ce projet, ou même encore d'autres si jamais ça vient à l'esprit -- est-ce que vous avez peut être identifié des des problèmes ou des défis majeurs (euh) dans la coopération et peut être dans l'organisation d'un projet, ou peut être pas forcément juste interne aux

- services, l'eurodistrict mais aussi par rapport aux décideurs, (intelligible).
- 14 [0:15:10.0] A: Ça, de manière générale, c'est la problématique des projets transfrontaliers, c'est que (euhh) ça arrive --- même régulièrement, il faut le dire (euh) que les volontés politiques ne soient pas forcément les mêmes côté français et côté allemand. (inspiration) (euh) Ça, ça peut être un frein. (euh) C'est là qu'il faut travailler sur la la Comment s'appelle --- je vois plus j'ai plus le mot,(euhhh) (10.0) j'ai plus le terme qui définit bien notre esprit, rhénan , (euh) le compromis. Voilà, c'était ce que je cherchais. Le compromis entre, alors d'abord pour convaincre chacun, pour qu'on qu'on arrive à trouver des objectifs communs et surtout des modalités communes, et aussi le côté financier, souvent très important pour arriver à se mettre d'accord (inspiration) et puis aussi, parfois, on peut avoir des guides aussi. Justement, nous, on souhaite plutôt aller dans ce sens là, pour cette thématique, vous plutôt dans cette thématique, et on, on voila c'est une autre sorte de compromis, on va dire, en essayant d'avoir des vues plus globales.
- 15 [0:16:44.0] L: D'accord (euhmm) donc on va parler maintenant des coopérations et des réalisations (euh) aussi en rapport, tout d'abord avec les objectifs dans la coopération transfrontalière de la CeA et de l'eurodistrict (ehm) est-ce que vous savez quels sont les objectifs précis de l'eurodistrict et si c'est non, c'est pas grave. Est-ce que vous pensez que les objectifs de la coopération transfrontalière, de la CeA se complètent, sont complémentaires ou s'ajoutent et sont totalement différents de ceux de l'eurodistrict?
- 16 [0:17:29.0] A: Alors complètement différent, ça, c'est sûr que non. Pour les objectifs de l'eurodistrict il faudrait retourner voir leur document, (euhm) sachant que le l'eurodistrict avait aussi acté, qui se focaliserait plus particulièrement sur certaines thématiques. Mais la je n'ai plus les thématiques en-tête, je regarde juste, je regarde juste, ça je n'arrive plus à retrouver les les thématiques. (euhh) Mais sachant que, il me semble que, justement, cette thématique recoupe assez celles que nous avons aussi mis en-avant, sachant que ça me permet de rebondir sur quelque chose que j'ai oublié, très important, c'est que, lors de la mise en place du Schéma Alsacien de Coopération Transfrontalière, (euhh) qui, justement est liée à la loi Alsace, la CeA , a dû mettre en place et signer avant la fin décembre 2022, il y avait un réel souhait de s'appuyer sur les eurodistricts, justement -- pour monter ce Schéma Alsacien, parce que les eurodistricts sont permettent vraiment d'avoir les remontées des citoyens c'est eux qui organisent des événements, qui qui essaient de sensibiliser les citoyens - vraiment au plus près. (euhm) C'était vraiment important pour nous de les inclure dans la construction de Schéma Alsacien de Coopération Transfrontalière.
- 17 [0:19:08.0] L: (ehm) bah très bien, justement parce que ça rebondit bien sur une autre question que j'avais (ehm) est-ce que vous savez comment cette coopération entre l'eurodistrict et la CeA améliore ou va améliorer mieux encore qu'avant peut être, la vie quotidienne des habitants de la région de l'eurodistrict -- est-ce que vous avez une idée sur la stratégie en fait? De pour spécifiquement améliorer la vie quotidienne -- des habitants?
- 18 [0:19:55.0] A: ((fermeture de fenêtre)20.0) (ehm) --- Je prends juste, je regarde juste, dans l'ensemble toutes les thématiques que traitent l'eurodistrict parce qu'elles sont grandes, (ehm) alors je dirais quand même qu'un des rôles, qu'à l'eurodistrict, c'est --- outre le fait de faciliter la vie quotidienne des habitants, parce qu'ils vont avoir un rôle de -- (euhh) - je pense, de lobbying au niveau des collectivités territoriales pour faire avancer les sujets transfrontaliers (ehmm) Ils vont aussi pouvoir financer certains projets transfrontaliers. Ils ont eu un rôle important aussi au moment de la mise en place du tram, qui est quand même une très, très belle réussite, au niveau notamment de l'utilisation entre Kehl et Strasbourg. (ehmm) --- Je pense quand même que leur premier rôle, pour moi, en tout cas, s'il en a la vision que j'en ai, c'est beaucoup de, de de faire se parler les gens (euh) encore

plus que de les aider dans leur quotidien, c'est vraiment d'essayer que les gens, (euh) que ce soit via du sport, via de l'environnement de l'éducation la mobilité etc.. c'est qu'ils se parlent, (euhh) qu'ils montent des projets ensemble et qu'ils développent des solutions ensemble. Mais l'eurodistrict va pas forcément régler lui même les problèmes, mais va être un --- un déclencheur de rencontres et de mise en place. Après, parfois -- (euhh) c'est lui même qui va porter certains projets, mais il a d'abord ce rôle de lancement de projets et de mise en place. Après, oui, ils portent aussi quand même pas mal de projets, notamment sur tout ce qui est culture, sport, éducation, bilinguisme on la vu en environnement aussi, ils essayent, par exemple, de travailler avec l'agence pour le climat de l'eurométropole de Strasbourg et avec l'Orthenauer Agentur de l'Ortenaukreis pour essayer de voir ce qui peut être fait ensemble.

- 19 [0:22:19.0] L: Ok donc enfaite ce que ce que vous décrivez un peu, c'est le plutôt, une gouvernance, pas une gouvernance, mais un esprit de bottom-top (euh) pour la remontée de projet, la remonter d'idées le lancement de choses. Que du , de la gouvernance top-down. Ou est-ce que, quand même.
- 20 [0:22:37.0] A: Les deux, enfaite les deux
- 21 L: Ok, d'accord très bien (ehm) est-ce que vous avez aussi des, des, des des exemples peut être en-tête de projets qui n'ont pas abouti, des projets qui n'ont pas (euh) qui n'ont pas pu se développer aussi avec la CeA, bien sûr, ou des idées avortées?
- 22 [0:22:57.0] A: Moi, j'ai pas l'historique est-ce que, dans mon cours --- passage, (expiration) on a il y a des choses qui se sont pas lancées? (3.0)
- 23 [0:23:13.0] L: En tout cas, des discussions ont été lancées sur des sujets qui n'ont pas encore été.
- 24 [0:23:18.0] A: Non, parfois, ça peut être laborieux, mais moi, pour l'instant tout ce qui était prévu, c'est fait (inspiration) (euh) depuis deux ans avec nous, parce qu'il y a, voila comme dit hein c'est nous, on est on a pour l'instant qu'une petite vision de ce que fait l'eurodistrict (euhh) au niveau institutionnel, dans nos liens directs avec eux. (2.0) Après, je sais que ce qui, pour l'instant oui, ce qui est compliqué en ce moment, par exemple pour l'eurodistrict, mais j'espère que ça va aboutir, ce n'est pas encore un échec. (euhh) L'eurodistrict, par exemple, souhaite (euh) directement enfaite pouvoir gérer les bus transfrontaliers, (euh) des lignes de bus transfrontalières qui sont sur son, sur son territoire, qu'ils en aient une délégation de compétences pour gérer ces bus. Ça s'est fait assez facilement du côté allemand, donc le Kreis, le le conseil du Kreis, leur a déjà donné la délégation, déjà depuis un certain temps. Côté français, c'est un petit peu plus compliqué et pour l'instant euh on n'est pas sûr à 100 % que ça puisse aboutir. Et là, il y a des discussions ( euh) en ce moment sur ce sujet là.
- 25 [0:24:45.0] L: Entre quels acteurs juste pour savoir?
- 26 [0:24:47.0] A: C'est principalement entre la région et l'eurodistrict puisqu'aujourd'hui c'est la région qui gère les mobilités. Mais apparemment, il y aurait justement, c'est c'est assez complexe, dans notre chère mille-feuille administratif euh l'état donc la CeA n'est pas directement impliquée. Elle est impliquée parce que elle va soutenir financièrement ces projets, mais c'est pas nous qui sommes des coordinateurs. Et par contre, il y aurait aussi l'état qui devrait aussi agir à ce niveau là, et pas seulement la région, tel qu'on le pensait au début.
- 27 [0:25:22.0] L: Ok, (euhm) après ça, c'est une question un peu compliquée, c'est c'est pas

- un problème, c'est la réponse, c'est va pas être si, si, vous répondez pas à cette question. Mais est-ce que vous avez personnellement, même au regard de la CeA, (euhm) est-ce que vous arrivez à mesurer les impacts des réalisations de l'eurodistrict.
- 28 [0:25:51.0] A: Pour l'instant c'est pas directement une question qu'on s'est posé nous, parce qu'encore une fois, je suis désolé, on n'est pas membre, donc on n'a pas, on n'a pas mit ce type de choses en place. Par contre, les quelques projets, notamment toujours le spiel et parle et d'autres qui pourront arriver par la suite, qui vont être mis en place dans le cadre du schéma alsacien de coopération transfrontalière, il y aura, nous en fait, il y aura un réel suivi de ces projets là et donc y compris, ça nous aidera après à mesurer l'impact pour ces projets sur le territoire. Mais ça, c'est en-cours et ça sera sur avec l'ensemble des partenaires et pas juste avec l'eurodistrict et ça nous concernera --- de fait seulement une petite partie des projets de l'eurodistrict après, je ne sais pas si eux-mêmes, en interne, ont, des évaluations concrètes là-dessus à part, il y a toujours de nombre de personnes qui sont touchées par les manifestations, etc (hein) un projet. Mais là, c'est plus. Je. le problème c'est que j'ai eu beaucoup de contact avec l'eurodistrict dans mes anciennes missions, quand j'étais à ATMO Grand Est.
- 29 [0:27:03.0] L: Ca peut aller aussi.
- 30 [0:27:04.0] A: Mais je ne suis pas sûr que la que la Collectivité européenne d'Alsace ou, disons le, Bas-Rhin à l'époque avait été mis en place avait été intégré dans ce projet. Mais, par exemple, (euh) il y avait un chouette petit cahier (euh) sur le climat qui avait été mis en place, très concret pour tous les habitants (euh) de L'eurodistrict en français, en allemand, y compris avec des coupons à l'intérieur pour aller dans telle ou telle boutique, par exemple, avec (euh) CITIZ pour utiliser l'autopartage et qui poussaient vraiment, à changer nos habitudes de consommation générale et avoir un impact moins fort sur le climat, et c'était très pédagogique aussi à l'intérieur et ça c'était un très joli projet de l'eurodistrict, par exemple. Mais comment ils ont? Ils ont évalué l'Impact je ne sais pas.
- 31 [0:27:56.0] L: (ehm) après, vu que la coopération n'est pas encore extrêmement, en tout cas que c'est pas encore intégré réellement à l'eurodistrict (ehm) est-ce que, dans les projets que vous avez eu, vous avez pu quand même -- tirer des leçons de de possibles réussites? Ou même de, alors il n'y a pas vraiment eu d'échec mais est-ce que vous avez pu tirer, peut être, des leçons aussi de cette coopération dans des choses qu'il faudrait améliorer personnellement aussi au niveau de la CeA ou même dans la coopération avec les autres instances transfrontalières du Rhin Supérieur?
- 32 [0:28:30.0] A: (ehmm, inspiration, 2.0) Disons qu'il faut (ehm) mais c'est comme tout hein il faut qu'on qu'on essaye un petit peu de simplifier les choses, mais avec notre millefeuille administratif français, c'est toujours assez complexe. Ce qui est bien, c'est qu'au niveau technique, on a, parce que quand même --- côté français, l'eurodistrict est principalement financé, j'en ai pas parlé depuis le début de notre entretien, mais par l'eurométropole de Strasbourg donc forcément, (euh) notre lien à l'eurométropole va être se rapprocher, va être plus fort via, via l'eurodistrict on aura certainement plus de discussions avec eux sur tous les sujets qui tournent autour de l'eurodistrict. Et au niveau technique, on essaye toujours de trouver le moyen le plus simple pour arriver à nos fins et de se mettre d'accord et pour l'instant pour le peu de projet qu'on a eu à mettre en place, ça fonctionne assez bien.
- 33 [0:29:40.0] L: Donc (ehm) je vais passer à la partie des perspectives et des enjeux. Je vais tout de suite (euh) rebondir sur une des des des choses que vous avez dit. Vous avez dit que c'était un, c'est pas le terme exact, mais qu'il y avait un énorme millefeuille administratif, en tout cas un millefeuille aussi, peut être des instances de gouvernance. De

là, alors çà je sais pas ça ce sera à vous de me le dire. Est-ce qu'il y aurait une feuille aussi dans les instances de gouvernance du Rhin Supérieur, qui s'ajouterait par un peu à celui de l'eurodistrict est-ce que vous jugez que, après, je vais peut être passer à la deuxième partie de la question.

- 34 [0:30:16.0] A: (euhm) Bon Effectivement, déjà, on a notre millefeuille administratif français, dont je parlais, avec les différents niveaux: epci, départements et régions, ou parfois, d'ailleurs nos partenaires outre-rhin ont du mal à s'y retrouver (euhm) même si maintenant, nos compétences sont plus (inspiration) plus clairement définis, on va dire on reste quand même dans une certaine complexité. Sans ajouter aussi j'ai oublié l'état évidemment, par dessus (euh) qu'est-ce que je voulais dire? (5.0) Oui, les instances du Rhin supérieur, oui, -- il y a aussi un gros millefeuille au niveau des instances du Rhin Supérieur. Mais dans l'ensemble il faut quand même avoir en-tête que les instances du Rhin Supérieurs, contrairement aux collectivités territoriales (euhm) (2.0) n'ont généralement, ne sont pas preneuses de décisions concrètes. Ils vont plutôt orienter des politiques et essayer justement de trouver des compromis entre nous et d'avancer sauf dans des cas bien particuliers. (euhmm) Mais par exemple, si je prends l'exemple du conseil Rhénan qui est constitué d'élus du territoire (euh) c'est plus le conseil Rhénan va prendre des résolutions, on va faire une sorte de lobbying pour faire avancer certains sujets mais n'a pas de pouvoir de décision. De même pour la Région Métropolitaine Trinationale, et la Conférence du Rhin Supérieur est quelque chose de plus technique. (euh) donc il faut, il faut, que ces instances s'articulent bien entre elles, s'articulent bien avec les territoires donc ça veut dire avec les eurodistricts, (euhm) mais elles se recouvrent, elles vont traiter parfois les mêmes sujets. C'est pour ça qu'il faut qu'elles s'articulent entre-elles, pour aller tous dans le même sens, mais elles ne traitent pas toutes à un même niveau. Souvent, c'est plus d'un côté, plus politique, de l'autre plus technique, etc. (inspiration) c'est un millefeuille, mais qui qui se complète pour moi . Et surtout, il faut que le lien soit fait avec l'eurodistrict ce qui est bien depuis peu, c'est qu'il y a vraiment, pour l'instant le pilier de la société civile (euh) de la Région Métropolitaine Trinationale n'était pas réellement représenté, contrairement au pilier sciences, économie et politique. Et depuis peu, donc on sait maintenant que, justement, les eurodistricts dans leur ensemble vont avoir là un rôle à jouer et que, pour l'instant la présidence commence par l'eurodistrict Pamina, mais à un moment donné, à tour de rôle, ce sera aussi la présidence de l'eurodistrict de Strasbourg pour, est-ce que vous pouvez juste me rappeler, la question pour être sûre d'avoir répondu correctement.
- 35 [0:33:19.0] L: (ehm) c'était par rapport. Est-ce que vous jugez que le le millefeuille administratif est pas, peut être superflu?
- 36 [0:33:27.0] A: Oui, parce que, parce que, par contre, après, au niveau donc ça, c'était pour avoir un peu la vue d'ensemble et après, au niveau du territoire de l'eurodistrict, (inspiration) finalement, les décisions sont prises directement au conseil de l'eurodistrict, qui peut s'articuler justement avec des stratégies Rhin supérieures, parce que, au sein du conseil, on va forcément discuter, mais ils sont assez autonomes dans les décisions qu'ils prennent avec vraiment quand même les deux les deux principaux acteurs de ce conseil, c'est l'eurométropole de Strasbourg et (euhh) c'est l'ortenaukreis, sachant que donc la présidence, d'ailleurs tourne entre les deux et et que même nous, quand la région et nous on aura rejoint l'eurodistrict on y jouera en termes de poids qu'un petit rôle, puisqu'on aura qu'un seul membre sur les treize ou quatorze membres français.
- 37 [0:34:24.0] L: Ok, d'accord (ehm) mais donc alors peut être juste pour être un petit peu pointilleux par rapport à ça, le le --- si vous avez dit que les les instances transfrontalières comme le Conseil Rhénan, alors le la RMT je crois aussi que c'est surtout des stratégies et des recommandations qu'ils font qu'ils ont, lors de leur leurs délibérations, voilà, est-ce qu'elles s'appliquent aussi directement aux eurodistricts ou est-ce que?

- 38 [0:35:01.0] A: Celles de, pardon?
- 39 [0:35:02.0] L: La RMT le Conseil Rhéna! Ou alors de.
- 40 [0:35:06.0] A: Non, c'Est c'est vraiment des orientations en fait.
- 41 [0:35:08.0] L: Les orientations, oui.
- 42 [0:35:09.0] A: Je pense pas qu'il y ait d'obligation de l'eurodistrict de les prendre en compte. Après, de manière générale, notamment si on veut être soutenus financièrement, alors parce qu'il ya aussi autre chose. Il y a les orientations prises par le Rhin S Supérieur, au niveau justement, des stratégies (euh) comme la stratégie 2030, etc... Mais il y a autre chose qui va assez orienter les projets, puisque c'est eux les financeurs derrière, c'est INTERREG, on en a pas parlé depuis le début, mais c'est un acteur important, donc le secrétaire interreg, est un acteur important de la coopération transfrontalière, puisque c'est la plupart, pas tous, mais beaucoup de projets, et notamment aussi des projets de l'eurodistrict parfois, sont soutenus (euh) par Interreg. Et là aussi, ça va forcément (euh) un peu orienter les choix de projet, parce qu'il faut qu'il rentre dans les objectifs du programme Interreg Rhin Supérieur, sachant que, je ne sais pas si vous le savez, dans la dernière, dans le cadre d'intérêt 5 pour l'instant dans le cadre d'Interreg 6 on ne sait pas où on voit à ce niveau là, mais dans le cadre d'interreg 5, les eurodistricts ont joué un rôle important, puisque c'était eux en fait qui coordonnaient la partie micro-projets sur leur territoire. Donc tous les micro-projets Interreg étaient d'abord instruits par les eurodistricts et après, validé par le groupe travail Interreg au-dessus. Mais ça tous les micro-projets sont d'abord passés par les eurodistricts avant de, il y avait un vrai rôle territorial en lien avec interreg qui était très important, sachant que nous, même, juste pour faire le lien avec la CeA nous mêmes sommes présents dans les instances du secrétariat Interreg.
- 43 [0:36:59.0] L: Ok, (euhm) est-ce que vous pouvez peut-être identifier des priorités dans la coopération avec le l'eurodistrict? Est-ce que vous pouvez peut être identifier des priorités que devraient prendre l'eurodistrict avec la vue que vous avez sur la coopération transfrontalière depuis { création } de la CeA?
- 44 [0:37:24.0] A: (3.0) C'est que l'eurodistrict à la, à la difficulté effectivement d'avoir potentiellement énormément de thématiques à traiter, et il faut prioriser ça, c'est sûr, (euhh) c'est difficile là de (mh) il y a quelque chose à laquelle, qui (inspiration) est tout ce qui est forcément du côté de la CeA. Pour nous, le bilinguisme est très important. Donc pour nous, ça sera forcément une priorité à développer avec eux. (euhm) Aujourd'hui, on ne peut pas non plus ne pas avoir comme priorité tout ce qui est environnemental, transition écologique, transition énergétique c'est une obligation aussi (ehmm) parce qu'elle est partout, donc ça, il faut aussi, au niveau du Rhin Supérieur il faut que ça soit à la fois au niveau global et au niveau local, via les eurodistricts. Donc, ça, c'est de moins de points de vue, déjà des de priorité. La jeunesse. Quand je regarde lié à leurs thématiques, on suit dans un deuxième temps tout ce qui est jeunesse, culture, participation citoyenne. Après, c'est la mobilité aussi. C'est difficile. Après, pour moi, du point de vue de la CeA il y aura forcément le bilinguisme et l'environnement (euhm) après tout ce qui peut faire avancer le le vivre-ensemble est important. (euh) donc la mobilité va aussi être importante. On l'a vu justement avec le tram. Il y a des lignes de bus qui doivent, de nouvelles lignes de bus qui doivent se développer. --- (Inspiration) Ouais c'est difficile de répondre.
- 45 [0:39:20.0] L: Ok. Je vais passer à d'autres questions un peu plus diverses, euh peut être juste avant, de manière assez courte. Est-ce que vous avez, est-ce que, dans la multiplication d'acteurs différents, dans la coopération, transfrontalière que ce soit au niveau du Rhin Supérieur, de l'eurodistrict (euhm) est-ce que vous voyez des côtés peut

être négatif aussi, parce que alors vous avez dit qu'il était important d'être toujours beaucoup en contact, garder des liens. Mais est-ce que, parfois, il y aurait par aussi des côtés négatifs? Elle est un peu tendancieuse la question, mais vous me dites oui ou vous me dites non, c'est comme vous voulez.

- 46 [0:40:00.0] A: J'ai pas tout avait compris les côtés négatifs.
- 47 [0:40:03.0] L: Pas.
- 48 A: D'avoir trop d'interlocuteurs?.
- 49 [0:40:04.0] L: Avoir trop d'interlocuteurs peut être oui, d'avoir beaucoup d'acteurs différents.
- 50 [0:40:12.0] A: (euhm) (2.0) Au final, au niveau institutionnel, je dis bien au niveau institutionnel, on retrouve toujours quand même pas mal les mêmes acteurs. Après, ça dépend si on ne va pas avoir les mêmes acteurs, si on se situe au niveau local de l'eurodistrict où, là justement, ça va être les collectivités territoriales (inspiration) (euhmm) locales, ou si on se situe au niveau du Rhin Supérieur, ou là, on va avoir plus les Regierungspräsidium du côté du Baden-Württemberg, par exemple, où il y a les cantons Suisses, il faut pas oublier aussi le côté Suisse dans le Rhin Supérieur. --- (euhm) Ce qui va faire qu'il y a beaucoup d'interlocuteurs par contre c'est à partir du moment où on se, on se penche sur les différentes thématiques, -et là (euhm) ça peut vite devenir compliqué (euhmm) Souvent, vraiment, je le redis, mais souvent du fait aussi que, côté français déjà, c'est complexe. On a qu'à voir, par exemple, pour tout ce qui est sur la thématique eau, qu'on a traité récemment. Là aussi, on avait un joli, millefeuille français, côté allemand c'était un petit peu plus simple et côté suisse c'était encore beaucoup plus simple. Il y a moins d'acteurs à chaque fois qui sont impliqués (euh) chez-eux que chez-nous. (Inspiration) Pour moi, c'est vraiment, quand on se lance sur certaines thématiques, si on reste, de manière générale, il n'y a pas tant d'acteurs que ça qui sont impliqués. On retrouve toujours les mêmes types d'acteurs.
- 51 [0:41:44.0] L: On-dit si jamais on doit arrêter.
- 52 [0:41:47.0] A: J'ai encore quelques minutes, je vais juste prévenir.
- 53 [0:41:55.0] L: (euhm) Alors si vous voulez, vous, pour rester assez bref dans les réponses, si vous avez plus trop de temps, puisqu'il ya certaines questions assez intéressantes. Mais (euhm) est-ce que vous avez peut être eu vent d'une quelconque rivalité entre les eurodistricts en alsace? Alors là, j e pense, pas au niveau des territoires, puisqu'ils sont tous partagés dans des territoires bien distincts, mais plutôt au niveau du symbole, qui est eurodistrict, parce que c'est quand même quelque chose qui a une place assez particulière ici à Strasbourg, avec les différentes institutions qui sont présentées dans son territoire, enfin à Strasbourg-Ortenau pardon.
- 54 [0:42:28.0] A: Une rivalité non, en tout cas, moi, j'en ai pas que tel entendu parler. Par contre, en fait chaque euro district, du fait qu'il a été construit de manière totalement différente, mais vraiment hein, il y a eu une historique des 4 eurodistricts de Rhin Supérieur, est complètement différente, avec pamina, par exemple, qui est beaucoup plus entrée historiquement sur un territoire aussi qui est très différent côté français, qui qui est plus rurale, (euhh) où il n'y a pas une grosse ville comme Strasbourg, qui va avoir déjà en lui même beaucoup de projets, etc, donc qui est peut être encore plus essentiel qu'ailleurs si on prend l'eurodistrict de Fribourg centre Sud Alsace, en tant que, avec un statut juridique, il vient juste d'être créé. Il existait auparavant, mais sans statut juridique, sans salarié. Vraiment, à l'eurodistrict donc ils sont, chacun a vraiment son modèle de

fonctionnement, (euhm) chacun aussi a ses priorités (euh) Ils se rencontrent de temps en temps. Peut être que ça, ça pourrait être accentué. Après, je sais pas du tout s'il y a une volonté de leur part ou pas. J'en ai jamais discuté directement avec eux. Je pense que, dans le cadre de la rmt, du pilier société civile, il va peut être, justement, ça va peut être, favoriser encore plus d'échanges, il y en a déjà hein, mais encore plus d'échanges entre les eurodistricts, ça pourrait être une bonne chose, parce que je pense notamment, je pense, que on pourrait encore plus prendre les bonnes idées de chaque territoire pour essayer de les développer ailleurs.

55 [0:44:10.0] L: Est-ce que vous pensez que l'eurodistrict (euh) l'échelle l'eurodistrict est adapté? L'eurodistrict comme Strasbourg-Ortenau? Nous, parce que les eurodistricts peuvent se décliner de diverses manières. Mais est-ce que vous pensez que cette échelle est adaptée pour la mise en place de projets de développement du territoire, et ce, notamment dans le cadre de la stratégie de la rmt de Métropolisation du Rhin Supérieur?

56 [0:44:34.0] A: Ce n'est pas vraiment des thématiques, je dirais, comme je disais, pour moi, la thématique santé. À part s'il y a un établissement spécifique qui va être développé sur le territoire, là l'euro district sera le bon interlocuteur. Mais si on veut régler de manière générale les problématiques santé, notamment des transfrontaliers, etc, etc, des frontaliers, des transfrontaliers, pardon, ça ne pourra pas se régler au niveau territorial. Ça dépend vraiment des questions. Je redis ce que j'ai déjà dit, mais je pense vraiment que, au niveau territorial, ça peut vraiment faciliter le vivre-ensemble et le et le fait d'enlever la frontière.

57 [0:45:22.0] L: Justement, le fait d'enlever une frontière, ça sous entend aussi beaucoup de brassage de population. Est-ce que l'eurodistrict Strasbourg-Ortenau a aussi vocation à créer, peut être, une culture spécifique transfrontalière, ou est-ce que c'est quelque chose qui viendrait peut être par la suite, sans avoir forcément envie que ça se développe? Ou quel avis avez vous là-dessus?

58 [0:45:50.0] A: Ça, oui, de toute façon, je pense que ça peut se faire à tous les niveaux. Mais évidemment, les eurodistricts, au niveau local, ils ont un rôle important à jouer pour --- pour améliorer les échanges, a créé une culture. Après, c'est difficile hein de créer une culture commune. Mais parce qu'il faut pas se leurrer, pour l'instant quand même, la plupart des gens qui participent (euh) à part des gros événements, comme ils ont le kilomètre solidarité, qui, lui, par exemple, va drainer des classes entières, etc, ou là, on va pouvoir avoir tout le monde. Mais sinon, beaucoup d'événements à plus petite taille, sont souvent des gens qui sont déjà dans le transfontalier ou qui ont une vocation vers l'Allemagne etc. le plus difficile, et on l'a à tous les niveaux, c'est vraiment d'essayer d'amener les gens qui n'ont rien avoir avec l'Allemagne ou qui qui y aillent pas juste pour aller chez DM ou, à l'inverse en France, pour aller acheter leur poil tefal, ou j'en sais rien. (euhm) Ça, c'est plus difficile. L'eurodistrict peut être un bon niveau pour y arriver (euh) sachant que nous, à la Collectivité européenne d'Alsace on voudrait justement développer. Cette culture rhénane à l'échelle du Rhin Supérieur, avec l'appui des eurodistricts. Par exemple, il y a un média rhénan qui est en réflexion. Il y a de nombreuses choses qui peuvent être faites. Il y a aussi, au niveau tourisme, essayer ensemble d'avoir une marque un peu touristique sur l'ensemble du Rhin Supérieur, comme les châteaux Rhénan, par exemple, qui sont où on commence à parler aussi d'une route (euhm) des maisons à colombage, qui est vraiment, pour l'instant qu'à l'état d'idée mais qui montre une culture commune qui pourrait se construire.

59 [0:47:35.0] L: Ok, une toute dernière question (euhm) l'eurodistrict s'est agrandi dernièrement. Il me semble que c'était le canton de Erstein qui s'est ajouté l'eurodistrict est-ce que vous, vous avez eu, peut être connaissance des des raisons de cet

- agrandissement ou est-ce que vous n'en n'avez pas eu?
- 60 [0:47:59.0] A: Non là-dessus, mais c'est pas si récent que ça.
- 61 [0:48:05.0] L: Non.
- 62 [0:48:06.0] A: Oui, 2017, non, je n'ai pas appés ça. Une des raisons, alors vraiment, je ne l'ai pas. Mais une des raisons potentielles, j'imagine (euh) c'est surtout l'idée que toute l'Alsace n'est pas couverte par des eurodistricts, ce que regrettent beaucoup de gens, et notamment d'élus mais au moins, je pense que l'idée était quand même d'au moins couvrir toute la bande vraiment frontalière et d'inclure à ce moment là la communauté de communes du canton d'erstein qui, elle était sans, qui n'appartenaient pas un eurodistrict. J'imagine que c'est une des raisons qui, mais il y en a peut-être d'autres.
- 63 [0:48:56.0] L: Très rapidement pour rebondir là-dessus: est-ce que vous pensez que l'agrandissement ne se termine pas, potentiellement, ne n'a pas de fin?
- 64 [0:49:06.0] A: Ça, c'est une bonne question. C'est vraiment là-dessus. Il y a des débats. Est-ce que, après, si l'eurométropole en elle-même s'agrandit ce qui a été récemment, forcément, l'eurodistrict s'agrandit de par les communes qui entaille de l'eurométropole de Strasbourg ou d'autres comcom (communautés de communes aussi appelé EPCI) c'est ce que je viens de dire, il y a des territoires plus éloignés de la frontière qui ne sont pas inclus dans les eurodistricts. Il y aurait un souhait de certains de les inclure. La question qu'il faudrait vraiment voir sur les territoires, s'il ya une plus-value? Ça pourrait être intéressant, à ce moment là, d'essayer de voir, mais disons que le type de projet qui serait développé serait pas forcément les mêmes, parce que forcément un petit peu plus éloigné des partenaires.
- 65 [0:49:54.0] L: D'accord merci beaucoup pour votre temps et pour votre pour vos réponses à mes questions et je vais finir.

## Liste des acronymes

<b>GECT :</b>	<b>Groupement Européen de Coopération Territoriale</b>
<b>CIG :</b>	<b>Commission Intergouvernementale franco-germano-suisse</b>
<b>CCT :</b>	<b>Comité de coopération transfrontalière</b>
<b>RMT :</b>	<b>Région Métropolitaine Trinationale du Rhin Supérieur</b>
<b>CR :</b>	<b>Conseil Rhénan</b>
<b>RS :</b>	<b>Rhin Supérieur</b>
<b>CUS :</b>	<b>Communauté Urbaine de Strasbourg</b>